RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 26 MARS 2012

VOLUME 7

CLAUDE MORIN ET JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHE LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me Steve Cadrin
procureurs de Union des municipalités du Québec (UMQ);

TABLE DES MATIERES

PAGE

LISTE DES ENGAGEMENTS 5

LISTE DES PIÈCES 6

PRÉLIMINAIRES 7

PREUVE HQD -
AVIS EXTERNES (McCARTHY TÉTRAULT, ACCENTURE,
RADIOFRÉQUENCES

MICHEL PLANTE

FRANÇOIS ROBICHAUD

BRUNO LAFEYTAUD

FRANÇOIS G. HÉBERT

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE 16

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER . . 19

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU . . . 25

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET . . 77

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID 136

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL 169

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX . . . 206

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN . . 250

_____

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-30 (HQD) : Pour chacune des fonctions que l'on retrouve à la figure 4 de la pièce HQD-1, Document 1 à la page 18, déposer la définition provenant de la source dont sont tirées les données (Demandé par ACEFO). 22

E-31 (HQD) : Fournir le nombre de services publics qui ont effectivement intégré la solution EnergyICT avec Landis+Gyr et fournir le nombre de services publics qui utilisent la combinaison Landis+Gyr, EnergyICT et SAP en Amérique du Nord (Demandé par le GRAME) 95

E-32 (HQD) : Confirmer que les compteurs qui seront installés dans le cadre du déploiement massif sont ceux dont il est fait référence à la pièce C-GRAME-0067 dans le communiqué de Landis+Gyr (Demandé par le GRAME) 108

E-33 (HQD) : Fournir le taux d'adoption de la fonction HAN, « in home display » en Amérique du Nord (Demandé par le ROEÉ) 222

_____

LISTE DES PIÈCES

PAGE

B-0106 HQD-6, Document 2.8, Curriculum vitae de M. Bruno Lafeytaud 14

B-0107 HQD-6, Document 2.12, Curriculum vitae de M. François Robichaud 14

B-0108 HQD-6, Document 2.10, Curriculum vitae de Docteur Michel Plante 15

C-GRAME-0067 : Annonce de Landis+Gyr annonçant une nouvelle génération de compteurs intelligents . . . 103

C-FCEI-0022 : Document intitulé « Code de conduite des affaires et d'éthique : nos valeurs fondamentales comme principes d'action ». 194

C-FCEI-0023 : Document fournissant l'information détaillée Internet Accenture. 194

_____

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-sixième (26e) jour du mois de mars :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26) mars deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011, demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour, Mesdames et Messieurs. On est rendu au panel numéro 4. Alors, je vais céder la parole à maître Hogue. Ah! Je vois qu'il y a quelques questions préliminaires, c'est ça?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui. Bonjour, Monsieur le Régisseur. Donc, Geneviève Paquet pour le GRAME. Une petite question d'intendance par rapport à la présentation de notre expert monsieur Finamore. On vous avait indiqué qu'il était disponible pour témoigner les vingt-sept (27) et vingt-huit (28) mars. Maintenant, on comprend qu'il y a à peu près trois jours de retard, donc on lui a indiqué la problématique. Et puis, il a fait en sorte de changer son horaire

pour être disponible les vingt-neuf (29) et trente (30), donc il serait disponible pour témoigner jeudi le vingt-neuf (29) et vendredi le trente (30) jusqu'à quatorze heures (14 h 00) parce que son avion est à seize heures trente (16 h 30). Donc, si c'était possible de pouvoir l'accommoder, donc ce serait apprécié. D'autant plus que dans la semaine du deux (2) au quatre (4) avril, il ne sera pas disponible, il a des obligations, il va être en Alabama. Donc, c'était pour vous indiquer ses disponibilités.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est jeudi et vendredi prochains là, hein!

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Cette semaine.

LE PRÉSIDENT :

Cette semaine.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Si on finissait le panel numéro 4 aujourd'hui et qu'on commençait le numéro 3 demain, on pourrait perturber... commencer par vous là pour ne pas laisser monsieur Finamore... En tout cas, on va jouer ça un peu par oreille là, mais, je veux dire,

si ça ne se rallonge pas trop, ça devrait être dans le domaine du possible.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien.

Me ANDRÉ TURMEL :

Bonjour, Monsieur le Président. André Turmel pour la FCEI. À ce stade-ci, j'ai une demande d'instruction au tribunal. Avant que ne débute le panel 4 et notamment sur le fait qu'on va entendre le rapport d'Accenture, j'aimerais demander à HQD des précisions sur la nature du rapport qui est présenté, je m'explique.

La nature du rapport que l'on a lu et qui a été un peu expliqué sur ses côtés accessoires par madame Viens qui est également signataire du rapport d'Accenture, nous apparaît, de par les nombreux passages où Accenture émet une opinion et de par les propos mêmes de madame Viens qui a dit que c'était l'opinion d'Accenture, nous apparaît un

rapport d'opinion. Et j'aimerais que HQD nous confirme la nature parce que si on nous dit que c'est un rapport d'opinion, je vais vous présenter dès ce matin une requête pour rejet de preuve pour de nombreuses raisons, notamment en vertu du Code de déontologie des ingénieurs qui n'est pas respecté, à l'égard des règles relatives au conflit d'intérêt.

Notamment à l'égard du Code de déontologie d'Accenture que j'ai avec moi, à l'égard des règles de conflit d'intérêt. Et donc, avant de faire tout un plat de ça, je voulais voir un peu comment ma confrère... comment HQD qualifie ce rapport, juste pour que, suite à ça, vous preniez une décision si on fait ça maintenant ou pas et que, dans l'instruction des témoins, on puisse savoir si monsieur parle en fait, alors il y aura des éléments factuels sur lesquels il peut certainement donner de l'information factuelle, combien de compteurs, quelle technologie a été faite en Corée du Nord ou en Caroline du Nord. Mais, quant à l'opinion elle-même, vous le savez, c'est une nature différente. Et c'est simplement pour qu'on puisse, nous, les intervenants, savoir qu'est-ce qu'on contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT :

Maître Hogue... Ça aurait été peut-être... ça ne doit pas... ce n'est pas quelque chose qui a dû vous apparaître la nuit dernière ça. Vous auriez peut-être pu faire une requête un peu plus tôt, hein, si vous vouliez soulever quelque chose d'aussi fondamental. Mais là, je ne vous empêche pas de le faire, je vais écouter maître Hogue là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pour nous, le rapport n'est pas présenté à titre d'expertise proprement dite. Il s'agit d'un rapport d'évaluation. Si vous avez remarqué, à la lecture d'ailleurs, il a été très clairement indiqué que certaines personnes d'Accenture accompagnent Hydro-Québec dans le cadre du projet. Monsieur Lafeytaud pourra expliquer qu'il s'agit d'ailleurs, ce type d'évaluation-là, il s'agit d'une pratique habituelle chez Accenture lorsqu'il y a un accompagnement dans le cadre d'un projet de cette nature-là.

Alors, je vous dirais le parallèle qu'on trace, c'est beaucoup plus l'équivalent d'une évaluation, d'une analyse. Monsieur Lafeytaud va témoigner principalement au niveau... au niveau de faits qui ont pu être constatés, au niveau de

recommandations qui ont pu être faites par Accenture, mais pas pour venir, comme le ferait un expert, pour venir dire quelle est la meilleure façon de le faire dans l'absolu là. Ça, ça aurait été le rôle d'un expert. Alors, ce n'est pas dans cette optique-là que le rapport d'Accenture est proposé.

Me ANDRÉ TURMEL :

Bon. Alors, Monsieur le Président, simplement pour revenir, je n'ai pas pu faire cette démarche-là avant parce que, comme vous le savez, la preuve d'Accenture a été déposée en janvier. Elle n'a pas fait l'objet de demande de renseignements écrite. Or, on a pu interroger les témoins sur la preuve technologique la semaine passée. Et ce panel s'est terminé vendredi après-midi. Madame Viens en était... faisait partie du panel et de nombreuses questions ont été posées. Donc, bref, j'ai accumulé de l'information tout le long de la semaine, mais je n'étais pas en mesure... j'aurais aimé ça le faire avant que de le présenter ce matin. Mais, au moins, nous avons une clarification ce matin qui sera utile et on pourra plaider plus loin sur la question.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ce que je pense.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez le privilège de contre-interroger le panel. Si, en cours de contre-interrogatoire, il vous apparaît qu'il y a des faits qui supporteraient votre thèse ou qui...

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... ça se traite en argumentation.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord?

Me ANDRÉ TURMEL :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, cela étant réglé temporairement, Maître Hogue, vous avez la parole. Merci.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors, premièrement, bon matin. Je vais commencer par vous présenter les gens du panel. Alors, à

gauche, c'est monsieur Lafeytaud d'Accenture. Vous avez monsieur Hébert qui est déjà connu. François Robichaud d'Hydro-Québec qu'on a fait référence à quelques reprises là à la personne au niveau du mesurage, qui avait fait les mesures, alors c'est monsieur Robichaud. Et le docteur Plante qui est médecin. Je vais remettre les c.v. de chacun et je vais remettre à madame la greffière les copies nécessaires pour ceux qui voudraient en avoir copie. Je suggère de coter celui de monsieur Lafeytaud comme étant HQD-6, Document 2.8, B-0103 au niveau du numéro de la Régie.

LA GREFFIÈRE :

On est rendu à 106.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

106! Ah! Pardon. Alors, ce sera celui-ci.

B-0106 HQD-6, Document 2.8, Curriculum vitae de M. Bruno Lafeytaud

François Robichaud sous 2.12, HQD-6, 2.12, B-0107.

B-0107 HQD-6, Document 2.12, Curriculum vitae de M. François Robichaud

Et celui du docteur Plante sous HQD-6, Document 2.10, B-0108

B-0108 HQD-6, Document 2.10, Curriculum vitae de Docteur Michel Plante

Et je vous remets, en liasse, des copies pour tous.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous une demande spéciale? Ah! O.K. O.K. C'est parce que si tout le monde se levait pour venir les chercher là, ce serait...

PREUVE HQD -
AVIS EXTERNES (McCARTHY TÉTRAULT, ACCENTURE, RADIOFRÉQUENCES

L'an deux mille douze (2012), ce vingt-sixième (26ième) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

MICHEL PLANTE, médecin-conseil, Direction santé et sécurité, ayant une place d'affaires au 75 René-Lévesque Ouest, Montréal, province de Québec;

FRANÇOIS ROBICHAUD, ingénieur, Direction infrastructure mesurage avancée, ayant une place d'affaires au 201 Jarry Ouest, Montréal, province de Québec;

BRUNO LAFEYTAUD, associé Accenture, ayant une place d'affaires au 630 René-Lévesque Ouest, 12ième étage, Montréal, province de Québec;

FRANÇOIS G. HÉBERT, sous le même serment;

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

9 h 42

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je voudrais également, Maître Lassonde, tout simplement vous présenter maître Janet Clark et maître Dale Harris qui sont des procureurs d'Accenture à l'interne. Alors elles sont ici en principe, je ne pense pas qu'elles auraient d'interventions à faire, c'est strictement pour les questions de confidentialité comme on le sait qu'il peut y avoir des procureurs pour des témoins, mais j'ai pris l'engagement d'essayer dans la mesure de mes moyens de le faire moi-même. Mais s'il y a quoi

que ce soit, elles pourront, elles pourront s'exprimer si vous le permettez.

Alors je vais commencer par faire adopter la preuve qui ne l'a toujours pas été qui sont les documents d'Accenture. Alors monsieur Lafeytaud, bonjour.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Bonjour.

Q. [1] Il y a quatre, quatre documents, pardon, d'Accenture qui ont été déposés, ce sont les documents HQD-1, Document 2, qui s'intitule « Balisage des initiatives AMR-AMI en Amérique du Nord », sous pli confidentiel, donc document intégral. Le document HQD-1, Document 2.1 qui est le même document donc « Balisage des initiatives AMR-AMI en Amérique du Nord », mais la version caviardée qui est donc publique.

Le document HQD-1, Document 3, qui est le « Rapport d'évaluation du projet Lecture à distance (LAD) d'Hydro-Québec Distribution », version là aussi intégrale, donc sous pli confidentiel. Et le HQD-1, Document 3.1 qui est le même rapport d'évaluation du projet Lecture à distance, mais la version caviardée donc version publique.

Est-ce que ces documents-là sont des

documents auxquels vous avez contribué?

R. Oui.

Q. [2] Est-ce que vous reconnaissez que ce qui apparaît dans ces documents-là représente votre témoignage?

R. C'est exact.

Q. [3] O.K. Alors maintenant je cède la place à mes confrères pour les contre-interrogatoires.

LE PRÉSIDENT :

Je devais donner la première place au RNCREQ parce que maître Gariépy était sur le point d'accoucher, mais j'ai appris qu'elle était vraiment sur le point d'accoucher et qu'elle était remplacée par maître Sicard. C'est ça? Mais alors maître Sicard si vous avez l'occasion de lui parler vous lui offrirez nos meilleurs voeux de bonne chance et de bonheur avec l'enfant à naître.

Me HÉLÈNE SICARD :

Elle vous remercie pour ces accommodements, mais pour le panel 4 elle avait annoncé qu'il n'y avait pas de questions. Alors en fait on avait discuté, on avait à votre suggestion limité nos questions à celles seulement de UC, mais je reviendrai devant vous au nom du RNCREQ pour le panel 3. Et merci pour vos voeux en son nom.

LE PRÉSIDENT :

Alors à ce moment-là au panel 3, on gardera l'ordre habituel, alors on commence pour le panel 4 avec l'ACEF de l'Outaouais, maître Stéphanie Lussier, qui est déjà installée d'ailleurs. Alors on vous écoute, Maître Lussier.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [4] Bonjour, Monsieur le président, Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais. Bonjour aux membres du panel. Mes questions s'adressent à monsieur Lafeytaud concernant les travaux d'Accenture.

J'aimerais que soient déposées au dossier, s'il vous plaît, les définitions provenant de la source qui ont permis de tirer les données ayant servi à la préparation du tableau, en fait de la figure 4 que l'on retrouve à la pièce HQD-1, Document 1, à la page 18, s'il vous plaît.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Attendez, s'il vous plaît. Vous dites le tableau 4 que l'on retrouve à quel endroit.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

C'est la figure 4 que l'on retrouve à la page 18 de la pièce HQD-1, Document 1.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'étais en train de chercher des papiers, quelle est votre question à ce sujet-là?

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [5] J'aimerais que soient déposées au dossier les définitions des fonctionnalités qui ont servi à la création de la figure 4, tout simplement. Je suis très à l'aise si on le prend sous forme d'engagement.

LE PRÉSIDENT :

Bien à moins que monsieur Lafeytaud soit capable de les prendre une par une puis de nous expliquer ce dont il s'agit. Il y en a qui sont assez évidentes, mais je veux dire.

R. Oui, je ne sais pas si on veut rentrer dans le, dans chacune des définitions, mais elles sont contenues dans le document qui a été déposé aujourd'hui, à la fois dans sa version confidentielle et dans sa version non confidentielle.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [6] Vous me dites que dans et, que dans la version confidentielle on retrouve la définition des fonctionnalités...

R. Oui.

Q. [7] ... qui émanent de la source?

R. Oui.

Q. [8] Parce que j'ai vu un lexique où certains termes sont définis comme par exemple le HAN, ça ça va. L'idée étant que tout le monde, que chacun des individus qui participent au...

LE PRÉSIDENT :

Maître Lussier, je vais être encore obligé de faire mon chef d'orchestre là, parce que les gens en arrière n'entendent pas et ils sont venus justement pour assister à l'audience et entendre, entendre l'audience.

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [9] Oui, alors l'idée étant, c'est assez simple, l'idée étant que chacun des individus et des organismes qui participent à cette audience, on ait tous la même définition de base en ce qui a trait aux fonctionnalités qui ont permis de créer la figure 4.

Je pense qu'on va tous pouvoir tout le monde se comprendre davantage et ça va éviter une panoplie de questionnements. C'est l'objectif.

R. Juste pour pas, qu'il n'y ait pas de confusion, le tableau auquel vous faites référence appartenait au rapport de deux mille neuf (2009) et donc dans ce

rapport-là les définitions y étaient associées.

Je pense que le lexique dont vous parlez et le lexique qui a été remis dans le rapport de janvier et donc là il n'adresse pas nécessairement les mêmes, les mêmes fonctionnalités puisqu'il porte sur une portée qui est plus limitée.

9 h 48

Q. [10] D'accord.

R. On peut prendre l'engagement de vous fournir la liste de ces définitions-là.

Q. [11] Voilà. Merci beaucoup, ça va simplifier je pense notre travail. Donc pour chacune des fonctions que l'on retrouve à la figure 4 de la pièce HQD-1, Document 1 à la page 18, déposer la définition provenant de la source dont sont tirées les données. Engagement numéro 30.

E-30 (HQD) : Pour chacune des fonctions que l'on retrouve à la figure 4 de la pièce HQD-1, Document 1 à la page 18, déposer la définition provenant de la source dont sont tirées les données (Demandé par ACEFO).

Q. [12] Accenture mentionne dans son rapport qu'il :

[...] dessert 40 millions de clients

[...] en Amérique du Nord et en Europe.

Accenture collabore avec plus de 300 « Utilities » dans 43 pays.

Et on retrouve ça notamment à la page 3 de la B-88.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous la traduire en HQD. C'est HQD-1, Document 3.1 c'est ça?

Q. [13] Oui, c'est HQD-1, Document 3.1, c'est la version publique du rapport d'évaluation.

R. Merci, Maître Lussier.

Q. [14] Alors, Monsieur Lafeytaud, s'il vous plaît, combien y a-t-il de pays en Europe qui sont passés à des nouveaux compteurs dans, avec lesquels on utilise les radiofréquences notamment pour faire la lecture à distance?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Je ne suis pas en mesure de donner le nombre exact, mais je pourrais vous en citer une liste, il y en a au moins une vingtaine je pense : la France, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Irlande, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Hollande, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Turquie. J'ai dû en oublier quelques-uns.

Q. [15] Et dans ces pays quel a été le taux de refus quant au fait que soient installés des compteurs radiofréquences?

R. Je ne le connais pas.

Q. [16] Est-ce que vous, en fait est-ce qu'Accenture travaille avec des compagnies asiatiques, parce que j'ai lu je crois que c'est à la page 8 de votre rapport où on parle d'une explosion asiatique quant à l'implantation des nouveaux compteurs, sous toutes réserves de ce qui est vraiment indiqué. Dans combien de pays asiatiques sommes-nous passé à l'installation des compteurs intelligents?

R. Là encore sans engagement d'exhaustivité, à ma connaissance la Chine, le Japon, je ne sais pas si on considère l'Océanie dans l'Asie, mais l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde sont autant de pays qui ont aujourd'hui des projets de déploiement de compteurs intelligents en cours.

Q. [17] Vous parlez de projets de déploiement, ma question était plutôt où ça a été déployé en tant que tel. Est-ce que ce sont des pays où ça a été déployé ou est-ce qu'on est encore en cours de déploiement?

R. Je ne peux pas vous dire si, s'ils ont tous été achevés, mais ce qui est sûr c'est que les

compteurs ont, ont déjà été installés. Est-ce qu'ils sont arrivés à cent pour cent (100 %) de taux d'installation, je ne le sais pas.

Q. [18] D'accord. Est-ce que vous connaissez dans ces pays asiatiques le taux de refus relativement à l'installation de ces compteurs intelligents qui émettent des radiofréquences?

R. Si, si l'option leur a été offerte, je n'ai pas connaissance du nombre de taux de refus.

Q. [19] Je vous remercie. Ça complète nos questions pour ce panel. Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Alors on est à l'ACEF de Québec, maître Falardeau.

9 h 26

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU,
Procureur de L'ACEF de Québec

Q. [20] Monsieur le Président, Denis Falardeau pour L'ACEF de Québec, Messieurs, bonjour. Je vais commencer avec monsieur Lafeytaud. Vous avez en main le rapport? Allons-y avec la note légale, la page 1

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Lequel des rapports, quel rapport?

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [21] Accenture. Je comprends que vous avez, comment

dire, là, votre propre dictionnaire, là, concernant le sens des mots à donner dans votre note légale de la page 1. Il y a quelque chose qui m'intrigue aussi. Vous dites qu'il faut prendre ce document-là comme étant un document d'affaire et non un document juridique. Qu'est-ce que vous entendez par là?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Bien, je pense que ce que ça veut dire, bon, la note légale est généralement rédigée par des juristes chez nous dont je ne fais pas partie mais je pense que ce qu'ils expriment ici c'est que c'est un document qui a été produit dans le cadre de notre relation d'affaires avec Hydro-Québec et qu'il ne se veut pas un engagement juridique de la part d'Accenture.

Q. [22] Autre chose qui m'intrigue aussi, j'aimerais vos commentaires là-dessus. Vous nous dites tout ce qui est inscrit là-dedans je ne suis pas responsable, Accenture, je ne suis pas responsable, s'il y a des choses qui sont inexactes, s'il y a des choses qui sont fausses, quoi que ce soit, je ne suis pas responsable. Est-ce que je comprends que vous n'avez pas vérifié les informations qu'Hydro-Québec vous a données, c'est simplement

une interview, une entrevue que vous avez faite, comme un journaliste?

R. En fait, la situation est que le... quand on a rédigé le rapport on s'est appuyé sur nos connaissances du projet, vous l'avez noté. Il y a dans l'équipe qui a participé au rapport un certain nombre d'acteurs qui font partie du mandat d'accompagnement.

Donc ce que veut dire le rapport c'est qu'on s'appuie sur notre connaissance du projet en participant au projet. Ça ne veut pas dire qu'on est allé vérifier, comme pourrait le faire je ne sais pas qui d'ailleurs, mais on va dire certaines... dans certains cas très précis l'information exacte à la virgule près de certains... de certains chiffres.

Q. [23] Ce que je comprends, là, de, comment dire, il n'y a pas de formule sacramentelle concernant une expertise, j'en conviens, mais il y a quand même des étapes que je considère comme étant essentielles. Il y a dans un... dans un premier temps, on relate les déclarations de la personne qui est interviewée, disons une expertise médicale, j'ai mal au bras et là je signale au médecin ça me fait mal quand je plie jusque là.

Ensuite il y a l'examen objectif, le même médecin va dire, bon bien, l'amplitude de l'articulation se rend jusque là malgré que le patient dit que ça lui fait mal à tel degré, ainsi de suite, et ensuite il y a le diagnostic, le médecin dit, bon, selon mes observations, ainsi de suite, voilà les conclusions, le résultat du problème.

Je ne vois pas ces ingrédients-là là-dedans. On est devant quoi?

R. Bon, il faut peut-être revenir... pardon.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, écoutez, là, je ne sais pas qu'est-ce qu'on veut poser comme question à monsieur Lafeytaud, « on est devant quoi », là, on est devant un rapport d'évaluation qui a été préparé par Accenture, qui comporte les parties qu'il comporte, on n'est pas devant un examen médical manifestement. Alors j'ai une objection à cette question-là.

Me DENIS FALARDEAU :

Il y a deux types de témoin devant un tribunal, Monsieur le Président, il y a les témoins de faits et il y a les experts. Moi je veux savoir qu'est-ce que j'ai devant moi, là.

LE PRÉSIDENT :

Maître Hogue vous a dit d'abord que ce n'était pas déposé comme une expertise, donc c'est... il faut que ce soit... c'est un rapport... c'est un rapport d'évaluation, un rapport d'analyse basé sur des faits qui ont été constatés par Accenture. Maintenant... c'est ça, c'est ça.

Me DENIS FALARDEAU :

Bon, O.K. Continuons.

LE PRÉSIDENT :

Puis quant à la distinction classique, là, du témoin d'opinion puis du témoin de faits, je ne sais pas si vous avez lu récemment nos... les attentes de la Régie, on est... sur ce qu'on attend des experts, on explique que dans notre... on a... on a un mode de fonctionnement qui est un peu hybride ici, hein! parce que tout le monde est un peu expert dans... c'est des questions techniques, tout le monde a une certaine expertise ou expérience.

Alors on n'a pas besoin de les étiqueter témoin expert, selon ce qui se fait devant les tribunaux pour recevoir une partie... recevoir leur témoignage qui est souvent un amalgame, là, de faits et de conclusion en fait, là. On est dans un

mode hybride ici alors je pense que ça fait des années, là, on ne va pas... on ne va pas reprendre une discussion ce matin là-dessus, là. Alors ce n'est pas un rapport d'expert, c'est un rapport d'analyse de faits, alors posez des questions sur le rapport, si vous pensez qu'on tire des conclusions qui ne sont pas fondées, bien, on verra, puis vous argumenterez, O.K.?

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [24] O.K., parfait, continuons. Monsieur Lafeytaud, toujours, là, par rapport à ce que vous avez constaté ou rapporté de... selon, là, les rencontres que vous avez faites, il est fait mention à quelque part dans le rapport qu'Hydro-Québec s'est assurée concernant ses fournisseurs d'avoir des dossiers... des contrats qui sont fermes. Ce sont des contrats que vous avez vérifiés, analysés ou c'est une déclaration qui vous a été faite d'Hydro?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Avez-vous la référence exacte, Maître Falardeau?

Me DENIS FALARDEAU :

Oui.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Ça va toujours mieux travailler...

Me DENIS FALARDEAU :

Parfait.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

... avec des écrits, là, juste pour qu'on voit le contexte dans lequel cette affirmation-là aurait été faite, s'il vous plaît.

Me DENIS FALARDEAU :

Oui. Page 21, page 21, et je vais repérer...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Je crois que c'est le deuxième paragraphe, dernière ligne... deuxième paragraphe complet, avant-dernière ligne.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [25] Hum, hum. Peut-être pour les fins de la sténographie je pourrais citer le paragraphe.

> Les niveaux de service et les requis ont été très bien définis dans les appels de propositions, ce qui a facilité la sélection des finalistes et la négociation des contrats. De plus, dans sa stratégie d'acquisition, Hydro-Québec Distribution a imposé à plusieurs reprises des engagements fermes aux différents fournisseurs, permettant de mieux les comparer lors

de l'évaluation.

C'est le HQ-1, document 3.1, la page 21, deuxième... excusez-moi, troisième paragraphe.

R. Il y a deux éléments dans ma réponse. Une première est que lorsqu'il s'est agi d'élaborer les appels de propositions, effectivement là on a assisté Hydro-Québec dans, on va dire, les termes et conditions qui étaient suggérés à ce moment-là, en s'appuyant sur, on va dire, ce qu'on avait pu constater comme étant des bonnes pratiques dans l'industrie, de façon à permettre à Hydro-Québec d'être en contrôle au maximum possible de ses coûts dans le cadre du projet.

Maintenant, sur un deuxième temps, en ce qui concerne la réalisation effective du contrat, pour des raisons de confidentialité on n'a jamais été exposé aux contrats tels que signés avec les fournisseurs en question, ou tout à fait, ce sont des... on a posé la question de savoir si les termes qui avaient été suggérés, discutés avaient été retenus et l'affirmative nous a été donnée.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

J'ajouterais, Maître Falardeau, que monsieur Abiad a témoigné à l'effet que des engagements fermes étaient contenus dans les contrats. Hydro-Québec a

été très ouverte à déposer confidentiellement ces contrats-là. Vous pourrez en faire l'analyse, sous réserve d'une signature d'une entente de confidentialité, mais tout est au dossier pour l'établir.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [26] Dans le rapport, en début, si ma mémoire est bonne, vous mentionnez que la situation particulière d'Hydro-Québec Distribution le... place cette entreprise dans une position qui est quand même intéressante. Vous parlez, entre autres, là, de la nature de l'électricité, c'est à base, là, d'hydroélectricité au Québec et vous mentionnez que... ça semblait comme positif. En quoi que c'est différent et mieux qu'ailleurs?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Voulez-faire référence au document.

Me DENIS FALARDEAU :

Alors je peux y aller, c'est parce que je voulais y aller de façon, comment dire, plus en discussion, là, préjugeant que l'expert connaissait son rapport mais... un instant.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, mais il est de pratique tout à fait normale d'indiquer les passages dans un rapport si on

paraphrase un rapport puis qu'on y réfère le témoin alors je demanderais qu'on indique le passage.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [27] Page 8, page 8, et je vais citer pour les fins de la sténographie, une production très « majoritairement d'origine hydroélectrique »... avec « réservoir ».

Cette spécificité doit être prise en compte dans la priorisation des développement d'applications de type « Smart Grid ».

R. Donc, sans pour autant adopter le terme d'expert que vous avez bien voulu me donner, je vais quand même répondre à votre question. En fait, effectivement la situation du Québec est un peu particulière quand vous la comparez au reste de l'Amérique du Nord dans le sens où on va dire une grande majorité des initiatives de type IMA qui ont été lancées en Amérique du Nord ont été lancées pour répondre à, on va dire, deux natures de problème, 1, un manque de capacité de... un manque de capacité de production qui aurait donc nécessité la construction à la fois de nouveaux ouvrages de construction et d'ouvrages de transport, donc faire face à de lourds investissements, 2, souvent un

parc de production extrêmement polluant, a fortiori, à la pointe on va notamment aller chercher des centrales au charbon.

Donc c'est des situations qu'on retrouve, on va dire, assez classiquement aux États-Unis puis en Ontario. L'initiative de mise en place d'IMA chez Hydro-Québec ne répond pas nécessairement aux mêmes impératifs dans un contexte similaire, c'est ça qu'on voulait dire.

V7A6

10 h 15

Q. [28] Et plus loin, vous faites mention ou plutôt vous constatez qu'Hydro-Québec est une entreprise qui est intégrée verticalement et vous mentionnez que justement le déploiement du système IMA peut sans doute être fait différemment qu'ailleurs dans le monde parce que justement c'est une entreprise qui est intégrée verticalement. D'ailleurs, en ce qui concerne principalement la recherche ou le maintien d'un réseau de clientèles, c'est que contrairement à d'autres entreprises, Hydro-Québec est en situation de monopole.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. À quel passage faites-vous référence, Maître Falardeau? Parce que je vois bien ici un titre

« Hydro-Québec », à la page 8, « une société d'État verticalement intégrée », mais je ne vois pas ce que vous venez de mentionner.

LE PRÉSIDENT :

C'est parce que vous n'avez pas posé encore de question là. Vous faites... vous faites un résumé là de... vous dites telle et telle chose. Mais là, vous êtes en contre-interrogatoire, ce serait plus éclairant si vous posiez une question. D'ailleurs, le contre-interrogatoire, ce n'est pas une discussion avec les témoins là. Ça, vous pourrez argumenter sur la base de la preuve, mais il faudrait poser des questions précises sur des... sur ce sur quoi vous voulez être éclairé dans ce rapport et en même temps, si ça vous éclaire, ça risque de m'éclairer aussi. N'est-ce pas? Ce serait le... c'est le but de la chose.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [29] Concernant justement l'intégration verticale d'Hydro-Québec, est-ce qu'il y a des particularités qui font en sorte que le système IMA peut être intéressant ou moins intéressant à déployer totalement?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

Q. [30] En fait, ce n'est pas tellement de son

intérêt, son intérêt n'est pas tellement relatif à son intégration. C'est la spécificité du projet qui a trait à l'intégration d'Hydro-Québec comparé à ce qui se trouve ailleurs aux États-Unis. Ailleurs aux États-Unis, en particulier dans des marchés qui sont ouverts, concurrentiels, un projet IMA va avoir des caractéristiques bien différentes, notamment en termes de mise à disposition de l'information relevée à différents acteurs qui ne sont pas nécessairement les distributeurs, de façon à permettre l'apparition de nouveaux modèles d'affaires d'entreprises qui vont se spécialiser dans l'exploitation de cette information à des fins soit d'information du consommateur ou de mise en place de nouvelles offres de service, ce qu'on peut voir aussi en Europe, ce qui d'ailleurs exerce une pression additionnelle sur la façon dont cette information est partagée.

On pourra même avoir une pression sur... de la part du Distributeur - on l'a vu en Angleterre, on le voit aussi aux États-Unis - une pression pour éviter qu'il y ait là un manque de concurrence au niveau de ce marché-là. Ce qui n'est pas du tout le cas du Québec.

Q. [31] Dans le rapport, vous soulignez - et c'est mis

en preuve ailleurs aussi au dossier - Hydro-Québec a demandé l'inclusion de la carte Zigbee là pour la domotique. À votre connaissance, ailleurs dans le monde, est-ce que c'est quelque chose qui se déploie de façon quasiment automatique ou il y a des endroits où le réseau IMA a pu se déployer sans que cette carte soit mise en standard là dans le réseau?

R. Il y a effectivement un certain nombre d'exemples où la carte Zigbee n'a pas nécessairement été intégré dans le compteur. On ne considère pas que ce soit particulièrement une bonne pratique parce que, ce qui va se passer, c'est que vous allez vouloir activer, si jamais ça arrive, vous voulez activer des fonctionnalités, on va dire, avancées, domotiques, et caetera, vous devez donc retirer une partie du parc installé pour réinstaller de nouveaux compteurs. Il était donc une bonne pratique de s'assurer que même si les fonctionnalités qui étaient incluses dans le compteur n'étaient pas nécessairement utilisées, il n'y avait pas besoin par la suite de revenir retirer ces compteurs-là pour physiquement améliorer leur niveau fonctionnel.

Q. [32] Dans un endroit - et je vais vous donner la

référence par la suite - vous mentionnez que le réseau Smart Grid n'est pas à pleine maturité, mais je vais vous donner le... Ce serait autour de la page 4, je vais vérifier. Et vous le mentionnez aussi à la page 22 en ce qui concerne le système MDMS. Vous dites, à l'avant-dernier paragraphe, et je vais le citer :

> Néanmoins, bien qu'Hydro-Québec Distribution soit consciente que les systèmes MDMS n'ont pas encore atteint une pleine maturité sur le marché et que le produit d'Energy ICT a les caractéristiques d'être flexible et ouvert, il sera important de surveiller et de bien cadrer l'évolution du périmètre des fonctionnalités visées.

Quand on parle de « n'est pas à pleine maturité », est-ce qu'on parle du standard qui risque d'être, comment dire là, désuet de façon prématurée? Parce que je comprends que ça évolue quand même très rapidement en technologie.

R. Ce n'est pas tellement une question de standard, c'est une question de maturité du marché. Donc, par exemple, un certain nombre de caractéristiques sur

le marché du MDMS, c'est un marché qui s'est très concentré sur les dernières années. Si vous avez regardé l'actualité, au niveau du rachat de ces firmes-là, on voit qu'il y a des tendances où la plupart des anciens éditeurs se font racheter par les propriétaires des fabricants de compteurs, par exemple. Donc, l'activité au niveau, on va dire, fusion, acquisition, étant intense, elle marque une certaine étape dans la maturité du secteur.

Par ailleurs, par rapport à d'autres, on va dire, progiciel notamment sur de la facturation ou on a atteint une plus grande maturité, ça fait des années et des années qu'on utilise des progiciels pour facturer l'électricité. Le MDMS est un logiciel qui est en application dans le marché depuis, on va dire, une quinzaine d'années et qui fait l'objet de beaucoup de développement et technologie qui est fonctionnel. Il est, on va dire, plus évolutif qu'un progiciel de facturation, d'où l'idée de dire qu'il n'est pas encore arrivé à maturité.

Q. [33] Et concernant les standards, étant donné que vous êtes au niveau international, comment ça fonctionne? Le standard actuel, est-ce que c'est l'imposition d'un ou de quelques entreprises

majeures qui imposent leurs standards sur les autres ou il y a un comité pour conventionner le standard? Comment ça fonctionne au niveau des normes du côté de la technologie?

R. Il faudrait que vous précisiez votre question quand vous parlez de standards parce que des standards et des normes, ça s'applique sur un projet IMA, ça s'applique à quasiment chacun des composantes du projet IMA, donc de quels standards vous parlez?

10 h 12

Q. [34] De toutes les composantes, là, c'est parce que ce que je comprends c'est qu'il y a à la fois du... il y a du logiciel et il y a du « hardware », là. Du côté des logiciels il y a des normes de communication, entre autres, j'imagine. Du côté du « hardware », il y a ne serait-ce que des standards de connecteurs ou des standards de communication entre chaque périphérique.

Est-ce qu'il y a des normes qui... des comités internationaux qui viennent standardiser ces choses-là et qui permettraient justement une pérennité parce que bien souvent c'est ça le problème avec la technologie.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Bon, je vais essayer de répondre à votre question

parce qu'elle demeure relativement vague mais je pense à peu près voir où vous voulez aller. Donc en ce qui concerne les logiciels il y a effectivement, notamment dans l'industrie, un certaine nombre de regroupements d'acteurs de l'industrie qui viennent du monde du logiciel, du monde du conseil, du monde des opérations, c'est-à-dire des « utilities » eux-mêmes, de façon à définir des standards d'intégration de façon à s'assurer que, notamment, les « utilities » en question n'auront pas à redévelopper l'intégration de leurs systèmes au fur et à mesure que ces systèmes-là évolueront.

Donc, notamment, parmi les plus pertinents pour celui-ci on va parler du standard IEC/SIM dont monsieur Charbonneau a fait référence quand il a expliqué, je pense, quelle était l'approche d'intégration du MDMS avec le logiciel de facturation qui est SAP dans ce cas-ci.

Q. [35] En parlant toujours de communication, dans le rapport, et je vais vous donner la référence après, vous faites mention à quelques reprises, là, vous avez une préoccupation concernant les communications avec les usagers et notamment, entre autres, à deux endroits.

Ah! le premier endroit c'est à la page 14,

à la page 14, au carreau droit en bas. Vous mentionnez :

> Assurer une communication externe proactive, rythmée par les principaux événements du déploiement massif afin d'obtenir l'appui des clients ou tout au moins leur neutralité.

Ce n'est pas les neutraliser, là, hein! Qu'est-ce que vous entendez par « neutralité »?

R. Ce n'est pas tellement une préoccupation, c'est une recommandation face à... face à un risque. Un projet IMA est un projet qui est particulièrement complexe dans le sens où d'abord il s'adresse à une réalité du terrain, pour changer le compteur il faut parfois rentrer dans la propriété de personnes, donc il faut, bien évidemment, adresser ce point-ci, s'assurer que les gens qui vont voir des techniciens rentrer dans leur propriété vont comprendre pourquoi est-ce qu'on le fait et pourquoi est-ce qu'on remplace leur compteur.

Q. [36] Autre endroit où vous parlez, là, des... de vos préoccupations concernant les relations avec les usagers, avec les consommateurs, c'est à la page 38, au deuxième paragraphe, et pour les fins de la sténo je vais citer. On parle de plainte, les

cas d'exception :

> Un suivi des plaintes et réclamations ainsi qu'une analyse des motifs d'appels téléphoniques ont été réalisés. Des rencontres et/où appels téléphoniques ont eu lieu avec les clients se trouvant dans des cas d'exception.

On fait référence à quoi?

R. Là aussi on est... on est clairement dans le cadre d'un... des... on va dire, des résultats d'un pilote. Le pilote sert notamment à ça, il sert à pouvoir extirper de la réalité des premières installations la réaction des clients pour être en mesure de l'analyser et s'assurer que le dispositif de communication qui est associé correspond bien aux attentes des clients, répond bien à leurs... à leurs demandes.

Donc à cette fin-ci, puis encore une fois ce n'est pas une préoccupation c'est plutôt l'application de bonnes pratiques, mais à cette fin-ci il était important de s'assurer qu'au niveau des processus internes l'information qui pouvait arriver par les différents canaux qui rentrent chez Hydro-Québec, notamment le centre d'appel, vous

pouvez remonter au niveau du... de la direction du projet de façon à ce qu'elle puisse être analysée.

Q. [37] Ah! je pensais que, Maître Hébert, vous alliez... non?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Mon collègue a couvert l'item préoccupation alors vous faites souvent référence à cette expression-là alors qu'on ne la voit pas dans le rapport.

10 h 17

Q. [38] À la page 35, on fait référence aux tests des effets des ondes de radiofréquences et c'est à partir du deuxième paragraphe. Toujours pour les fins de la sténographie, je vais citer le début du paragraphe :

> En ce qui concerne les effets des ondes RF émises par les compteurs IMA déployés dans chacun des trois projets pilotes

et là on fait référence aux trois endroits :

> (MRC de Memphrémagog, Boucherville, Villeray/Montréal), des mesures ont été réalisées sur site et en laboratoire et ensuite comparées aux normes établies par Santé Canada.

Encore une fois vous relatez des informations, vous

n'avez rien vérifié vous-même là?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. C'est exact.

Q. [39] Et j'imagine qu'en page 36 en ce qui concerne les sondages effectués auprès de la clientèle, c'est la même chose, vous relatez la chose. En page 36, le sondage, c'est en bas de page on fait référence au sondage :

> Un sondage sur la satisfaction des clients des projets pilotes a également été mis en oeuvre et les résultats sont positifs

on parle d'une

> (note moyenne de satisfaction globale des clients proche de 8/10).

Encore une fois vous relatez la chose, vous n'avez pas fait le sondage?

R. C'est exact.

Q. [40] Bon, Monsieur Lafeytaud, j'ai fini de vous cuisiner, je vais en cuisiner un autre. On va y aller du côté des radiofréquences. Et on va commencer avec docteur Plante. Bonjour, Docteur.

M. MICHEL PLANTE :

R. Bonjour.

Q. [41] J'ai rapidement examiné votre, votre c.v.,

vous semblez être, comment dire, vous connaissez la chose, mais c'est principalement du côté, comment dire, des rayonnements électromagnétiques, mais dans le soixante (60) hertz, des choses comme ça là. Les radiofréquences, est-ce que vous avez quelque chose en particulier d'étudiée de ce côté-là?

R. Oui, en fait depuis je vous dirais quinze ou seize ans à la Direction Santé Sécurité on fait aussi la vigie pour toutes les études qui touchent les radiofréquences en raison de l'arrivée des téléphones cellulaires en milieu de travail essentiellement qui utilisent des radiofréquences.

Donc et aussi dans les congrès scientifiques qu'on suit sur les champs de soixante (60) hertz que vous mentionniez.

Q. [42] Hum, hum?

R. La communauté scientifique s'est lentement, mais sûrement déplacé vers les radiofréquences, c'est souvent les mêmes personnes dans les années quatre-vingts (80), quatre-vingt-dix (90) qui travaillaient sur le soixante (60) hertz qui travaillent de plus en plus sur les radiofréquences.

Donc pour ma part ça fait je dirais au

moins depuis le début des années quatre-vingt-dix (90), quatre-vingt-quinze (95) que j'ai eu à suivre ça et donner des avis et faire des présentations aux travailleurs, aux comités paritaires, aux gestionnaires sur l'évolution des connaissances.

Q. [43] O.K. Et si j'ai bien compris, vous n'avez pas déposé de rapport ou un document nous permettant de connaître votre opinion ou votre analyse de la situation là?

R. C'est exact.

Q. [44] Rapidement pouvez-vous en arriver aux conclusions? Qu'est-ce qui se passe du côté de l'innocuité ou du caractère létal ou je ne sais pas trop quoi des radiofréquences? Vous êtes arrivé à quelle opinion par rapport à ça?

R. Bien, il faudrait peut-être distinguer d'abord les choses qu'on connaît sur les radiofréquences et les zones qui demeurent encore des objets de recherche si vous voulez.

Alors les radiofréquences leurs effets sur la matière, sur la santé humaine sont assez bien connus depuis une centaine d'années puisqu'elles sont largement utilisées dans les populations depuis une centaine d'années, on pense à la radio d'abord puis la télévision puis les téléphones

cellulaires par la suite et plus récemment les technologies Wi-Fi.

Et pour toutes sortes de raisons un peu techniques, je ne sais pas si vous voulez qu'on entre là-dedans, mais les radiofréquences c'est un peu comme de la, c'est un peu comme de la lumière, une forme de lumière que notre oeil ne perçoit pas, mais une lumière de très faible énergie. Et qui n'a pas la capacité parce qu'elle a une faible énergie, elle n'a pas la capacité de briser les liens entre les atomes, les molécules. Donc elle n'a pas les capacités de faire du dommage chimique aux matériaux dans le corps humain.

Et c'est important ça de, c'est un peu comme les infrarouges si vous voulez. Donc si à haute intensité ça chauffe, mais ça n'induit pas de dommage ou de dommage permanent qui, qui pourrait s'accumuler. Comme c'est le cas par exemple avec d'autres ondes électromagnétiques, les rayons-X ou les rayons gamma.

Donc essentiellement ce qu'on connaît des effets des radiofréquences c'est qu'à très haute intensité ça chauffe. Par exemple, ça dépend des fréquences, mais la fréquence de neuf cents mégahertz (900 MHz) qui est celle du compteur, une

intensité de trois cents watts (300 W) par mètre carré, si le corps entier est exposé à ça, pendant une trentaine de minutes, ça peut faire augmenter la température du corps d'à peu près un degré.

O.K. Donc c'est à peu près cet effet-là. Évidemment plus l'intensité est faible moins cet effet-là est mesurable. Puis vous comprenez qu'il faut atteindre un certain seuil pour augmenter la température. On parlait des normes de Santé Canada ou de d'autres organismes dans les journées précédentes.

Généralement ce qu'ont fait ces organismes-là, ils ont pris ce que j'appellerais le seuil thermique, disons-le comme ça, le trois cents watts (300 W) par mètre carré, pour l'exposition des travailleurs, ils se sont donnés un facteur de protection de dix. Donc pour les travailleurs à cette fréquence-là c'est trente watts (30 W) par mètre carré. Et pour le public on l'a divisé par cinq, encore par précaution, et c'est devenu six watts (6 W) par mètre carré.

Donc il ne faut pas comprendre que les limites adoptées au Canada ou ailleurs le six sont des limites au-dessus du, au-dessus desquelles il y aurait un danger. Il y a une marge de sécurité

importante là-dedans.

10 h 24

Maintenant, il y a eu, sur les aspects mettons non thermiques des radiofréquences parce que c'est là qu'il y a eu beaucoup de controverses au cours des quinze (15) dernières années, cette question-là, elle est vraiment apparue avec le téléphone cellulaire. Pour la première fois, on avait des expositions, je dirais, relativement élevées. On est encore loin des seuils thermiques, mais pas très loin des niveaux recommandés pour le grand public avec un téléphone cellulaire.

Et donc, comme c'était très répandu partout, que ça a été... vous le savez, ça a été une explosion dans tous les pays, bien là, il y a eu beaucoup de recherches qui se sont passées pour savoir deux choses : est-ce qu'on a des effets non thermiques, c'est-à-dire qui ne sont pas dûs à l'élévation de la température, un, sur le système nerveux central, parce que le téléphone est porté, évidemment, près de la tête, et aussi des questions sur les effets à long terme, est-ce que ça ne pourrait pas augmenter le risque de cancer chez les utilisateurs d'un téléphone cellulaire. Et sur ces deux aspects-là, on a appris quand même pas mal de

choses au cours des quinze (15) dernières années.

Par exemple, je vous donne quelques conclusions relativement solides. D'abord, il y a eu de bonnes études faites en laboratoire, des études qu'on appelle à double insu ou en double aveugle où le sujet qui est invité à participer à l'étude va participer à deux sessions. Il y aura une session réelle où il est exposé, une session simulée.

Il le sait, mais il ne sait pas laquelle, évidemment. Et dans le meilleur des mondes, l'observateur derrière ne le sait pas non plus, pour ne pas induire de réponse chez son sujet, c'est ce qu'on appelle des études à double insu.

Il y en a eu une cinquantaine qui ont été réalisées pour voir si les gens pouvaient percevoir les ondes, est-ce que ça provoquait certains symptômes chez eux, et les conclusions sont assez fortes et unanimes dans ce sens-là.

Les études à double insu ont montré que, un, les gens ne peuvent pas percevoir la présence ou l'absence d'ondes - je parle d'ondes de cellulaire ici là, puis on les mettra en parallèle tantôt avec les compteurs - donc les gens ne sont pas en mesure de distinguer la session réelle de la

session simulée. Et les symptômes qui apparaissent dans les deux sessions, les sessions simulées et les sessions réelles, sont les mêmes. Autrement dit, s'il apparaît des symptômes, il en apparaît autant dans les sessions simulées que dans les sessions réelles.

Donc, ces travaux-là ont été vus et revus par plusieurs organismes au Canada, des commissions internationales, des groupes d'experts mandatés par la Commission européenne et les conclusions sont unanimes et largement convergentes. On ne peut pas attribuer aujourd'hui raisonnablement un symptôme ou un signe clinique qu'on pourrait attribuer à des niveaux de radiofréquences qui sont de l'ordre du cellulaire, pour celui qui l'utilise.

Q. [45] Et si on va du côté de ce qui nous intéresse, le compteur.

R. J'y arrivais. Quand vous portez un cellulaire à votre oreille, évidemment, l'antenne est proche de la tête, à peu près à deux ou trois centimètres du cuir chevelu et l'intensité du rayonnement à cet endroit-là, au niveau du cuir chevelu, c'est de l'ordre de un million (1 M) de microwatts par mètre carré. Je vais aller plus lentement parce que c'est mêlant les microwatts et les watts là.

Tantôt, je vous disais que le seuil à partir duquel on pourrait chauffer le corps humain, c'est autour de trois cents watts (300 W) par mètre carré. Incidemment, ça se passe tous les jours dans les hôpitaux à ces niveaux-là parce que tous les examens de résonnance magnétique pour faire une image à l'hôpital requièrent des radiofréquences extrêmement puissantes, de ce niveau-là, et souvent le patient, ça augmente un peu la température du patient. Donc, ça se passe régulièrement ces expositions-là depuis une trentaine d'années.

J'ai perdu le fil de ce que je voulais vous dire.

Q. [46] Bien, c'est l'intensité.

R. Le compteur, on revient au compteur. Le cellulaire étant proche, donc ça donne à peu près un watt par mètre carré ou un million (1 M) de microwatts par mètre carré, si vous me suivez, alors que l'exposition du compteur quand on est à un mètre devant le compteur, ça nous donne cinquante (50) microwatts par mètre carré, cinquante (50) millionièmes de watt par mètre carré. Donc, on est très très loin des expositions typiques d'une personne qui utilise un téléphone cellulaire.

Donc, si... évidemment là, c'est une

question de jugement. Si on ne voit pas d'effet en laboratoire de façon claire, des effets qui peuvent se voir de façon répétée d'un laboratoire à l'autre en utilisant des cellulaires qui ont des expositions qui sont, somme toute, un million (1 M) par rapport à cinquante (50), qui sont nettement plus élevées, je pense qu'à fortiori on ne trouvera rien à des niveaux inférieurs à ça.

Q. [47] Chez vous, quand je parle de « chez vous » là, c'est Hydro-Québec Distribution, quand est venu le temps d'en arriver à la conclusion d'implanter tout ce réseau de compteur intelligent, j'imagine que chez vous, étant donné... puis justement, vous faites partie du bureau médical...

R. Oui.

Q. [48] ... concernant toute la santé et sécurité, j'imagine que vous avez examiné des expériences de d'autres pays avec les impacts sur la santé que ça aurait pu avoir, ainsi de suite, avant de conseiller à Hydro-Québec de continuer dans cette voie-là. Quelles étaient les recherches que vous ou vos collègues ont fait de ce côté-là?

10 h 19

R. Juste un parenthèse, la première fois que j'ai eu des questions au sujet des compteurs

radiofréquences c'était dans les années 90 avec les tout premiers compteurs qui étaient... qui étaient installés. Déjà les travailleurs posaient des questions là-dessus. Ensuite vous avez vu la semaine dernière qu'il y en sept (700 000) ou huit cent mille (800 000) qui ont été installés depuis deux mille trois (2003) et on nous a demandé des avis plus détaillés là-dessus.

Quand on veut porter un avis sur ce risque... sur le risque à la santé d'une situation comme celle-là, le travail à faire c'est d'identifier, mais on l'a fait de façon continue donc ça facilite la tâche, d'identifier toutes les études toxicologiques, épidémiologiques qui sont requises, qui ont été faites, des études d'innocuité, disons-le comme ça, qui ont été réalisées, en examiner la qualité, les conclusions, de faire des synthèses et de dégager une opinion. Donc c'est essentiellement la littérature scientifique médicale qui est assez facile à identifier et qui est très volumineuse.

En termes de... on a un nombre assez exceptionnel d'études autant sur les radiofréquences que sur les champs de plus basse fréquence, puis je vous dirais que c'est des

centaines, si ce n'est pas des milliers d'articles qui ont été publiés depuis une trentaine d'années. Il y en a beaucoup.

Q. [49] Et si ma mémoire, quand maître Hébert nous a informé qu'il y a eu des visites industrielles dans d'autres endroits, là, pour voir des... constater des expériences externes vous n'étiez pas là, hein?

R. Non, ça ne je sais pas à quoi vous faites allusion.

Q. [50] Ah! c'est...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien, moi-même... moi-même...

Q. [51] Non.

R. ... je ne sais pas à quoi vous faites allusion, là...

Q. [52] O.K. mais...

R. ... vous rapportez...

Q. [53] ... il a été fait mention qu'il y avait eu des visites à l'extérieur, au moins à un endroit où...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est monsieur Abiad qui a mentionné qu'il y avait eu une visite, c'était dans le contexte technique, là, de la technologie.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [54] Il n'y avait pas de visite à caractère médical, c'était uniquement technique...

M. MICHEL PLANTE :

R. Ah! non, pas du tout, non, non, non. Non, les études qui vont nous... qui vont nous aider dans un cas comme celui-là c'est des études le plus souvent faites en situation contrôlée de laboratoire avec des sujets qui acceptent de participer où on reproduit les conditions. Se rendre chez les gens voir ce qui se passe ou relever, si vous voulez, des plaintes, c'est généralement peu ou pas utile. Ça peut parfois nous allumer... lever un drapeau rouge, là, on est sensible à ça, mais on ne peut pas dégager aucune conclusion de ça.

Q. [55] Mettons de côté, là, l'expérience en double aveugle que vous avez relaté il y a quelques instants, vous, d'un point de vue médical, les allégations, là, d'hypersensibilité au rayonnement... aux radiofréquences c'est plausible?

R. On a été confronté à ça pour la première fois à la fin des années 90 quand les ordinateurs sont arrivés dans les bureaux. C'est là que le premier... la première fois le terme a été employé. On a des employés qui se sont dits, bien, depuis que j'ai mon ordinateur j'ai des problèmes de peau. Pour un autre c'était des étourdissements, et cetera.

Puis tout à coup cette expression est apparue, une espèce d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques. Donc ça fait une quinzaine d'années que c'est dans l'air et donc ça a fait l'objet de recherches sérieuses, rigoureuses auprès de ces gens-là aussi.

Il y a eu une cinquantaine d'études publiées jusqu'à ce jour où on a demandé à des gens qui se disent hypersensibles aux champs électromagnétiques de participer. Et les conclusions que je vous mentionnais il y a quelques minutes sont les mêmes avec eux aussi.

Si bien qu'aujourd'hui on n'a pas de... les faits ou les études qu'on a devant nous montrent que ce n'est pas les champs qui sont impliqués là-dedans, que les symptômes qu'éprouvent ces gens-là ont certainement d'autres causes, probablement pas uniques non plus mais qu'on n'arrive pas à mettre en cause ni les champs de radiofréquences ni les champs 60 hertz de très bas niveau pour expliquer les symptômes que ces gens-là ont.

Q. [56] Mais sans que ce soit la cause, est-ce que ça peut être un élément déclencheur? Je vais vous... je vais vous conter une anecdote. Avant d'être à l'ACEF j'étais dans... j'étais au privé et mon

champ de pratique c'est le droit du travail et c'était principalement des syndicats de la construction qui m'engageaient.

Dans les années 90 il y a un travailleur qui est venu me voir et lui c'était clair dans son esprit, c'était une journée d'hyperfroidure sur un chantier de construction. Le lendemain il s'est réveillé, il avait mal partout, il était fatigué, il avait de la misère à dormir, ainsi de suite.

Ça n'a pas été reconnu, il n'y a pas eu de lien avec le travail et cet homme-là a eu ce... comme... en quelque sorte, là, sa vie foutue. Mais à l'époque on appelait ça le « mal mystérieux ». Quelques années après on a nommé ça la fibromyalgie. Est-ce que ça peut être un... ça pourrait être le même phénomène? Ce n'est pas la cause mais ça déclenche un syndrome?

R. C'est vrai que la fibromyalgie ça a pris du temps avant que ça se concrétise un peu dans le monde médical, mais justement il y a une constellation assez précise de signes et de symptômes cliniques qui sont apparus à un moment donné pour dire oui ces gens-là partagent certains signes cliniques, certains symptômes et on peut penser à un diagnostic de fibromyalgie toujours difficile à

évaluer de façon objective parce qu'il n'y a pas vraiment de test pour le faire.

La différence ici avec l'électrosensibilité c'est qu'on n'a pas cette constellation précise qu'on s'attendrait d'avoir si le syndrome existait. La variété de symptômes qui ont été rapportés par les patients elle est très, très grande, elle est très diverse d'un patient à l'autre.

On n'a pas l'impression d'être en face d'un syndrome au sens où on l'entend, probablement vous connaissez l'expression en médecine, c'est-à-dire que une association de symptômes et de signes cliniques qui nous envoie vers un diagnostic. On n'a pas ça.

Donc on n'a pas de critères diagnostics comme on en a, par contre, pour la fibromyalgie. On n'en pas pour l'hypersensibilité. Vous n'en trouverez pas ici ni ailleurs. Le milieu médical donc ne reconnaît pas vraiment que ce soit un diagnostic parce qu'on n'a pas de critères diagnostics de ça.

Q. [57] Mais tout comme la maladie mystérieuse dans les années 90.

R. Mais, dire qu'une entité existe sans qu'on en connaisse les causes c'est déjà une chose. On ne

connaît pas les causes de tout, hein! c'est sûr qu'il y a des... ça viendra plus tard. Mais au moins on pourrait comme... comme le sida est un bel exemple, au début on avait des caractéristiques très précises qui arrivaient... on ne savait pas ce que c'était mais on pouvait dire oui, on a des nouveaux patients qui partagent les mêmes problèmes. On n'est pas dans cette situation-là ici.

Donc je ne pense pas que, surtout avec fort des études, là, qui ont été réalisées au cours des dix dernières années en laboratoire à double insu, avec les gens qui se disent hypersensibles, je pense que cette porte-là se ferme considérablement, là, comme possibilité.

10 h 35

Il faut aussi pensez à la plausibilité de ça. Comme je vous disais tantôt les radiofréquences c'est une forme de lumière de très faible énergie. À neuf cents mégahertz (900 MHz) la pénétration de l'onde est relativement faible dans le corps, ce n'est pas tout le corps qui est exposé, c'est les premiers centimètres.

C'est, on le disait dans une acétate récemment que les niveaux d'exposition, quoi à un

mètre d'un compteur, on est quelque chose comme cent mille (100 000) fois en dessous des normes. Moi je vous dirais surtout, je ne sais pas, mais beaucoup plus presqu'un million (1 M) de fois en dessous des seuils thermiques.

Et quand on soumet des patients, les patients sont soumis pendant dix, quinze minutes, trente (30) minutes à des radiofréquences de l'ordre de trois cents watts (300 W) par mètre carré et qu'on ne connaît pas d'effets nocifs de ces examens-là, que ça se passe des milliers de fois par jour. Et évidemment il y a l'ordinateur de l'appareil qui s'assure que vous ne surchauffez pas là. C'est déjà arrivé. Mais évidemment il faut faire attention à ça. Bien on est aussi fort de cette expérience-là et vous entendrez dans le milieu médical actuellement qu'on préfère nettement passer des résonnances magnétiques que des CT Scan pour éviter l'effet des rayons-X.

Q. [58] Tout à l'heure vous avez parlé des standards qui sont adoptés au Canada. À votre connaissance là quand on parle des normes canadiennes, Industrie Canada a fait ses propres tests ou c'est dans, comme dans bien souvent beaucoup de cas c'est simplement un copier-coller de normes américaines

qui sont importées ici?

R. C'est vraiment Santé Canada, c'est un petit peu historique cette affaire-la. Santé Canada a toujours eu une longue tradition d'expertise en radioprotection. D'abord, pour le rayonnement ionisant puis ça s'est étendu avec le temps au rayonnement non ionisant.

Puis ce n'est pas tous les pays du monde qui ont cette espèce d'expertise là. Au Canada on l'avait. Et puis la première version du fameux code de sécurité 6 sur les radiofréquences, je pense que ça date des années soixante-dix (70), ça a vraiment été fait par des spécialistes d'ici, des spécialistes canadiens. J'en ai connu deux d'ailleurs, madame Stuckley et son mari, qui ne sont plus là maintenant.

Et moi je pense que c'est encore une équipe interne à Santé Canada qui, évidemment ils s'appuient sur ce qui se fait ailleurs, mais qui font l'évaluation eux-mêmes de la littérature qui se publie d'une façon régulière.

Par contre, j'ai vu dans d'autres documents que ça avait été comme copier sur une norme américaine, je ne trouve pas ça dans leurs documents. Je pense que vraiment qu'il y a un

effort, il y a une expertise interne et je considérais ça comme un exercice indépendant, celui de Santé Canada, des autres qui existent comme par exemple celui de la Commission internationale de protection contre le rayonnement non ionisant.

Cette commission-là a pris au cours des dix dernières années beaucoup d'importance. C'est une commission indépendante qui collabore à l'Organisation mondiale de la santé. Et elle a été retenue comme référence scientifique par la Commission européenne, par l'Union européenne pour que les pays européens l'adoptent. Parce qu'en Europe c'est chacun des pays qui doit adopter une norme. Ils ont eu tendance à adopter donc cette norme de la Commission internationale de protection contre le rayonnement non ionisant avec ou sans modification.

Puis encore là quand on regarde le détail, Santé Canada et cette Commission-là ont à peu près les mêmes valeurs. Il a circulé beaucoup de choses à propos du fait que les normes en Europe seraient jusqu'à six mille (6000) fois plus sévères qu'au Canada. Il n'en est rien.

Les normes européennes sont très voisines des normes canadiennes. En fait la restriction de

base qui s'exprime en watt par kilo, elle est exactement la même. Dans le calcul maintenant pour mettre ça en watt par mètre carré, il y a des petits changements, mais je vous donne l'exemple.

Pour un compteur à neuf cents mégahertz (900 MHz) ici c'est six watts (6 W) par mètre carré, en Europe ça serait quatre virgule cinq (4,5) dans la plupart des pays d'Europe. Bon ce n'est pas six mille (6000) fois moins, c'est un peu moins. C'est du même ordre de grandeur.

Encore une fois, les gens, certaines personnes ont confondu un texte du parlement européen, du Conseil de l'Europe qui n'a pas juridiction en la matière et qui a donné un souhait qu'on adopte des normes beaucoup plus sévères. Mais à ce que je sache il n'y a aucun pays européen qui a adopté ces normes beaucoup plus sévères.

Donc les normes européennes sont, comme les normes nord-américaines, sont très proches des normes nord-américaines.

Q. [59] Toujours concernant les normes acceptables et je vais reprendre l'exemple de Monsieur le président de la semaine passée avec son ordinateur. Le compteur intelligent a plusieurs fonctionnalités.

R. Hum, hum.

Q. [60] Prises séparément chacune peut avoir des normes particulières d'émission de radiofréquences comme la carte Zigbee va émettre elle aussi des radiofréquences et j'imagine qu'il y a d'autres, d'autres périphériques, d'autres fonctionnalités qui vont permettre un accroissement du rayonnement ainsi de suite.

Et sans compter que, et là je vais y aller dans le scénario là, comment dire, mur à mur, la domotique est déployée et là il y a plein d'appareils ménagers qui communiquent avec le compteur. Est-ce que vous avez examiné le maximum possible que ce compteur-là puisse accepter comme radiofréquences et que ce soit toujours sécuritaire bien entendu?

10 h 40

R. J'ai pas examiné cet aspect-là particulier que vous décrivez avec la carte Zigbee et les autres fonctionnalités qui pourraient s'y accrocher.

Par contre, c'est sûr qu'on a regardé les émissions des compteurs par rapport aux... j'appellerais ça le bruit ambiant de radiofréquences dans lequel on vit tous vingt-quatre (24) heures par jour. Les radiofréquences

autour de nous c'est d'abord et avant tout les ondes radio FM, les ondes de la télévision et les ondes des réseaux cellulaires qui sont présents dans toutes les pièces, elles sont présentes dans la pièce ici, on est tous exposés à ça vingt-quatre (24) heures par jour, chez nous à domicile aussi.

Et ça ça nous donne des, comme vous l'avez vu sur un graphique présenté, un bruit ambiant qui va varier de cent (100) à trois cents (300), quatre cents (400) microwatts par mètre carré. C'est la somme de ces... de ces sources-là qui sont permanentes celle-là. C'est parce que les antennes sur le Mont-Royal émettent continuellement.

Donc si on ajoute à ça des sources, je pense à la source Zigbee ou d'autres, dans la maison un ordinateur portable, un modem, ce sont toutes des sources de très faible puissance. Il y a... les fabricants n'ont pas intérêt à mettre des antennes puissantes, ça ferait plein d'interférence autour. Donc généralement ce qu'ils cherchent c'est l'antenne la moins puissante possible pour rejoindre ce qu'on veut rejoindre.

Donc, si vous pensez dans ces termes-là sans avoir vu les caractéristiques techniques de ces cartes-là, si le but c'est de rejoindre un

frigo ou de rejoindre... dans la maison, quelques dizaines de mètres, la puissance va être extrêmement faible, vous allez être dans les milliwatts probablement.

De sorte que ça fait des petites sources très ponctuelles qui n'ont pas beaucoup... qui n'ont pas d'influence, à toutes fins pratiques, sur, comment je dirais, la... le bruit ambiant dans lequel on est.

Et c'est très variable aussi cette espèce de bruit ambiant. Au centre-ville, dans mon bureau, parce que je vois l'antenne... je vois l'antenne du Mont-Royal, mon collègue a mesuré quelque chose comme deux mille (2 000) microwatts par mètre carré parce que je suis en ligne directe avec... et c'est normal. Si vous allez sur le Mont-Royal ça ne sera pas deux mille (2 000), ça va être quinze (15 000) à vingt mille (20 000). Puis c'est comme ça, là.

Donc ajouter à ça de petites sources ponctuelles qui ne vont pas très loin ça va être bien difficile de... ça augmente mais très, très peu ce qui est déjà là.

Q. [61] Toujours avec le phénomène, là, du compteur avec plusieurs fonctionnalités, pour reprendre toujours le même exemple, c'est un peu comme une

carte-mère avec plusieurs fonctionnalités dans la carte-mère, est-ce que... parce que je comprends, lorsqu'on consulte la documentation du côté d'Industrie Canada, là, sur le... les mesurages et la sécurité de l'appareil, on nous dit équipé de telle carte, telle carte et telle carte ça passe le test, c'est utilisable.

La question que je me pose, étant donné que c'est une carte où il y a plusieurs composantes qui proviennent de fabricants différents, est-ce que vous avez en main les indications de chaque fabricant avec possiblement les mises en garde? Parce que j'imagine, peut-être que... et c'est un peu... un peu exagéré, mais j'imagine que peut-être dans son ensemble le compteur lui-même est sans problème, mais est-ce que ça se peut qu'il y ait une composante qui, elle, a besoin d'un usage particulier ou de certaines précautions?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Vous permettez? Il n'y a pas énormément de composants qui émettent des radiofréquences. Il y a la carte Zigbee qui n'est pas fonctionnelle, hein! qui est « off » et puis il y a la carte de communication pour le réseau LAN à neuf cents (900) mégahertz. Alors c'est les deux seuls qui émettent

des radiofréquences et les deux ont été certifiés par Industrie Canada.

Donc la seule qui est fonctionnelle actuellement, là, c'est le transmetteur neuf cents (900) mégahertz qui est utilisé, là, pour faire le réseau maillé. Donc au niveau certification ça a été certifié Industrie Canada... certifié Industrie Canada, donc à part ça il n'y a pas... vous dites qu'il y a plein de fonctionnalités, là, c'est des... les deux seules fonctionnalités pour transmettre des radiofréquences il y a Zigbee, il y a deux point quatre (2,4) gigahertz, qui n'est pas activé, qui n'est pas utilisé.

Q. [62] Et c'est, comment dire, lors du déploiement, là, lors de l'installation de ces compteurs, est-ce que l'usager pourrait avoir copie des directives du fabricant ou est-ce que c'est... est-ce que c'est systématiquement distribué aux abonnés ou ça pourrait être sur demande donné?

R. Je ne comprends pas la question.

Q. [63] Bien, c'est parce que lorsqu'on achète un gadget quelconque, habituellement il y a la note... la nomenclature, là, la description de l'appareil et éventuellement des mises en garde du fabricant ou des façons d'utiliser l'appareil pour qu'il

puisse durer le plus longtemps possible, et cetera, et cetera.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense c'est peut-être pas à monsieur Robichaud que cette question-là peut être posée. On est au niveau de la santé, si je comprends bien, et là ce que vous demandez c'est un peu quelle politique serait ou pourrait être suivie éventuellement par Hydro-Québec, alors malheureusement je ne pense pas que ce soit les gens ici qui sont en mesure de répondre.

Me DENIS FALARDEAU :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Oui, moi j'ai un peu de misère à vous suivre, Maître Falardeau, là, vous référez à l'exemple que j'ai donné la semaine passée. Mais l'exemple que je donnais c'est que si vous... indépendamment du nombre de fonctionnalités que vous allez utiliser dans votre ordinateur vous ne le paierez pas moins cher, c'est un peu ça, là, tu sais, peut-être. Si vous avez un Apple de base il y a... il y a des centaines sinon des milliers de façon de l'utiliser mais vous ne paierez pas... vous ne paierez pas moins cher votre ordinateur...

Me DENIS FALARDEAU :

Ah! non, non, ça j'en conviens.

LE PRÉSIDENT :

... même si vous avez un usage très primaire de la chose.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [64] Je pense que j'ai terminé mais je vérifie, Monsieur le Président. Ah! ça c'est une dernière... mais c'est une question technique, là. C'est parce que j'ai cru comprendre que le... les compteurs communiquent soit directement avec le routeur ou le collecteur ou peuvent être relayés en cascade. C'est cette fonction de cascade c'est préprogrammé mais est-ce qu'on peut le, comment dire, définir de la façon dont le compteur va se comporter ou c'est standard ça aussi et ça y va selon le besoin?

R. Je ne suis pas sûr de comprendre très bien la question. Je vais juste vous expliquer comment ça fonctionne. C'est que c'est un... le principe... l'architecture du réseau c'est un réseau maillé, ça veut dire qu'on se sert de la... justement, étant donné qu'on ne veut pas émettre à pleine puissance parce que si l'architecture sélectionnée avait été tous les compteurs communiquent directement au collecteur, dans le cas où on est très loin il

aurait fallu que la puissance d'émission du compteur soit très forte.

Or, pour justement faire en sorte que la puissance d'émission soit le plus faible possible on s'arrange pour que le compteur puisse transporter ou transférer son information au suivant, son voisin, qui le transfère au suivant, et de sorte que la puissance d'émission on peut la garder la plus faible possible pour arriver à communiquer l'information au collecteur.

Cela dit, soixante-dix-sept pour cent (77 %) des compteurs communiquent leur information directement au routeur ou au collecteur. Seulement vingt-trois pour cent (23 %), donc, des compteurs vont relayer leur information à un ou deux voisins ou trois voisins. En fait, vingt-trois pour cent (23 %) des compteurs relaient l'information d'environ quatre point quatre (4,4) compteurs.

Q. [65] Est-ce qu'on peut en arriver à la conclusion que dans certains cas ce relais, cette cascade devient, comment dire, la norme, c'est-à-dire qu'à cause de contraintes physiques ou quelconques, comme il n'y a pas de communication directe avec le collecteur ou le routeur, la communication se fait toujours en cascade.

R. Non.

Q. [66] Non?

R. Dans soixante-dix-sept (77)... soixante-dix-sept pour cent (77 %) des compteurs transfèrent leur information directement au routeur ou au collecteur.

Q. [67] Ça ça va.

R. La majorité, oui.

Q. [68] C'est ça. Mais dans le pourcentage d'exception est-ce que c'est... ça devient le quotidien ces compteurs-là sont toujours en relais les uns les autres?

R. C'est dynamique. Il faut... la beauté du réseau maillé c'est que c'est dynamique. Advenant le cas qu'un compteur ou deux compteurs ou qu'une rue aie... a une panne de courant, et bien c'est fait en sorte que l'architecture du réseau a été construite pour avoir de la redondance, c'est-à-dire permettre au compteur de se trouver d'autres chemins pour acheminer leur information au collecteur. Donc c'est dynamique.

À ce sujet-là d'ailleurs, là, sur les vingt-trois pour cent (23 %) qui relaient leur information à d'autres compteurs, le dernier trois pour cent (3 %), au percentile quatre-vingt-dix-

huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), cent (100), c'est des compteurs, là, où ça change constamment compte tenu, là, qu'il y a des conditions de propagation difficile. Ça peut être... donc... mais... donc c'est dynamique ce réseau maillé-là.

Q. [69] Messieurs, merci. Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Falardeau. Alors on va prendre une pause de quinze (15) minutes, on sera de retour à onze heures et cinq (11 h 05).

PAUSE

11 h 06

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Paquet c'est à votre tour, mais vous aviez indiqué que vous aviez des questions pour maître Bénay de McCarthy Tétrault, comme il n'est plus sur le panel, est-ce qu'il vous reste d'autres questions?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Ah, oui, effectivement on a des questions pour Accenture.

LE PRÉSIDENT :

Alors allez-y.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [70] Monsieur Lafeytaud. Donc bonjour aux membres du panel. Geneviève Paquet pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie. Donc, Monsieur Lafeytaud, je vous demanderais de consulter la pièce HQD-1, Document 3.1, le rapport public d'Accenture à la page 13.

Donc premièrement, on voit les bonnes pratiques qui sont liées aux initiatives, on comprend que ça a été versé sous pli confidentiel. Maintenant j'ai bien lu votre, votre affidavit qui était daté du seize (16) janvier deux mille douze (2012) où vous indiquez qu'il y avait un contenu qui possède une valeur commerciale dont pourraient profiter d'autres entreprises concurrentes s'il était publié.

Donc sans entrer dans les détails de ces bonnes pratiques-là, pouvez-vous m'indiquer en quoi des bonnes pratiques qui sont liées aux initiatives IMA peuvent être confidentielles?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Écoutez, je ne pense pas qu'on est ici pour faire le débat au niveau de la confidentialité. Les deux rapports ont été déposés il y a déjà un bon bout de temps. Il n'y a pas eu de contestation qui est

venue de la part de maître Paquet ou de sa cliente là. Alors ce n'est pas avec le témoin je pense qu'on doit faire ce débat-là ce matin.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait ce n'était pas du tout pour contester l'aspect confidentiel, c'est seulement pour comprendre s'il s'agit des bonnes pratiques. On veut simplement comprendre quelle est la raison.

On comprend des fois qu'il peut y avoir des montants qui peuvent être préjudiciables à l'entreprise. Maintenant s'il s'agit de bonnes pratiques qui peuvent être reconnues, simplement savoir pour quelle raison ça a été, ça a été jugé confidentiel?

LE PRÉSIDENT :

Bien vous avez déjà l'opportunité, vous avez probablement signé une entente de confidentialité, je pense.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors vous avez déjà l'opportunité de poser même des questions sur les aspects confidentiels. Alors là, je ne sais pas. Répétez votre question là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Écoutez, moi c'est effectivement sans entrer dans les détails du contenu confidentiel, donc sans révéler les pratiques en question, mais seulement nous indiquer pour quelle raison Accenture à part, on indique dans l'affidavit de monsieur Lafeytaud qu'il y a un contenu qui a une valeur commerciale, donc.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais ça ça serait une question, ça ça serait une question s'il y avait eu, s'il y avait eu une, disons, comment on appelle ça, un voir-dire, à savoir si c'est, si ça doit être confidentiel ou pas, là, ça c'est une question qui aurait pu se poser s'il y avait eu une contestation de la confidentialité, mais là ça a été admis, les gens ont signé des ententes de confidentialité, ceux qui voulaient avoir accès au document. Vous avez eu accès au document. S'il y a des questions sur les aspects confidentiels, on va les entendre. Donc je ne vois pas trop, trop la pertinence de cette question-là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bon, écoutez.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce qui est pertinent, c'est toutes les questions sur le rapport, autant la partie confidentielle que la partie publique.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc je pourrais réserver cette question-là pour le huis clos éventuel.

LE PRÉSIDENT :

Bien je dis même, même à ça, si on est en huis clos puis que c'est confidentiel, ça ne se voit pas la pertinence de dire, mais pourquoi sommes-nous en huis clos puis pourquoi est-ce que c'est confidentiel? Tu sais, je veux dire, il faut, ce qui est important c'est les faits qu'il y a dans le rapport confidentiel et la possibilité que vous ayez de faire clarifier des choses si besoin est. N'est-ce pas?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [71] Oui, effectivement, Monsieur le régisseur. Donc si vous ne voyez pas la pertinence, je vais tout de suite passer à ma prochaine question. À la page 14, de votre rapport, on voit dans les points forts le deuxième carré au niveau de l'évolutivité.

Accenture indique :

Le système IMA utilise moins de 5 % de

la bande passante totale pour couvrir le périmètre initial.

Maintenant sur quoi s'appuie Accenture pour dire que le système AMI du projet LAD utilise moins de cinq pour cent (5 %) de la bande passante?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Lorsqu'on en a fait l'analyse d'évaluation du projet puis on s'entend qu'on l'a fait dans une portée qui était déterminée, sur un certain nombre de critères qui nous semblaient être des critères importants en vue du succès du projet.

Notamment sur le critère de l'évolutivité du réseau, on a demandé à pouvoir avoir accès au rapport de mesures du réseau. Et ce qui est ressorti de ces rapports-là, un peu comme ce qu'on évoquait tout à l'heure, à chaque fois qu'on a posé une question, on a demandé à avoir accès au rapport d'étude qui a pu être fait, ce qui ressortait de ce rapport-là d'analyse de capacité de réseau, c'est que les premières fonctionnalités qui étaient utilisées dans le cadre du projet n'utilisaient que cinq pour cent (5 %) de la bande passante.

11 h 12

Q. [72] Puis ce rapport-là est-ce qu'il s'agissait d'une étude de simulation seulement?

R. C'était un retour d'expérience du pilote.

Q. [73] Maintenant, pouvez-vous m'indiquer quelle peut être la précision des calculs pour une largeur de bande qui serait basée sur des études de simulation seulement?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais il n'a pas dit que c'était basé sur des études de simulation seulement, mais plutôt sur un retour au niveau des projets pilotes, alors ce n'est pas une simulation.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [74] En fait, avec des simulations seulement avec des projets pilotes.

R. Nous, nous avons utilisé les conclusions de l'étude qui a été faite, si vous voudriez avoir plus de détail sur l'étude qui a été faite, il faudrait s'adresser au panel technique parce que les gens étaient là pour ça.

Q. [75] Puis est-ce que dans votre évaluation, vous avez déterminé quel était le niveau de confiance en pourcentage de ce résultat de cinq pour cent (5 %)?

R. C'est un constat.

Q. [76] Maintenant, un peu plus bas, au niveau de la stratégie de déploiement, encore un point fort qui est indiqué par Accenture, le deuxième :

Les réseaux de télécommunications sont déployés en avance de phase.

Pourriez-vous, Monsieur Lafeytaud, nous indiquer quel pourcentage du réseau de télécommunications a été déployé à ce jour, à votre connaissance?

R. Ce que le point mentionne, ici c'est que dans la stratégie de déploiement, il est prévu que le réseau de télécommunications soit déployé en avant... en amont de phase. C'est ça l'élément qu'on a... qu'on a jugé quand on a regardé la stratégie qui était mise en place, il est pour nous une bonne pratique de déployer le réseau de télécommunications préalablement et c'était un point positif qui répondait à notre interrogation.

Q. [77] Mais en ce moment, est-ce qu'il y a une partie du réseau de télécommunications qui a été déployé, là, dans l'un des trois projets pilotes?

R. Bien, oui, il fait partie des projets pilotes.

Q. [78] Donc pour les trois projets pilotes seulement?

R. Mais les projets pilotes s'entendent incluant les moyens de télécommunications qui vont avec.

Q. [79] Donc quand vous dites en avance de phase c'est quoi par rapport, là, aux phases 1 ou 2 par rapport au projet complet, déploiement massif?

R. Bien, c'est par rapport au déploiement des

compteurs eux-mêmes.

Q. [80] Je vous remercie. Je vous demanderais maintenant de consulter la page 18 de votre rapport. Le troisième paragraphe, à la dernière phrase on indique :

> Ceci étant dit, il est tout à fait cohérent de limiter et de clairement fixer le périmètre initial du projet IMA afin de livrer les bénéfices attendus.

Donc Accenture avait développé une liste spécifique des avantages qui peuvent être obtenus grâce à la mise en oeuvre de l'AMI et on retrouve cette liste à la pièce HQD-1, document, page 18 de la preuve du Distributeur, la figure 4. Puis cette figure qui s'intitule « Principales fonctionnalités utilisées en sus de la relève à distance ». Cette figure avait été préparée par Accenture, la source est Accenture. Donc pouvez-vous, Monsieur Lafeytaud, m'indiquer pourquoi on doit compléter trois phases avant que certains des avantages qui sont listés dans votre figure ne puissent être mis en oeuvre?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je peux vous dire que je ne comprends pas la question, là. Ce que j'ai compris depuis le début

de ce dossier-là, c'est qu'un choix a été fait par le distributeur. Là, on demande à monsieur Lafeytaud, qui a procédé à faire une évaluation de ce qui a été fait par le Distributeur, d'expliquer pourquoi il faut que ce soit comme ça avant que les autres fonctionnalités soient... je ne comprends pas où est-ce qu'on va.

11 h 17

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous peut-être reformuler ou nous dire qu'est-ce que vous cherchez là?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, on fait un lien avec un schéma qui a été déposé. En fait, la source, c'est Accenture qui décrit toutes les fonctionnalités qui peuvent être utilisées en plus de la relève à distance. Ce tableau-là a été déposé par le Distributeur. Donc, simplement demander, étant donné qu'on a un témoin d'Accenture, lui demander, de son expérience, habituellement est-ce qu'on n'a pas avantage à mettre plus de fonctions avant que les trois phases soient... avant que les trois phases soient terminée. C'est avoir son opinion par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est l'objet du... c'est l'objet du rapport

d'expliquer que les choses... comment se font... c'est quoi les bonnes pratiques; comment ça se fait ailleurs; comment ailleurs on peut décider... on peut avoir des incitations à mettre des fonctionnalités plus avancées à cause du contexte économique, du contexte énergétique, et caetera. C'est dans le rapport là. Alors, essayez de préciser votre question.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [81] Bien, écoutez, de votre expérience, est-ce que les entreprises habituellement ont avantage à développer plus de fonctionnalités dès le départ. Et on parle là de limiter et de fixer dès le départ le périmètre initial du projet, donc c'est vraiment en ce sens-là, là, on est un peu à cette étape-ci. Vous avez procédé, vous avez accompagné le Distributeur dans cette démarche-là.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Le fait de limiter le nombre de fonctionnalités sur un projet de cette nature-là est une bonne pratique. C'est une bonne pratique qu'on avait soulevé dès notre rapport en deux mille neuf (2009), c'est-à-dire bien avant que le projet ne soit lancé. C'est une bonne pratique qu'on soulève régulièrement dans nos rapports. Je pense notamment

à celui qu'on a remis dans le cadre du World Economic Forum sur les déploiements des Smart Grid. Une entreprise de la nature d'Hydro-Québec a tout intérêt à se concentrer sur son cas d'affaires et à limiter son projet de déploiement sur les fonctionnalités qui ont été identifiées dans son cas d'affaires, de façon à éviter tout risque de perte de productivité ou de perte d'argent. Donc, c'est clairement une bonne pratique qui avait été recommandée, une bonne pratique qui a été mise en oeuvre. Hydro-Québec a fait le choix de se concentrer sur deux fonctionnalités que vous connaissez maintenant, donc la relève automatique et les fonctionnalités de branchement-débranchement qui sont celles qui sont les plus payantes pour eux.

Il est pour eux, encore une fois, plutôt bénéfique de se concentrer sur ces deux contenus-là de façon à s'assurer d'aller chercher les bénéfices associés sans dépenser d'argent pour d'autres choses qui sont non prouvées.

Q. [82] Ça, c'est pour le fait de limiter, mais quand on quand on parle de clairement fixer le périmètre initial.

R. Exactement ça. C'est exactement ça.

Q. [83] Excusez-moi. Donc, on ne tient pas nécessairement compte des autres fonctions en fixant le périmètre initial, c'est exact?

R. Alors, la deuxième bonne pratique qui a été annoncée, c'était le fait de s'assurer que, bien que limitant votre portée, vous aviez la capacité de regarder au-delà l'ensemble des fonctionnalités permises par un réseau de nature IMA, le balisage que vous avez et auquel vous vous référez fait la liste, l'énumération de ces fonctionnalités potentielles-là. Elles doivent être par la suite ou en parallèle étudiées, mais pas nécessairement incorporées dans le projet de déploiement. C'est ce qui a été fait dans le cadre du projet puisque le compteur, je pense ça a déjà été dit, en tant qu'équipement qui va être déployé définitivement sur le réseau porte ce potentiel-là, c'est l'ensemble des travaux et des investissements qui restent à faire derrière tant au niveau de la communication que du traitement de la donnée où l'investissement n'est pour l'instant pas fait parce que le projet a décidé de se concentrer sur deux fonctionnalités.

Q. [84] Et est-ce que, Accenture, est-ce que c'est vous qui avez conseillé là, au Distributeur de se

concentrer sur deux fonctionnalités seulement?

R. On avait... encore une fois, si on fait référence au rapport qui a été déposé en deux mille neuf (2009), recommandait de se concentrer sur un certain nombre limité de fonctionnalités. Maintenant, nous n'avons pas été impliqué dans le choix de ces fonctionnalités-là.

Q. [85] Et est-ce que vous pouvez m'indiquer quelles étaient les fonctionnalités qui avaient été recommandées au départ?

R. Non, ce n'est pas ça que je dis. Ce que je dis, c'est qu'on avait recommandé de limiter le nombre de fonctionnalités dans le cadre du projet. On n'avait pas identifié les... Pour ça, il aurait fallu faire le cas d'affaires, ce que l'on n'a pas fait.

11 h 22

Q. [86] D'accord. Merci. Maintenant toujours à la page 18, on indique, un peu, le paragraphe avant la conclusion du périmètre fonctionnel. Donc au troisième paragraphe, au milieu du paragraphe on indique :

> Une bonne intégration des différentes entités d'Hydro-Québec impliquées sera nécessaire afin de permettre de

concrétiser les bénéfices escomptés.

Est-ce que, est-ce qu'Accenture sait si le coût de cette intégration a été inclus dans le coût total du projet LAD?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Il s'agirait d'une question à diriger au panel 3, Maître.

Q. [87] Merci. Maintenant à la page 20 de votre rapport, à la section Stratégie d'acquisition, la première phrase :

> Il est important de comprendre qu'Hydro-Québec Distribution s'est positionnée dès le départ comme l'intégrateur principal et le maître d'oeuvre de la solution d'ensemble.

Si le Distributeur a été le principal intégrateur, pouvez-vous m'indiquer quel était le rôle de la firme Ericsson?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. On va dire, on ne va pas jouer sur les mots, mais en matière de technologie on appelle un intégrateur, en tout cas on utilise le terme d'intégrateur comme étant la firme qui va, on va dire, paramétrer ou développer en l'occurrence ici il s'agit du MDMS.

Et donc Ericsson avait été sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres, je pense numéro 1 ou numéro 2 pour faire ces, rendre ces services-là dans le cadre du projet, c'est-à-dire en fait intégrer la solution de MDMS dans l'environnement technologique d'Hydro-Québec.

Ça ne vaut pas dire qu'Ericsson est l'intégrateur global du projet. O.K. Très bien.

Q. [88] Est-ce que c'est la firme Ericsson qui a réalisé l'intégration avec le système de facturation SAP?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. C'est des questions qui, qui touchent d'abord Hydro-Québec Distribution, je ne suis pas certain que les gens sur le panel ici puissent répondre précisément à cette question-là. On a parlé de l'intégration avec le système SAP dans le panel numéro 2.

Il a été mentionné qu'Hydro-Québec s'y affairait. Est-ce que vous en, si votre question est plus détaillée que cela, il aurait peut-être fallu la diriger au panel numéro 2.

Q. [89] D'accord. Donc il y a peut-être d'autres questions qui vont pouvoir répondre par la suite. Donc je vais passer à la prochaine question. Pour

Monsieur Lafeytaud, en fait au panel 2, monsieur Abiad qui était témoin du Distributeur nous avait mentionné qu'Accenture avait participé là, à la préparation d'un appel de candidatures, celui 1394409 qui était daté du trente (30) juin deux mille onze (2011).

Est-ce qu'Accenture a participé aux quatre appels de propositions qui ont été déposés par le Distributeur?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Est-ce que vous pouvez me rappeler quels sont les quatre appels de propositions?

Q. [90] Excusez-moi, c'est les appels, oui de candidatures. Bien le premier c'est pour la firme d'accompagnement et de système MDMS?

R. Bien là, non. On n'était pas encore, à ce moment-là, on n'était pas encore sélectionné pour ça.

Q. [91] Le... celui pour les compteurs et l'infrastructure on avait déjà eu la confirmation...

R. Oui.

Q. [92] ... que vous aviez participé. Pour les installateurs externes de compteurs?

R. Également.

Q. [93] Et puis pour les fournisseurs de

télécommunications?

R. Non.

Q. [94] Donc si vous avez participé à certains des appels de propositions, est-ce qu'Accenture a également participé à la sélection des candidats?

R. Aucunement.

Q. [95] Maintenant je vous amène à la page 21 à peu près au milieu de la page, après les trois petits points, on retrouve l'affirmation selon laquelle :

> Ces mêmes groupes d'experts ont par la suite collaboré activement à l'évaluation des réponses [...].

Donc, vous me confirmez qu'Accenture ne fait pas partie de ces groupes d'experts?

R. Je confirme.

Q. [96] Merci. Maintenant la page 22, on parle du MDMS. Et on revient avec la firme Ericsson qui a été retenu à titre d'intégrateur avec le MDMS d'EnergyICT.

Concernant le choix du MDMS d'EnergyICT, Monsieur Lafeytaud, savez-vous combien de services publics utilisent présentement la solution MDMS d'EnergyICT en Amérique du Nord?

R. À ma connaissance et de mémoire, je crois trois.

11 h 27

Q. [97] Savez-vous combien de services publics ont effectivement intégré la solution EnergyICT avec Landis+Gyr?

R. Non, pas de... pas de mémoire.

Q. [98] Est-ce que ce serait possible de prendre un engagement?

R. En ce qui concerne... je pense qu'il y a un tableau qui résume cette information dans la version confidentielle du même rapport. On pourra le vérifier en huis-clos.

Q. [99] Merci.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Juste pour être clair, l'engagement, par ailleurs, va être limité à vérifier ce qu'il y a déjà parce que si ça implique pour Accenture d'aller faire un balisage... un nouveau balisage, ça je ne pense pas que dans le cadre d'une audition comme celle-ci, là, on peut demander à Accenture de se livrer à un travail comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous répéter, là, l'engagement que vous...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... que vous voulez que le Distributeur prenne, là?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, ce serait l'engagement numéro 31, ce serait de savoir combien de services publics ont effectivement intégré la solution EnergyICT avec Landis+Gyr.

E-31 (HQD) : Fournir le nombre de services publics qui ont effectivement intégré la solution EnergyICT avec Landis+Gyr et fournir le nombre de services publics qui utilisent la combinaison Landis+Gyr, EnergyICT et SAP en Amérique du Nord (Demandé par le GRAME)

Q. [100] Puis j'imagine que ma question suivante vous ne pourrez peut-être pas non plus lui répondre. On voulait savoir combien de services publics ayant intégré la solution EnergyICT avec le système de facturation SAP.

R. Je n'ai pas la réponse non plus, mais de mémoire il me semble qu'il y en a au moins une.

LE PRÉSIDENT :

Alors on se comprend qu'on va vérifier si c'est déjà dans le rapport ou si ça découle du rapport et

non pas... on ne va pas demander de faire un nouveau... un nouveau balisage pour aller chercher cette information-là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis si c'est dans le rapport... si c'est dans la partie confidentielle, eh! bien, si vous avez d'autres questions ça se passera un peu plus tard.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [101] Donc ma prochaine question, combien de services publics utilisent actuellement la combinaison Landis+Gyr, EnergyICT et SAP, et ce en Amérique du Nord.

R. La combinaison de mes réponses précédentes fait que ça reste à vérifier et qu'on se situe entre quelque chose comme zéro et au moins une.

Q. [102] Donc je vous demanderais de le vérifier, ça serait important d'avoir cette information-là, donc peut-être dans le même engagement, avec l'engagement 31.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui, toujours sous la même réserve, si l'information est déjà contenue dans le rapport, sans ça, on n'ira pas faire un balisage extérieur.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [103] Oui. Donc pour les fins des notes sténographiques, donc le nombre de services publics qui utilisent la combinaison Landis+Gyr, EnergyICT et SAP en Amérique du Nord. Donc vous m'avez indiqué que ça irait entre zéro et un la réponse probablement. On peut prendre cette hypothèse-là pour que... me permettre de poser la... ma question, là. S'il y a seulement entre zéro et un service public qui utilise cette combinaison Landis+Gyr, EnergyICT et le système de facturation SAP en Amérique du Nord, donc pourquoi Accenture... est-ce que... pourquoi Accenture considère que ce serait un risque acceptable de tenter cette solution, là, pour la première fois avec le Distributeur?

R. Excusez-moi, vous pouvez répéter votre question exactement?

Q. [104] Donc vous m'avez indiqué qu'il y avait entre zéro et une... et un service public qui utilisait éventuellement, donc on ne sait pas, peut-être qu'il y en a aucun, la combinais Landis+Gyr, EnergyICT et le... avec le système de facturation SAP. Donc pourquoi est-ce que ce serait... ce serait acceptable, là, pour Hydro-Québec de tenter

cette solution pour la première fois, cette solution d'intégration?

R. Juste avant de répondre, quand vous parlez de risque acceptable, c'est votre opinion ou vous êtes en train de citer la mienne?

Q. [105] C'est mon opinion.

R. O.K. Mais, en fait, pour moi le succès de l'intégration existante entre ces trois technologies fait qu'une partie du risque n'existe plus, là, parce qu'on ne parle plus de projection par rapport à des balisages, le... dans le cadre des pilotes. L'intégration entre ces trois technologies a été faite de bout en bout de façon à permettre l'élaboration de factures aujourd'hui. Donc le risque d'intégration d'un point de vue technologique, fonctionnel en tout cas, n'existe pas.

Q. [106] Mais ça a été fait dans le cadre de projets pilotes, pas dans le cadre, là, d'un... d'une autre entreprise qui utiliserait cette combinaison-là, c'est exact?

R. Oui, mais aux fins des besoins d'Hydro-Québec le plus important c'est que ce soit fait dans le cadre des systèmes d'Hydro-Québec.

11 h 33

Q. [107] Merci. Maintenant savez-vous si EnergyICT a obtenu la certification requise pour le système de facturation SAP pour l'intégration du MDMS, et ce, en utilisant la technologie Enhancement Pack 5? Si vous êtes au courant, là.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. À ma connaissance, ils ont... ils ont... Je ne sais pas s'il s'agit d'une certification en l'occurrence, mais ils ont eu la reconnaissance de l'intégration dite MDos pour leur technologie. Encore une fois, c'est une question qu'on se pose au préalable de façon à diminuer les risques.

Aujourd'hui, l'intégration se fait, l'intégration des technologies réelles.

Q. [108] Mais vous n'êtes pas nécessairement en mesure de me répondre si, effectivement, EnergyICT a obtenu la certification ou non?

R. Non. Non, effectivement, je ne suis pas en mesure de le confirmer. Ce que je vous dis juste c'est que d'un point de vue technologique ce n'est pas nécessairement un préalable à l'intégration de systèmes.

Q. [109] Merci. Maintenant à la section des compteurs et le réseau de télécommunications NAN.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Quelle page?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

À la page 23.

Q. [110] En fait, la page 22, ça commence à la page 22. Je n'ai pas de questions sur le texte précisément, mais on a appris qu'en janvier de cette année, deux mille douze (2012), Landis+Gyr avait annoncé qu'une nouvelle série de son réseau « Grid Stream », la série 5, sera bientôt disponible à la vente au service d'utilités publiques. Est-ce qu'Accenture était au courant de cette annonce?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Oui.

Q. [111] Maintenant le Distributeur est en train de déployer la version la plus ancienne, ou plutôt à déployer la version la plus ancienne dans le cadre de ses projets pilotes, la version... la série 4. Est-ce que c'est exact?

R. Je pense que ce sont des questions qui ont été répondues dans le cadre du panel 2.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce qui a été mentionné c'est qu'il y avait des fonctionnalités de la série 5 qui étaient... En

fait, Hydro-Québec a été le premier à utiliser certaines fonctionnalités qui, par la suite, ont été intégrées dans la version 5. Alors c'est ce qui a été indiqué par le panel technique.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Puis il a été également mentionné, si vous me permettez, que les logiciels ou la technologie ou les équipements qui étaient en place pourraient recevoir cette nouvelle version du logiciel 5.

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. En fait, si vous permettez, ce qui avait été mentionné au niveau de la série 5 c'est que, présentement, Hydro-Québec a déployé tout ce qui était disponible à l'heure actuelle de la série 5. Et pour ce qui serait... qui deviendrait disponible serait intégré par la suite, entre autres.

Q. [112] Il doit y avoir eu une confusion parce que je sais qu'il y avait une réponse qui avait été donnée puis qu'il y avait une réponse qui avait été donnée le lendemain. On était revenu sur les propos.

Moi, dans ma compréhension c'est que c'était la série 4 qui était installée. Donc, simplement me confirmer, là, quelle série du réseau « Grid Stream » qui a été...

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Pour le « hardware » c'est la série 4.

Q. [113] Merci.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Avec les commentaires que nous avons faits, là, quant à certaines des fonctionnalités qui... qui intègrent des séries 5 déjà.

Q. [114] Puis en lien avec ces commentaires-là, est-ce que la série 4 pourra être mise à jour plus tard?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Oui, c'est ce qu'on a dit.

Q. [115] Puis à quel coût, est-ce que vous avez une idée des coûts?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien là, on n'est clairement plus dans le bon panel, là. Alors...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je vais réserver ma question pour le panel 3.

Q. [116] Maintenant j'aurais un document à... à vous transmettre. J'ai donné copie à maître Hogue pour qu'elle puisse en prendre connaissance.

J'aimerais...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Dans la mesure où c'est simplement pour y référer le témoin, je n'ai pas d'objection. Mais,

évidemment, c'est un document qui émane de Landis+Gyr qui n'est pas ici pour répondre aux questions. Alors simplement pour la fin que j'ai mentionnée, ça je n'ai pas d'objection.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous va, ça, Maître Paquet?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui. Oui, Maître Lassonde.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc ça serait sous la cote C-GRAME-0065.

LA GREFFIÈRE :

67.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

67, excusez-moi. Je vous donne les copies. Donc il s'agit, là, d'une annonce qu'on retrouve sur le site de Landis+Gyr qui annonce, là, une nouvelle génération de compteurs intelligents.

C-GRAME-0067 : Annonce de Landis+Gyr annonçant une nouvelle génération de compteurs intelligents

Q. [117] Premièrement, Monsieur Lafeytaud, est-ce que

vous êtes au courant que Landis+Gyr a commencé à offrir un nouveau modèle de compteurs qui dispose d'une quantité supplémentaire de mémoire et d'une connectivité pour une adresse Internet IP directement liée au compteur?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Oui.

11 h 39

Q. [118] Puis est-ce que vous savez si c'est cette version, puis je veux être certaine qu'on se comprend bien, donc la version internet protocole version 6 IPV6, est-ce que c'est bien cette version qui est installée par le Distributeur, là, cette version de compteur?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Il s'agit clairement, là, de questions qui auraient dû être adressées au panel 2, les gens techniques étaient tous ici. C'est eux qui ont négocié avec Landis+Gyr, on l'a vu, alors c'est difficile de demander à quelqu'un d'Accenture de parler pour Hydro-Québec sur des questions aussi pointues que celle-là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, la firme Accenture a fait l'accompagnement, là, d'Hydro-Québec depuis pas mal

le début du projet. On voulait savoir s'ils sont au courant qu'il y a des développements technologiques en place dans le monde et puis étant donné qu'ils ont conseillé Hydro-Québec dans le cadre du projet, on était intéressé à savoir si effectivement, considérant qu'ils connaissent la nouvelle technologie, on voudrait savoir si avant de rendre le rapport d'évaluation et de faire des conclusions à l'effet qu'on serait prêt à entreprendre le déploiement massif tout de suite on voudrait savoir, là, si la firme Accenture effectivement était au courant des compteurs qui sont installés. Il me semble que c'est... c'était un minimum.

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça c'est parce qu'on revient à la discussion, on revient dans des discussions qu'on a eues avec le panel 2, là. Là, vous n'avez pas les gens qui sont... qui sont des spécialistes, là, pointus de ça mais vous pouvez... je ne veux pas vous empêcher de poser des questions à la firme Accenture qui a accompagné Hydro-Québec, mais peut-être essayer de ne pas poser des questions qui, de toute évidence, relèvent de, tu sais, des plans et devis de la chose, là, tu sais.

Vous aviez du monde hier... la semaine

passée, là, qui aurait pu répondre à toutes ces questions-là, là. Pourquoi vous vous décidez de poser des questions maintenant au panel 4 sur des questions techniques qui auraient pu être discutées avec le panel 2?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bien, en fait, Monsieur le Régisseur, ce n'est pas nécessairement une question si technique, là, c'est simplement de confirmer si cette version-là de compteur qui est installée, donc c'est la seule réponse qu'on demande.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Excusez, pouvez-vous répéter...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

... la question, s'il vous plaît, Maître?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [119] Donc en lien avec la pièce C-GRAME-0067 qui vient d'être déposée, on parle d'une nouvelle version de compteur. On voudrait seulement, le GRAME voudrait seulement confirmer qu'il s'agit de ces compteurs qui pourront être installés par le

Distributeur dans le cadre du déploiement massif?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Bien, c'est ni moi qui est avocat ni mon collègue d'Accenture qui peut répondre à cette question-là. On a fait le point là-dessus la semaine dernière. Maintenant, à la limite on peut prendre un engagement, là, pour...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

... pour y répondre.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Ce serait... oui, ce serait très apprécié.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, ça va être plus simple...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc ce serait...

LE PRÉSIDENT :

... ça va être plus simple que de faire revenir le panel 2, là.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Oui, bien c'est...

LE PRÉSIDENT :

Vérifiez donc ça, là puis...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

On va le vérifier avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

... pour pas qu'on s'éternise là-dessus, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Ce serait l'engagement numéro 31.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Avec plaisir.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

32, s'il vous plaît. De confirmer que les compteurs qui seront installés dans le cadre du déploiement massif sont ceux dont il est fait référence à la pièce C-GRAME-0067 dans le communiqué de Landis+Gyr.

E-32 (HQD) : Confirmer que les compteurs qui seront installés dans le cadre du déploiement massif sont ceux dont il est fait référence à la pièce C-GRAME-0067 dans le communiqué de Landis+Gyr (Demandé par le GRAME)

Q. [120] Maintenant on va évoluer un petit peu, j'arrive à la... à la section 4.3.5 « Évolutivité », au quatrième... au quatrième paragraphe de la

page 24, Accenture énonce :

> Une fois le fournisseur Landis+Gyr retenu, Hydro-Québec Distribution a approfondi ses démarches afin d'évaluer plus précisément les possibilités avancées du réseau NAN de Landis+Gyr dénommé Grid Stream.

Maintenant, Accenture ne considère-t-elle pas qu'Hydro-Québec aurait dû analyser le potentiel d'application des fonctionnalités avancées du réseau Grid Stream avant de sélectionner Landis+Gyr plutôt que par la suite?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Il est bien évident que dans le cadre de la sélection des technologies offertes par les différents fournisseurs il y a eu une première évaluation de ces technologies-là. À partir du moment où l'entente était prise avec Landis+Gyr un certain nombre d'analyses complémentaires ont pu être réalisées concrètement avec eux, ce qui n'est pas le cas... ce qui n'est pas permis par un processus de sélection.

Q. [121] Maintenant, je vous amène à la page 26, troisième paragraphe, dernière phrase :

> En dernier, lorsque les équipements

sont installés, le fournisseur effectue des tests de performance et peut, selon les résultats, déplacer certains routeurs pour améliorer l'optimisation du réseau IMA.

Donc, est-il exact que c'est seulement lors de la phase finale, soit après l'installation des équipements, que la performance totale du projet du réseau peut être validée?

R. Ce n'est pas ce qui est écrit, hein!

Q. [122] Non, je suis d'accord, mais je vous demande si mon... l'affirmation que je vous... que je vous ai dites, est-ce que c'est exact que c'est seulement lors de la phase finale après l'installation de tous les équipements que là, la performance vraiment peut être validée, la performance du réseau?

R. Mais encore une fois ce n'est pas ce qui est écrit, donc l'affirmation n'est pas correcte.

Q. [123] Donc ça ne serait pas exact que c'est seulement à la toute fin qu'on peut évaluer la performance du réseau? Donc vous me dites que je n'ai pas raison?

R. Non, ce n'est pas exact.

Q. [124] Si la performance du réseau est jugée

insuffisante après même qu'on ait déplacé certains routeurs, n'est-il pas probable que des collecteurs et des routeurs supplémentaires puissent être nécessaires?

R. Juste pour être bien clair, le déploiement se fait... l'ajustement se fait au fur et à mesure du déploiement. Puis pour répondre à votre question, la réponse est oui, puis je vous renverrais aux clauses contractuelles avec le fournisseur par rapport à ça.

11 h 46

Q. [125] Merci.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et monsieur Abiad en a témoigné également la semaine dernière.

Q. [126] Oui, on s'en souvient. Merci. Maintenant au niveau du déploiement des compteurs IMA, le deuxième paragraphe la toute dernière phrase :

> Dans le deuxième appel de propositions lancé pour acquérir les compteurs, la télécommunication NAN et les systèmes IMA, Hydro-Québec Distribution avait effectivement dès le départ fait preuve de prudence en réservant la zone rurale/isolée à la toute fin du

déploiement en prenant comme hypothèse que la technologie IMA maillée allait gagner en maturité au fil des ans et devenir plus performante dans ce type de milieu.

Donc de votre point de vue, est-ce une bonne pratique industrielle de commencer un projet de cette envergure et de ce... avec les coûts qui sont impliqués, tout en espérant que la technologie puisse mûrir au fil du temps et améliorer sa performance?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Il faut prendre la réflexion dans son, dans son ensemble. En l'occurrence, ici, il est vrai que la configuration géographique et on va dire moins évidente que la zone, la zone urbaine. Il était évident qu'il était mieux de se concentrer d'abord sur la partie du projet qui permettait au projet d'être bénéficiaire.

Et s'il y avait des zones de difficultés de les reporter plus loin a fortiori dans un cadre où la technologie quand on voit son évolution permettrait peut-être d'apporter demain des solutions à moindre coût plutôt qu'au contraire, on va dire, s'enfarger, si vous me permettez

l'expression, avec une technologie qui pourrait être plus optimale demain et dans lequel qu'on aurait installé dans une zone rurale en début du projet.

Donc c'était assez pertinent effectivement de le repousser plus loin pour pouvoir justement bénéficier des mises à niveau dont on vous a parlé sur cette technologie-là et de s'assurer de sa performance plus tard.

Q. [127] Mais dans la mesure où la technologie ne s'améliorerait pas, est-ce qu'il y aurait un impact sur les coûts, est-ce que ça a été pris en compte?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça va être le panel au niveau des coûts.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'aimerais ajouter que les projets pilotes du Distributeur ont été dessinés spécifiquement pour faire des tests en zone rurale et on a bien vu, on en a témoigné la semaine dernière que ça fonctionne de bout en bout également dans ces régions-là. Je vous le rappelle.

Q. [128] Bien justement par rapport à, aux tests en... Accenture lui, Accenture vous nous, vous nous parlez d'une zone rurale isolée. En fait au, en fait à la même citation, là, après le déploiement

des compteurs, deuxième paragraphe, on parle vraiment d'une zone rurale isolée.

Savez-vous, Monsieur Lafeytaud, quelle est la densité de population de la région de Memphrémagog?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Non, ma culture de cette région ne s'étend pas jusque là.

Q. [129] Je vais vous suggérer trente-six virgule un (36,1) habitants par kilomètre carré. Ce chiffre provient de Statistique Canada. Donc. Maintenant est-ce que vous savez s'il existe des régions au Québec où la densité de population est par exemple de zéro virgule six (0,6) habitant par kilomètre carré, comme à La Tuque par exemple?

R. Je ne le sais pas, mais je le soupçonne.

Q. [130] Maintenant est-ce que vous ne pensez pas qu'il aurait pu être opportun de procéder à un projet pilote dans une de ces régions où la densité de population représente effectivement une région isolée et non seulement rurale?

R. Pas nécessairement compte tenu de la densité que vous venez de mentionner, il n'est pas forcément pertinent de, d'ailleurs, sans rentrer dans les détails, mais il n'est pas nécessairement pertinent

de se dire que le projet ira dans des zones qui sont extrêmement faiblement densifiées.

Ça reste, j'imagine moi, je n'ai pas de, je parle d'un point de vue industriel pour le coût, à un moment donné il y a des cas d'exception qui deviennent improductifs dans le cas d'un projet. Il ne s'agit pas de tout couvrir dans ce cas-là.

Q. [131] D'accord. Maintenant à la section 4.3.9.2, Expérimentation et projets pilotes à la page 31, on parle des projets pilotes, aux petits points, un premier projet pilote, un second pilote, c'est à ce point où je veux vous amener :

> Un second pilote de moins grande envergure, environ 1 500 compteurs, a commencé au mois d'août 2011 dans la MRC de Memphrémagog

et on parle d'un :

> (milieu rural, abondante végétation).

Donc outre la présence d'abondante végétation, pourriez-vous préciser si le test réalisés à Memphrémagog peut être exporté dans des régions montagneuses par exemple comme la région des Laurentides ou d'autres régions comportant des obstacles physiques qui sont plus significatifs?

R. La réponse est à la fois oui et non. Elle est dans

le processus de déploiement puis les pilotes visaient également à s'assurer que le processus de déploiement était bien en place et que l'ensemble de la coordination des travaux qui faisait intervenir tout un ensemble de, c'est-à-dire de corps de métiers différents étaient coordonnés de la bonne façon.

Le fait que l'on puisse s'affronter à des cas d'exception et qu'on sache réagir face à ces cas d'exception. Si votre question vise à savoir si la performance du réseau est la même selon les configurations de terrains, la réponse est probablement non.

Mais le projet aujourd'hui a fait preuve de sa capacité à s'adapter et à ajuster son dispositif selon les différentes configurations de terrains qu'il rencontre et c'était l'objectif des trois pilotes.

11 h 52

Q. [132] Merci. Maintenant on voit à la page 32 de votre rapport, il y a un schéma qui contient les principaux requis à valider durant les phases pilotes des projets IMA. Et ensuite à la page 33, on retrouve la synthèse de l'évaluation de la phase pilotes d'Hydro-Québec.

Au schéma 2 qui s'intitule « Niveau de couverture des requis de projet pilotes IMA par Hydro-Québec Distribution. Donc le schéma 2 nous démontre qu'il y a six des quatorze objectifs du projet pilote répertoriés qui sont importants ou très importants, qui sont toujours en cours.

Donc pourquoi Accenture affirme que sur la base des résultats obtenus à ce jour, le lancement du déploiement à grande échelle peut avoir lieu en ce moment si on considère qu'il y a quand même six des quatorze objectifs qui sont toujours en cours?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Bien si vous les regardez un à un, ils ne sont pas nécessairement tous, on va dire, de nature bloquante pour engager, pour engager le déploiement dans son entièreté. Donc je prends là-dedans me semble-t-il, il y a ceux qui sont liés aux communications.

Donc l'idée ici est de s'assurer qu'on continue à ajuster le dispositif de communication le sept point un (7,1), j'ai envie de dire, vocation dans le dispositif même du projet à rester toujours dans le statut de en cours de réalisation puisqu'il vise à éprouver au fur et à mesure les fameuses fonctionnalités additionnelles dont on

parle et de s'assurer qu'elles pourront apporter des bénéfices que l'on attend, sans pour autant faire partie du coeur du projet.

Donc les six qui sont là aujourd'hui ne sont pas nécessairement des, des activités ou des prérequis qui sont de nature bloquante. Et les principaux prérequis ont été validés par ailleurs.

Q. [133] Au niveau du point 7.1, démontrer l'évolutivité du système, mais est-ce que les possibilités d'évolution c'est quand même un critère là, que ce soit possible? Donc est-ce que ça a été démontré puisque cet objectif-là n'est pas rencontré? C'est exact?

R. Ce n'est pas ça qui est écrit.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Et j'oserais dire ce n'est pas ça qu'on a dit. On a dit que le système qui était pour être mis en place était capable d'évoluer, qu'on s'adapterait à l'évolution avec toutes les fonctionnalités dont on a parlé pendant plusieurs jours. Alors c'est tout à fait l'inverse que l'on a dit dans les derniers jours.

On a dit qu'il y avait une grande capacité d'adaptation ce système-là et d'évolution.

Q. [134] Par contre, l'objectif de démontrer

l'évolutivité, donc la capacité d'évolution là du système à travers les preuves de concept et en cours de réalisation selon votre schéma?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Sur certaines des fonctionnalités, il a déjà été réalisé pour d'autres. Je vais vous donner un exemple. La détection de panne, par exemple, ne fait pas partie de la portée du projet. Vous êtes d'accord.

Q. [135] Oui?

R. Lorsqu'il y a eu la tempête dont je ne me souviens plus le prénom, mais je pense que c'était Irène qui est passée, tout un ensemble de signaux sont apparus sur les systèmes d'Hydro-Québec de façon à identifier quels étaient les compteurs qui étaient devenus hors tension du fait de ces perturbations-là.

Ça a permis de valider que cette fonctionnalité-là était fonctionnelle. Il y a tout un ensemble de d'autres fonctionnalités qui sont permises non pas à travers les capacités du compteur, on a dit le compteur dans sa capacité aujourd'hui peut faire l'essentiel dans l'ensemble des fonctionnalités additionnelles.

C'est dans l'exploitation des données

derrière que cela requiert, souvent d'ailleurs, des investissements additionnelles notamment de nature informatique de façon à exploiter cette information et de la, l'utiliser ou de la restituer à d'autres fins, que ce soit exploitation de réseau ou de gestion de la demande.

Q. [136] D'accord. Merci, Monsieur Lafeytaud. Je passe maintenant à la page 34, « Analyse spécifique pour chacune des catégories des requis ». Concernant l'intégration et la robustesse du système, le troisième point on indique :

> Intégration du MDMS avec les systèmes d'entreprise comme SAP.

Est-ce qu'à votre connaissance le Distributeur a mis en oeuvre le système amélioré de SAP, nommé « Enhancement Pack 5 », à votre connaissance?

R. À ma connaissance, oui.

Q. [137] Merci. Maintenant on nous a mentionné, le Distributeur nous a mentionné que la fonction branchement-débranchement avait été testée. Mais précisément, directement à partir du système de facturation SAP et non pas via un test effectué en parallèle, est-ce qu'Accenture peut confirmer que cette fonction branchement-débranchement est fonctionnelle? L'avez-vous vérifié?

R. Pouvez-vous refaire votre question, s'il vous plaît, je n'ai pas bien compris.

Q. [138] Oui. Par rapport à la fonction branchement-débranchement, donc directement à partir du système de facturation, est-ce qu'Accenture peut confirmer que cette, la fonction branchement-débranchement, elle peut être opérable?

R. Je pense que la réponse a déjà été donnée aussi. Ce qui a été dit c'est qu'elle fonctionne d'un point de vue informatique, elle n'a pas été mise en place dans le terrain.

11 h 58

Q. [139] Donc selon la réponse que vous venez de me donner, et toujours concernant le système de facturation SAP, et puis selon votre connaissance du dossier, savez-vous si la capacité de SAP à intégrer le changement d'un haut volume de compteurs, par exemple on parle de cinq mille (5 000) nouveaux compteurs par jour, savez-vous si cette capacité a été testée lors des projets pilotes?

R. Non, je l'ignore.

Q. [140] Merci. Je vous demanderais de consulter la page 35, au septième paragraphe, la deuxième phrase, Accenture indique :

> Par exemple, parmi les tests techniques certains visent à mesurer le temps de réactivité du réseau IMA (durée de temps de latence), s'assurer de la fiabilité des commandes poussées sur le réseau et comprendre l'interactivité et la dynamique du réseau IMA maillé.

Donc vous indiquez :

> ... parmi les tests techniques certains visent à mesure le temps de réactivité...

Soit le temps de latence. Êtes-vous d'accord avec le fait, je peux vous laisser le temps de continuer votre... d'accord. Donc êtes-vous d'accord avec le fait qu'il est prudent pour un utilitaire de services publics de spécifier les caractéristiques de performance comme le temps de latence et la bande passante et ce, dans les exigences contractuelles?

R. Sans pouvoir révéler ce qui est dans le contrat je dirais que c'est même important de le spécifier dès l'appel d'offres et à ma connaissance ça avait été fait.

Q. [141] Est-ce que vous savez quel serait le temps de

latence maximal qui est acceptable de bout en bout pour atteindre une performance toujours acceptable pour une caractéristique comme la fonction branchement-débranchement à distance?

R. Je n'ai pas connaissance des critères qui avaient été définis lors de l'appel de candidatures. Je pense que le panel 2 aurait pu répondre à cette question.

Q. [142] Donc vous n'en avez pas connaissance?

LE PRÉSIDENT :

Maître Paquet, il est midi, peut-être qu'on pourrait ajourner jusqu'à une heure (1 h) pour le déjeuner?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Est-ce que vous avez d'autres questions?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Quelques petites questions qui devraient pas prendre...

LE PRÉSIDENT :

Vous les poserez à une heure (1 h).

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel.

Me ANDRÉ TURMEL :

Excusez-moi, je suis en train... simplement parce... pour... eu égard à l'horaire, Monsieur le Président, j'ai vérifié avec la secrétaire de la Régie et curieusement la FCEI était à la fin de la fin, après le huis-clos et seulement pour vous dire qu'on a convenu que je passerais après le GRAME, là, c'est ce que j'ai compris de maître Dubois parce qu'on ne paraissait pas sur... on n'était plus dans l'horaire ce matin, on était après le huis-clos alors comme...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, ah! donc vous voulez passer avant le... moi ce que j'avais c'était Option Consommateurs mais vous seriez le prochain.

Me ANDRÉ TURMEL :

Après le GRAME, c'est ce que j'ai compris de maître...

LE PRÉSIDENT :

Très bien, très bien.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord, merci.

PAUSE

13 h 02

LE PRÉSIDENT :

Alors Maître Paquet, oups, pardon.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Peut-être juste un petit mot avant qu'on débute parce que ça va peut-être intéresser tout le monde, on souhaiterait peut-être à la fin de la journée, juste avant d'ajourner pour jusqu'à demain, discuter de l'agenda qui s'en vient, parce qu'évidemment ça semble suggérer que ça va déborder. Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ont des contraintes probablement difficiles à déplacer.

Je suggérerais peut-être qu'à la pause l'ensemble des procureurs on puisse en discuter, qu'on essaie de voir de quelle façon on peut, quelle proposition on peut vous faire à cet égard-là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je pense qu'on commençait nous aussi à

regarder l'agenda puis à se poser des questions sur même les disponibilités des gens après Pâques là, au rythme où ça va là. O.K. Alors Maître Paquet, c'est la suite de votre contre-interrogatoire.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors on vous écoute.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [143] D'accord. Merci. Donc avec, Monsieur Lafeytaud, on en était à discuter du temps de latence avant la pause. Vous m'avez indiqué que c'était prudent effectivement de prévoir le temps de latence dans des dispositions contractuelles et puis que le Distributeur l'avait prévu également.

De votre expérience, sans référer au contrat du projet LAD, de votre expérience quel est le temps de latence maximal pour atteindre une performance acceptable pour par exemple la fonction branchement/débranchement à distance?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Oui, personnellement, je n'ai pas d'opinion sur la question-là, je n'ai pas cette expérience-là.

Q. [144] Donc malgré votre expérience dans... un peu internationale avec ce genre de réseau, vous n'êtes

pas en mesure de nous donner un chiffre du temps de latence qui est quand même un élément qui est important. Est-ce que vous me dites que pour la fonction branchement/débranchement vous n'avez, vous n'avez pas de chiffre en tête.

Est-ce que par hasard pour d'autres fonctions, par exemple si le Distributeur voulait ajouter dans quelques années la gestion d'un parc de véhicules électriques? Est-ce que cette fonction-là prend un temps de latence qui est considérable? Avez-vous une idée du temps de latence qui est requis pour ce genre de fonctionnalité?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je vais, je vais, j'ai une remarque ici. Monsieur Lafeytaud n'est pas la personne technique. Vous avez vu qu'il y a plusieurs personnes qui ont contribué à la rédaction de ce rapport-là.

On sort très, très nettement du cadre de ce qui a été fait par Accenture. On veut aller au-delà de ça puis projeter un peu dans l'avenir. Je le dis tout de suite parce que ça va être inutile de passer beaucoup de temps à faire ça avec monsieur Lafeytaud qui n'a pas fait l'exercice et qui n'est pas en mesure de le faire.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que quelqu'un d'autre sur le panel est capable de répondre à ces questions-là ou si c'est vraiment des questions qui auraient dû être posées au panel numéro 2 puis on est passé le panel numéro 2? Mais à faire une tentative.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien j'ai vérifié avec mes collègues, c'est vraiment de la nature là très technique qui aurait dû, enfin des questions qui auraient dû être posées au panel 2 là.

Évidemment c'est, là on rentre dans le fin détail technique, on ne veut surtout pas vous induire en erreur. Et personne sur le panel est apte à répondre à cette question pointue.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait je n'ai pas la référence exacte, mais en demande de renseignements on avait posé une question par rapport au temps de latence, puis le Distributeur nous avait répondu que la question était incompréhensible.

Donc là on avait la possibilité d'avoir quelqu'un d'expérience, on pensait que c'était la personne appropriée pour répondre à cette question-là.

C'est vraiment dans le but de voir là, on comprend qu'il y a quand même un des objectifs du projet qui est la possibilité d'évoluer. Donc on ne parle pas d'examiner en détail les fonctions, mais seulement savoir si par exemple, si le Distributeur désire installer un parc de véhicules électriques. Est-ce que ça va être possible ou non?

Donc la question du temps de latence est un des éléments qui pourrait nous permettre de répondre à cette question-là. C'est un peu le but des questions.

LE PRÉSIDENT :

De mémoire, ça ça a été évoqué avec le panel 2, quand on parlait des fonctionnalités, est-ce qu'on pourra installer, brancher des véhicules électriques, mais c'est avec le panel 2. Si les gens vous disent on n'a pas, ce n'est pas le domaine de ce qu'on a, de ce qu'on a regardé dans le dossier là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [145] Mais de mémoire par contre, on n'avait pas abordé précisément le temps de latence. Donc écoutez, Monsieur Lafeytaud, de votre expérience vous me dites que vous n'avez pas connaissance des temps de latence qui sont requis normalement ou en

moyenne, on va prendre cette réponse-là. Mais c'était pour savoir à quel niveau vous êtes au courant.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Ce n'est pas mon expérience personnelle et ce n'était pas non plus mon mandat.

Q. [146] Je pense qu'on ne pourra pas aller plus loin avec cette question-là. Je vous amène à la page 37 maintenant de votre rapport. Excusez-moi, à la page 42. Donc vous avez une conclusion en début de page qui indique :

> Afin de faire face à la montée en charge du déploiement massif, certains points méritent d'être consolidés et de continuer à être suivis de près.

Maintenant on constate que parmi les points qui méritent d'être consolidés et suivis de près, Accenture n'aborde pas la question de la révision des coûts initiaux qui avaient été estimés.

13 h 08

Donc selon Accenture, Hydro-Québec ne devrait-il pas réviser le coût total du projet en utilisant l'offre par rapport... en utilisant l'offre par rapport à des taux d'installation de référence et recalculer les économies

opérationnelles sur la base des résultats du projets-pilote?

R. Si vous me posez la question d'un point de vue général, il est évident qu'il est une bonne pratique de réviser le cas d'affaires au fur et à mesure de l'avancement du projet, en l'occurrence, nous n'avons pas été impliqué sur le cas d'affaires et je n'ai pas donc la possibilité de porter un jugement là-dessus ni même d'émettre des recommandations précisément en ce qui le concerne.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Et j'ajouterais, Maître, que le Distributeur s'est déjà offert à faire une reddition de comptes à la Régie au moment où la Régie le jugera nécessaire et suivant l'échéancier qu'elle voudra bien dicter au Distributeur.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Merci, Maître.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Et ça touche évidemment...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Merci.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

... une grande partie des coûts, là, ce suivi-là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [147] Oui, oui, effectivement, je vous remercie pour la précision, Maître Hébert. Maintenant, concernant les recommandations portant sur la section technologie et évolutivité, toujours à la page 42, un petit instant s'il vous plaît. Je laisse tomber cette question, excusez-moi. Donc pour la référence je vous demanderais de retourner à la page 36, la conclusion... non, excusez-moi, la page 41, je n'ai pas les mêmes versions, donc la page 41, votre conclusion, en fait, générale ou finale du rapport où vous indiquez que :

> À la lumière des pilotes réalisés par Hydro-Québec Distribution et des résultats obtenus à ce jour, le lancement du déploiement massif peut avoir lieu dès maintenant.

Donc avant de formuler cette recommandation, est-ce qu'Accenture a tenu compte du fait que la technologie par satellite n'a pas été testée lors des projets-pilotes, que certains compteurs, dont les compteurs Elster, qui représentent vingt pour cent (20 %), là, du projet, qui n'ont pas été testés, et également du fait que la fonction de télécommande à distance pour le branchement,

rebranchement avec SAP n'a pas été testée sur le terrain, donc avez-vous tenu compte de ces éléments-là avant de formuler votre recommandation finale?

R. La recommandation qui a été faite, donc en décembre a été faite en tenant compte de la réalité des pilotes à la date du mois de décembre et selon les enseignements qui en ressortaient, les discussions qu'il y a eues avec les spécialistes qu'on a impliqués à ce moment-là nous a conduit donc à conclure qu'on pouvait, en connaissance de cause, lancer le déploiement massif sur base de ce que l'on savait puis de ce que l'on ne savait pas aussi.

Q. [148] Donc je vous remercie, Monsieur Lafeytaud. Ça va conclure mes questions pour vous. J'ai une dernière question pour monsieur Robichaud... pour monsieur Robichaud, bonjour. Donc on a traité avec monsieur Lafeytaud un peu des configurations géographiques du Québec. On voulait savoir si le Distributeur avait effectué des tests pour mesurer le rayonnement qui serait requis dans des régions, par exemple, montagneuses où il y a plus d'obstacles physiques, est-ce que ça va changer au niveau du rayonnement requis, avez-vous fait les

tests... des tests en ce sens?

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Est-ce que vous parlez de bilan de liaison hertzien?

Q. [149] Je suis loin d'être spécialiste, là, je ne peux pas... c'est savoir, en fait, si vous avez fait les tests...

R. C'est pour la portée, c'est pour savoir si les... la portée radiofréquence est assez grande pour couvrir les régions?

Q. [150] Pas pour la portée mais au niveau du rayonnement, est-ce que ce serait le même... la même ampleur si on veut, là.

R. Donc vous parlez au niveau de la densité de puissance?

Q. [151] Oui.

R. Bien, le fait qu'on installe le compteur dans une région rurale ou une région urbaine, la puissance du compteur ne change pas. Donc c'est toujours la même densité de puissance.

Q. [152] Donc ce serait le même rayonnement RS?

R. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par « rayonnement ». Vous voulez dire... est-ce que vous voulez dire portée radiofréquence pour la communication...

Q. [153] Bien, écoutez, je pense que vous connaissez beaucoup plus le sujet que moi donc peut-être vous pourriez répondre par rapport à, oui, là, la...

R. Bien, oui, mais vous est-ce que c'est du point de vue télécom pour savoir si le signal va se propager comme il faut ou c'est au niveau santé?

Q. [154] C'est au niveau de la santé.

R. Donc densité de puissance, le compteur tel quel, là, donc peu importe où on va l'installer il a la même puissance d'émission. Alors sa densité de puissance à un mètre va être la même que je l'installe dans une région rurale que dans une région urbaine.

Q. [155] Et puis avez-vous vérifié si ça avait... même dans les régions, là, où il y a beaucoup de montagne est-ce que ça va être... est-ce que vous avez testé cette fonction-là? Est-ce que vous avez... vous allez... vous avez vérifié si vous allez rencontrer des problèmes, là, au niveau du signal ou...

R. Bien, au niveau de la densité de puissance il n'y en a pas parce que c'est la même. Là vous semblez... vous semblez parler de propagation de signal, là, dans ce que vous me dites, là et non pas de densité de puissance pour le côté de santé.

C'est un peu confus.

Q. [156] Oui, peut-être c'était un peu confus mais écoutez, si vous me dites que c'est la même densité pour le signal, qu'il n'y aura pas un signal qui est plus fort, là, si on veut, en termes d'émission...

R. Non.

Q. [157] ... c'est ce que vous me dites?

R. Oui.

Q. [158] Parfait. Donc je pense que ça répond à ma question. Je vous remercie. Ça complète pour les questions du GRAME, Monsieur le... Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Alors je vous remercie, Maître Paquet. On va... on est à la FCEI... oups! il y a-tu... ah! vous avez changé l'ordre? Non, ce n'est pas grave, ce n'est pas grave...

13 h 15

Donc... Alors Option consommateurs, Maître David.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :

Alors bonjour. Éric David pour Option consommateurs. Bonjour au Panel.

J'ai quelques questions peut-être préliminaires, Monsieur le Régisseur, concernant...

Je sais qu'il y a eu déjà certaines questions, là, mais je veux juste clarifier les choses parce que je pense que c'est important au niveau de la valeur probante que la Régie doit donner au rapport d'Accenture qui, sauf erreur, est le seul rapport externe qu'Hydro-Québec a déposé en preuve. Parce qu'ils ont retiré maintenant l'opinion de McCarthy Tétrault.

Donc, au niveau de la preuve d'Hydro-Québec, le seul document qui vient d'un tiers de l'externe c'est le rapport d'Accenture. Ça fait que je pense que la clarification de la valeur probante de ce rapport-là est une question importante.

J'ai bien compris, là, que ce n'est pas déposé. D'ailleurs, ça apparaît au dossier même que ce n'est pas déposé à titre d'expertise, là. C'est... On n'a pas demandé la qualification de l'expertise de monsieur Lafeytaud.

On nous dit que, bien, est-ce que... C'est sûr que devant les tribunaux formels, vous le savez, Monsieur le Régisseur, des témoins de faits, des témoins experts. Bon. Je comprends que devant un tribunal administratif comme la Régie de l'énergie il y a des règles un peu plus souples au niveau de l'administration de la preuve. Je le

comprends bien.

Sauf qu'on dit quand même qu'il s'agit d'un rapport d'évaluation. Alors mes questions vont sur la nature de cette évaluation-là, la qualité de l'évaluation qui a été faite.

D'abord, ...

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va. La question de la force probante se pose autant au niveau des témoignages ordinaires que des témoignages d'experts ou d'évaluation. Alors allez-y.

Me ÉRIC DAVID :

D'accord.

Q. [159] Premièrement donc, mes questions s'adressent pour l'instant à monsieur Lafeytaud. Qui a été le rédacteur principal de ce rapport?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Si je me rapporte au document, en ce qui concerne la rédaction du document en langue française, je ciblerais donc les deux personnes que sont Christophe Bouchet et Geneviève Chartrand.

Q. [160] Donc, vous n'êtes pas le... le rédacteur principal?

R. Je confirme.

Q. [161] O.K. Est-ce que vous avez supervisé ou

approuvé le rapport avant qu'il soit déposé en preuve?

R. Les deux.

Q. [162] Les deux. D'accord. Vous êtes donc d'accord avec le contenu du rapport dans son entièreté?

R. C'est exact.

Q. [163] Merci.

On voit à la page 4 et 5 du rapport, il y a des noms qui sont mentionnés comme étant des gens qui ont été... qui ont participé au présent rapport. Lors du panel 2, j'avais posé quelques questions à votre collègue madame Viens concernant la participation de ces personnes-là. On m'a répondu que c'était à vous qu'il fallait que je m'adresse, alors c'est ce que je fais dans le moment.

Donc, pouvez-vous me dire comment madame Allan a participé au présent rapport?

R. Il y a quatre personnes anglophones qui sont mentionnées dans ce rapport. Ce sont tous les quatre des... un spécialiste dans l'industrie, à la fois dans l'industrie et sur ce type de projet. Ils sont intervenus chacun selon, on va dire, un peu leur domaine de spécialité là-dedans.

Donc, Sharon Allan, par exemple, elle

est plus spécialisée en accompagnement de projets IMA sur des considérations plus gestion du... gestion du projet, organisation du projet.

Q. [164] D'accord. Madame Wells?

R. Casey Wells a une compétence qui est plus de nature technologique. Elle a une expérience préliminaire dans la... la production de... de compteurs. Elle connaît les manufacturiers. Et aujourd'hui, elle a aussi, on va dire, une opinion assez reconnue dans l'industrie sur l'application de ces technologies aux problématiques de réseaux intelligents.

Q. [165] O.K. Monsieur Malcolm?

R. J'allais dire un peu la même nature de compétence, c'est-à-dire plus orienté sur les fonctionnalités de « Smart Grid » d'un point de vue plus stratégique et un peu moins technologique.

Q. [166] Et je vais terminer avec monsieur Rasmussen.

R. Erik Rasmussen a plus une expertise toujours dans l'industrie sur l'intégration de systèmes d'information autour de ce type de problématiques. Donc, on est là plus d'un point de vue de l'intégration de systèmes.

Q. [167] O.K. Je lis dans votre rapport que vous avez, pour utiliser une expression qui est fréquente dans les bureaux d'avocats, installé un mur chinois

entre les gens qui ont fait l'accompagnement d'Hydro-Québec dans ce projet-ci et ceux qui ont fait l'évaluation. Est-ce que vous confirmez ça?

R. Je ne sais pas s'il s'agit du même mur chinois que dans les cabinets d'avocats, mais en tout cas on a installé un mur chinois à notre façon, oui.

Q. [168] Parce qu'on le lit à la page 5 de votre rapport :

> Il est à noter que nous avons fait intervenir spécifiquement pour cette analyse des spécialistes d'Accenture n'étant pas directement impliqués dans le mandat d'accompagnement.

Est-ce que vous confirmez que c'est bien le cas?

R. Tout à fait.

Q. [169] Donc, les gens dont on voit les noms aux pages 4 et 5 n'ont pas été impliqués dans le mandat d'accompagnement?

R. Bien, là si vous me parlez des quatre personnes que je viens de citer, effectivement, elles ne sont pas impliquées dans le mandat d'accompagnement.

Q. [170] D'accord. Et les quatre autres dont vous-même, madame Viens, monsieur Bouchet et madame Chartrand?

R. Les quatre... Les quatre autres le sont.

Q. [171] Ils ont été impliqués dans l'accompagnement?

R. Ils le sont.

13 h 21

Q. [172] Ils le sont présentement?

R. Oui.

Q. [173] Donc ce n'est pas exact ce qui est dit ici à la page 5?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non, si vous lisez comme il faut c'est exact, ils ont demandé à des gens qui n'étaient pas impliqués dans l'accompagnement d'intervenir. Ce n'est pas exclusivement des gens qui n'ont pas été impliqués dans l'accompagnement, ce qui a d'ailleurs été très clairement dénoncé.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [174] En tout cas, je n'ai pas la même lecture de ce paragraphe-là, mais de toute façon, je n'insiste pas, je prends pour acquis la réponse que le témoin vient de donner. De ce que je comprends, Accenture a effectué trois mandats pour Hydro-Québec dans le cadre du projet des compteurs intelligents?

R. Oui.

Q. [175] Donc un premier mandat de balisage, un deuxième d'accompagnement puis un troisième d'évaluation. Hydro-Québec n'a... c'est-à-dire

Accenture n'a pas effectué d'autres mandats pour Hydro-Québec dans le cadre du projet des compteurs intelligents?

R. Non.

Q. [176] D'accord. J'avais également demandé comme engagement, c'est un engagement que madame Viens a pris, de nous fournir la liste des noms des personnes qui ont été impliquées dans le balisage ainsi... êtes-vous en mesure de répondre?

R. Oui, je peux vous...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là quand on est dans la question des noms on rentre clairement dans la question confidentielle, alors ça avait d'ailleurs été mentionné lorsque la question a été posée à madame Viens, ça ne doit pas se faire ici.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, j'étais en train de relire, j'ai eu un moment d'inattention, là. Répétez ce que... qu'est-ce que vous voulez...

Me ÉRIC DAVID :

Je fais référence à l'engagement qui a été souscrit par madame Viens le vingt et un (21) mars, page 135 des notes sténographiques, donc il y a... c'était l'engagement 12 :

Fournir la liste des noms des gens impliqués dans le mandat de balisage en deux mille neuf (2009) et dans le mandat d'accompagnement débutant en deux mille dix (2010) jusqu'à ce jour effectués par Accenture.

Il n'y a pas eu d'objection à cette époque-là, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce n'est pas la... je m'excuse, j'ai mal compris votre question. Vous voulez savoir qui sont les gens d'Accenture qui ont été impliqués?

Me ÉRIC DAVID :

C'est effectivement...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pensais que vous vouliez savoir les sociétés qui avaient été...

Me ÉRIC DAVID :

Non, non, non. Je veux les noms des...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... l'objet du balisage.

Me ÉRIC DAVID :

... personnes de chez Accenture qui ont été

impliquées.

R. En fait, initialement même votre question était plus précise que ça parce qu'elle était de savoir quelles étaient les personnes qui avaient travaillé communément sur le mandat d'accompagnement et sur le mandat de balisage, c'était l'origine de votre question. Et à cette réponse, il n'y a qu'une seule personne c'est moi-même.

Q. [177] Qui avez travaillé à la fois dans l'accompagnement et dans l'évaluation?

R. Non, votre question était à l'époque de savoir qui avait travaillé dans le balisage, qui avait également travaillé dans l'accompagnement. Et là, je vous dis il y a qu'une seule personne, c'est moi-même.

Q. [178] Non, alors ma question, c'est je veux la liste des gens qui ont travaillé dans le mandat de balisage, toutes les personnes impliquées.

R. Donc il y avait trois personnes dans le premier mandat qui était un mandat de balisage.

Q. [179] Oui.

R. Moi-même, un directeur principal qui s'appelle Loïc Vincent, qui n'a pas été impliqué par la suite dans aucun des mandats subséquents, et un consultant, Jean-Sébastien Beaucage, qui n'a pas non plus été

impliqué dans aucun des mandats subséquents.

Q. [180] D'accord. Et dans le mandat d'accompagnement pouvez-vous me fournir la liste des noms également?

R. Je pourrais vous la fournir, mais elle est assez longue, je ne le ferai pas à l'oral, je peux prendre l'engagement de vous la donner.

Q. [181] D'accord.

R. Mais par ailleurs... bien, j'imagine qu'il y a une question derrière votre question puis plutôt que vous donner la liste de mes employés, les exposer, je préférerais répondre à votre question.

Q. [182] Je veux tout simplement savoir, je n'ai peut-être pas besoin de savoir la totalité des employés, mais disons les gens responsables, les gens en fonction... avec des fonctions plus importantes au sein de la compagnie, là, je n'ai pas besoin de savoir tout le personnel qui aurait pu faire des photocopies ou autre chose, là.

R. Les trois personnes de niveau exécutif sur ce mandat sont moi-même, Christophe Bouchet, Nathalie Viens.

Q. [183] D'accord. Bon, à la page 3 et 4 de votre rapport je constate que la compagnie Accenture a une expérience assez impressionnante en matière de « utilities » comme vous les appelez, et plus

particulièrement en matière d'installation de projet de compteurs intelligents. Est-ce qu'il est possible que vous ayez exécuté des mandats pour les compagnies avec qui Hydro-Québec a signé des contrats pour ce projet-ci?

R. Excusez-moi, vous pouvez répéter votre question, je ne l'ai pas bien comprise.

Q. [184] Je vais la formuler autrement. Donc, on a dans la preuve ici qui est déposée devant la Régie de l'énergie, on voit qu'Hydro-Québec a signé des contrats avec une série de compagnies par rapport à ce projet-ci. Il y a EnergyICT, il y a Ericsson, il y a Rogers Communications, Landis+Gyr et Elster, CAP GEMINI, Lofty-Perch, IMB. Ma question c'est est-ce qu'Accenture aurait effectué des mandats pour une de ces compagnies-là également?

R. En tant que fournisseur vous voulez dire?

Q. [185] En tant que fournisseur, consultant ou autre.

R. C'est possible pour au moins l'une d'entre elles.

Q. [186] Laquelle?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien là, je pense qu'il y a des problèmes au niveau... au niveau de la confidentialité parce que ce n'est pas le souhait d'Accenture d'identifier les clients qu'elle peut servir dans le cadre

d'autres mandats. Alors la question générale de savoir si elle peut avoir fait du travail pour d'autres sociétés, ça va, elle y répond, en disant pour « l'une d'entre elles », mais je m'objecte à ce qu'on aille plus loin que ça sur la base de la confidentialité. Et je ne vois pas ce que ça change. L'important c'est qu'il voulait... être obtenu c'est le fait qu'ils ont fait un mandat pour une autre société, je pense que l'identité ne change rien à tout ça.

Me ÉRIC DAVID :

Effectivement, Monsieur le Régisseur, je voulais établir qu'il y a des liens d'affaires entre Accenture et les compagnies retenues par Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

Bien, ça a l'air d'être la preuve au dossier...

Me ÉRIC DAVID :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... pour au moins une de ces entreprises-là que vous avez énumérées, là. Est-ce que ça...

Me ÉRIC DAVID :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ça va pour vous?

Me ÉRIC DAVID :

Ça va, je n'insiste pas.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

13 h 28

Me ÉRIC DAVID :

Q. [187] Donc, jusqu'à date, Accenture a reçu trois mandats dans le cadre de ce projet-ci. Si le projet était autorisé par la Régie de l'énergie, est-ce qu'il y a un de ces trois mandats-là qui... ou tous les mandats qui risquent de continuer?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Le mandat d'accompagnement.

Q. [188] O.K. Donc, manifestement, vous avez intérêt à ce que la Régie de l'énergie approuve le projet?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est une question ou un argument?

Me ÉRIC DAVID :

C'est une question.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vous le plaiderez.

Me ÉRIC DAVID :

D'accord.

Q. [189] Est-ce que les mandats, les trois mandats d'Accenture ou un de ces mandats-là, ont-ils été octroyés suite à un appel d'offres de la part d'Hydro-Québec? Et si vous ne connaissez pas la réponse, peut-être maître Hébert le saurait.

R. Je pense que cette réponse a déjà été... cette question a déjà été posée et la réponse a déjà été apportée, donc le premier mandat qui a été le mandat de balisage était un mandat qui a été donné... demandé en direct, ainsi en parallèle d'un mandat qui a été donné à l'époque à IBM. Je reprends ici une réponse de Georges Abiad. Quant à l'autre mandat, les mandats subséquents, ils font suite à un appel de propositions qui a été conclu en juin deux mille dix (2010).

Q. [190] D'accord. Donc, si je comprends bien le rapport...

R. Je tiens à préciser, excusez-moi, juste pour être précis, je tiens à préciser que le mandat qui a été offert en juin deux mille dix (2010) inclut la possibilité de prolonger les services selon la décision de la Régie.

Q. [191] O.K. Donc, dans ce rapport, essentiellement vous évaluez le projet d'Hydro-Québec, mais étant donné qu'Accenture a également accompagné Hydro-

Québec dans ce projet, vous vous trouvez à quelque part à évaluer le travail fait par Accenture, votre propre firme.

R. Je dirais en partie, mais il faudrait pour ça comprendre quelle a été la démarche qui a été mise en oeuvre dans le cas de cette évaluation.

Q. [192] Est-ce que ce n'est pas celle qui apparaît au rapport?

R. Bien, la démarche qui a été mise en place dans le cadre de l'évaluation fait partie d'un processus d'assurance qualité qui intègre l'ensemble de nos projets et pour lesquels on fait intervenir des spécialistes qui sont externes à nos projets, de façon à s'assurer que, sur les projets en question, on applique, on va dire, le meilleur de nos capacités de façon à offrir la valeur attendue ou la valeur attendue et espérée par nos clients. Donc, c'est un regard neutre qui est appliqué par des gens qui ne sont pas impliqués sur les projets locaux de façon à s'assurer que localement... vous avez vu, hein! C'est une firme qui est assez grande. De s'assurer que localement chaque projet opère au mieux de ses capacités et offre le meilleur service à ses clients.

Donc, dans le cas particulier de ce projet-

là, le mandat qui a été fait, c'était de s'assurer notamment que les recommandations qui avaient été émises dans le cadre du mandat d'accompagnement permettaient à Hydro-Québec de gérer au mieux son projet, de mitiger, on va dire, un maximum de risques et d'être plus en contrôle de la livraison de son projet IMA.

Q. [193] À la page 5 de votre rapport, vous dites que l'objectif est :

> [...] de fournir une évaluation sur le projet [...] afin d'éclairer la Régie de l'énergie [...]

Seriez-vous d'accord si on... au fond, on qualifie le projet comme étant un projet d'efficience. Êtes-vous d'accord avec ça?

R. Oui.

Q. [194] Essentiellement, on demande à la Régie de l'énergie d'autoriser un projet de quatre cent quarante millions (440 M$), éventuellement un milliard (1 G$). Et ça, ça va générer des efficiences, on n'est pas sûr combien, trois cent millions (300 M$), deux cent millions (200 M$), on verra, mais c'est essentiellement présenté comme étant un projet d'efficience. Je vois par contre, à la page 6, après les puces, une remarque

importante, c'est que :

> Accenture ne se positionne pas, dans le présent rapport, sur l'analyse coûts/bénéfices du projet ainsi que sur tout autre élément financier s'y rapportant.

Donc, si je lis cette remarque-là, je prends pour acquis que vous ne pouvez pas, du moins d'un point de vue financier, vous prononcer sur les efficiences du projet.

R. Pas dans leur détermination, pas dans leur quantification, effectivement.

Q. [195] D'accord.

R. D'ailleurs, on ne le fait pas.

Q. [196] Je vous réfère maintenant à la synthèse de l'évaluation qui apparaît à partir de la page 13. Et il y a une affaire qui m'a frappé un peu quand j'ai regardé ce tableau-là, c'est qu'il n'y a pas de colonne « points faibles ». Comment est-ce que vous pouvez offrir une évaluation objective si vous n'identifiez aucun point faible?

R. Bien, si vous lisez entre les lignes, vous verrez les points faibles derrière les recommandations, par définition, généralement.

Q. [197] Ça se présente mieux comme ça.

R. Bien, je veux dire, ici, l'idée c'est de faire une gestion de projet. Donc, quand on fait ce type d'évaluation, l'idée c'est de dire quels sont, on va dire, les points forts du projet dans son organisation. Ensuite, on regarde les risques potentiellement identifiés et d'émettre un certain nombre de recommandations.

13 h 34

C'est-à-dire ce n'est pas une notation académique, c'est, c'est un point de vue professionnel par rapport à un projet de déploiement de compteurs.

Q. [198] Depuis la rédaction de ce rapport vous êtes, je vous pose la question, vous êtes au courant du fait qu'Hydro-Québec a introduit une option de retrait?

R. Oui.

Q. [199] Quelle est votre évaluation de cette option?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vous faites référence à quoi? Parce que là on s'en va dans l'autre dossier là, évaluer l'option de retrait ou est-ce que vous voulez savoir l'impact de l'option, du simple fait qu'il y a une option de retrait sur la... la viabilité du projet. Qu'est-ce que c'est votre question exactement.

Me ÉRIC DAVID :

J'en étais aux lignes très générales, je voulais juste savoir dans un premier temps s'il avait évalué l'option de retrait, c'est tout, depuis le rapport.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous pouvez y aller, là.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [200] D'accord.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. On n'a pas évalué l'option de retrait dans son, dans ses modalités, puis d'ailleurs je pense que ce n'est pas l'objet de la discussion ici. En revanche, on a mis en perspective par rapport à ce qui se fait dans l'industrie.

Q. [201] Je constate dans la colonne, dans les colonnes recommandations de la synthèse d'évaluation, que vous n'avez émis aucune recommandation d'adopter une option de retrait, est-ce que c'est exact?

R. C'est exact. Est-ce que vous voulez une explication?

Q. [202] Oui, allez-y vous êtes là pour ça?

R. Oui. Mais en fait l'option de retrait dans l'industrie est quelque chose qui est assez, assez

récent voir naissant, O.K. Si on regarde la réalité du déploiement des compteurs qui émettent des radiofréquences en Amérique du Nord, on parle à peu près de la moitié du parc, cent quarante millions (140 M) de compteurs, une trentaine de nature IMA, une quarantaine de millions de nature AMR, sur ça fait donc soixante-dix millions (70 M) de compteurs qui émettent.

Ils sont déployés depuis je pense qu'on a dit dix (10), quinze (15) ans. Les premières demandes d'option de retrait qui apparaissent dans l'industrie en Amérique du Nord datent, je pense, sans me tromper, dire mai deux mille onze (2011).

Donc mai deux mille onze (2011), par rapport au moment où le dossier est fait, on a un retour d'expérience de six mois à peu près. Le taux d'adoption de ces options-là est quand même extrêmement faible par rapport au taux de déploiement des compteurs.

Donc oui, c'est un point qui a été identifié. Ça ne reste pas à ce moment-là un point majeur.

Q. [203] Et quelle est votre évaluation du... de l'option de retrait qui est proposé par Hydro-Québec?

R. Selon quel point de vue?

Q. [204] Selon le point de vue que vous, que vous adoptez dans votre rapport, évidemment on ne peut pas parler de l'aspect financier puisque votre rapport n'en parle pas, mais d'un point de vue, je ne sais pas parce que votre rapport c'est essentiellement une évaluation technologique, si je comprends bien.

Donc d'un point de vue, on va commencer avec le technologique?

R. Mon rapport est avant tout un rapport sur les façons de faire, par sur les technologies. Si vous regardez le rapport, il porte plus sur l'organisation, l'approche de gestion du projet que sur les technologies en tant que tel.

On n'a pas parlé des, dans le rapport on n'a pas évoqué les options de retrait pour les raisons que je viens de vous mentionner, à savoir qu'au moment où on le fait le phénomène est à la fois mineur et récent sans avoir un véritable retour d'expérience sur le sujet.

Et c'est la raison pour laquelle dans le rapport on n'a pas émis d'opinion là-dessus.

Q. [205] O.K. Donc pour utiliser vos mots, êtes-vous d'accord avec la façon de faire d'Hydro-Québec par

rapport à l'option de retrait?

R. Mais même à ça, quand vous me dites, les façons de faire d'Hydro-Québec quant à l'option de retrait, qu'est-ce que vous désignez par ça? Est-ce que c'est le fait de le proposer? Est-ce que c'est le fait de le proposer d'une certaine façon, et caetera?

Q. [206] Avez-vous déjà fait un balisage des différentes sortes d'option de retrait qui existent?

R. On a fait une vigie sur effectivement la, la publication d'un certain nombre d'expériences en Amérique du Nord sur les options de retrait.

Q. [207] O.K. Il y a plus qu'une option de retrait disponible?

R. Oui.

Q. [208] Donc Hydro-Québec a fait un choix d'une sorte d'option de retrait, si je comprends bien, on parle d'enlever la carte de communication, le « chip ». Alors quelle est votre évaluation de ce choix-là qu'a fait Hydro-Québec?

R. On n'a pas d'évaluation de l'option de retrait d'Hydro-Québec. La demande qui nous a été faite c'était de leur donner une vigie sur les modalités qui pouvaient être mises en place en Amérique du

Nord concernant l'option de retrait.

Q. [209] Donc vous ne savez pas si l'option de retrait proposé par Hydro-Québec réglera ou, de façon optimale la question de l'acceptabilité sociale par exemple?

R. Ce n'est pas une étude que l'on a faite.

Q. [210] J'arrive maintenant à la page 31 de votre rapport. On lit vers l'avant-dernier paragraphe :

> [...] Hydro-Québec Distribution a couvert un nombre suffisant de compteurs (plus de 25 000).

Vous vous basez sur quoi quand vous avez mis ce vingt-cinq mille (25 000) là?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un moment, on va récupérer le passage, Maître.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Au moment où on rédige le rapport, on s'appuie sur la cible des pilotes qui doit à ce moment-là être de vingt-cinq mille (25 000). On tire nos conclusions par rapport à la réalité des pilotes qui sont autrement dit à l'époque, trois pilotes sont en cours ou finalisés, le premier, le deuxième et le troisième.

13 h 40

Et à ce moment-là, les... les entretiens que l'on a ou les éléments de rapport que l'on a de ces pilotes nous permet de conclure qu'ils ont répondu aux hypothèses qui avaient été émises en vue de réaliser ces pilotes-là.

Q. [211] Vous êtes au courant qu'il n'y en a pas eu vingt-cinq mille (25 000)?

R. Oui. Parce que, peu de temps après la rédaction du... rapport et sur base des mêmes conclusions, la décision a été prise d'arrêter le pilote.

Q. [212] Savez-vous pourquoi cette décision a été prise?

R. Bien, je pense que ça a été présenté dans les... dans les panels 1 et 2. Puis quelque part je n'ai pas le détail de leur décision, la décision me suffisait.

Q. [213] Donc, vous ne savez pas si... pourquoi Hydro-Québec aurait mis fin prématurément aux projets pilotes?

R. Pas au-delà des réponses qui vous ont déjà été apportées, non.

Q. [214] Dans le panel 2, on a... il y a monsieur Abiad, entre autres, qui a témoigné à l'effet que les cinq mille (5000), parce qu'il y en aurait eu vingt mille (20 000), là, donc les cinq mille

(5000) projets pilotes manquants seraient dans le milieu urbain dans le quartier Villeray.

Selon votre évaluation, est-ce qu'Hydro-Québec aurait un avantage à tirer à compléter les projets pilotes?

R. Comme je vous l'ai dit, quand on a rédigé le rapport en décembre, à l'époque les projets pilotes étaient déjà conclusifs. Donc, si l'idée c'est d'aller chercher d'autres réponses aux questions qui avaient été posées préalablement aux pilotes, en tout cas les pilotes servent à répondre à un certain nombre de questions, à lever un certain nombre d'hypothèses, ces questions-là, ces hypothèses ont été répondues à travers les pilotes. Et au moment où on rédige le rapport, les conclusions, les rapports qui sont à ce moment-là, les retours de ces pilotes-là permettent déjà de répondre à ces questions, à ces hypothèses-là.

Q. [215] Donc, vous ne voyez pas d'avantages?

R. Pas significativement, non.

Q. [216] O.K. Avez-vous... Bien, vous êtes au courant du fait que l'option de retrait, évidemment, n'a pas fait partie des projets pilotes?

R. Je ne suis même pas sûr qu'elle était encore approuvée, ce n'est qu'une proposition. Donc,

effectivement, elle ne faisait pas partie des projets pilotes.

Q. [217] Elle n'a certainement pas été approuvée, elle a été proposée le quatorze (14) mars. Mais vous ne voyez pas d'avantages à faire un projet pilote qui porte sur l'option de retrait?

R. Il n'y a pas, à ma connaissance, dans l'industrie de pilotes, de projet de retrait. Vous proposez une option de retrait, les gens y adhèrent ou ils n'y adhèrent pas. Mais un pilote d'option de retrait, je ne vois pas trop à quoi ça ressemblerait.

Q. [218] Donc, la réponse c'est non. O.K.

J'en suis maintenant à la page 33 de votre rapport. Donc, vous avez ici une synthèse de l'évaluation de la phase pilote. Puis là, il y a essentiellement ceux qui sont déjà réalisés, ceux qui ne sont pas réalisés. C'est quoi la distinction entre la colonne « Non réalisés » et « En cours de réalisation », est-ce qu'il n'y a pas une redondance?

R. Entre la « Non réalisés » et « En cours de réalisation » vous dites?

Q. [219] Oui.

R. Bien non. Ça veut dire que « Non réalisés » il n'y aurait aucun effort qui aurait été conduit dans

l'objectif du critère en question; quant à : « En cours de réalisation » ça veut dire qu'il y a des efforts en cours pour pouvoir valider ce prérequis-là.

Q. [220] D'accord. Mais à la page précédente, vous mettez la liste à la page 32 des principaux requis qui sont à valider dans le cadre des projets pilotes. Et à la page 33, c'est là que vous nous informez s'ils ont été réalisés ou s'ils sont en cours de réalisation. J'ai bien compris?

R. C'est exact.

Q. [221] O.K. Alors la colonne « Non réalisés » à toutes fins pratiques elle ne sert à rien parce qu'elle ne porte pas sur ce qui est listé à la page 32? Tout ce qui est contenu à la page 32 se retrouve dans la colonne soit « En cours de réalisation » ou la colonne « Réalisés », c'est exact?

R. Je vous le concède il y a un gaspillage d'espace sur le papier.

Q. [222] Oui. Ça fait que peut-être qu'il manquait une colonne dans le tableau d'évaluation tantôt, ici il y en a une de trop.

Donc, on constate qu'il y a en cours de réalisation au moins six aspects qui ne sont pas

ou qui n'étaient pas terminés à la date de ce rapport-là. C'est ceux qui se retrouvent dans les deux boîtes au centre si on veut. Savez-vous si, depuis votre rapport, ces fonctions-là ou ces... ces requis-là ont été complétés? On peut regarder la liste, peut-être que ça va éclairer tout le monde. 4.2, pardon, du processus d'exploitation. 2.1b) c'est la fonction branchement-débranchement. 5.1 c'est un volet communication proactif. 5.2 c'est le mode réactif. 7.1 c'est le mode maquette ou démonstrateur, la preuve du concept. 4.3, les relations avec les fournisseurs.

Alors ces six éléments-là ont été identifiés comme étant en cours de réalisation à la date du rapport. La question c'est : est-ce que, à votre connaissance, elles ont maintenant été réalisées ou non?

R. Je pense qu'ils sont toujours en cours, juste avec un doute sur le 4.2 où, potentiellement, on serait déjà arrivé au processus cible. Mais sous toute réserve.

Q. [223] O.K. Donc, ces éléments-là qui sont non réalisés à ce jour ce sont, selon vos propres mots, ici des éléments soit importants ou très importants? Oui, bien, je veux que vous confirmiez,

vous êtes d'accord avec mon affirmation?

R. Oui, oui.

Q. [224] O.K.

R. Important ou très important.

Q. [225] O.K. mais...

R. Mais ça ne veut pas dire bloquant.

Q. [226] Je suis un peu confus parce que tantôt, quand je vous ai posé la question s'il y avait lieu ou un avantage à dire, à compléter des projets pilotes, vous avez affirmé sans hésiter non, que vous en aviez assez. Alors je suis un peu confus quant à comment on doit interpréter ce tableau-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Posez votre question puis il va y répondre.

Me ÉRIC DAVID :

Je viens de la poser, maître.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je n'ai pas entendu de question.

LE PRÉSIDENT :

Il a dit : « C'est important ou très important mais non bloquant. »

Me ÉRIC DAVID :

Non bloquant.

LE PRÉSIDENT :

Alors si vous voulez continuer avec ça.

Me ÉRIC DAVID :

O.K.

Q. [227] Ça fait que là, il y aurait une autre catégorie qu'on devrait lire ici, il y a les importants, les très importants, les incontournables et les bloquants, c'est ça un peu votre réponse, il y aurait une quatrième catégorie, là?

R. Oui, c'est une réalité. Je vais vous donner un exemple, typiquement, les processus de communication sont des processus qui vont évoluer tout au long du projet, c'est-à-dire, ce n'est pas en faisant cinq mille (5 000), cinq mille (5 000) compteurs additionnels qu'on aurait stabilisé la politique de communication.

Le sept point un (7,1) qui porte sur les fonctionnalités additionnelles, ça, c'est une, on va dire une discipline, dans le cadre du projet, d'être capable d'aller regarder quelles peuvent être des fonctionnalités avancées qui vont être testées tout au long du projet, en parallèle, de façon à s'assurer qu'il y ait une convergence des technologies et des processus, ça va se faire tout au long aussi.

C'est pour ça que je dis, ce n'est pas, ce

n'est pas bloquant, ce n'est pas anormal que ces... au contraire, j'allais dire même, ce n'est pas anormal que ça reste en cours de réalisation, il est à souhaiter que le sept point un (7,1) continue à demeurer dans le, en cours de réalisation, typiquement.

Q. [228] Est-ce qu'il y aurait un avantage de compléter ces six éléments-là?

R. Pas tous. J'en vois deux, ceux qu'il y aurait avantage à compléter, le quatre point deux (4,2) et le quatre point trois (4,3).

Q. [229] Donc quant aux autres, ils ne sont pas vraiment importants, ni très importants?

R. Ils le sont mais il ne sont pas bloquants.

Q. [230] Bloquants. Puis c'est quoi la différence entre « bloquant » et « incontournable »?

R. Un incontournable peut être bloquant ou pas, ce sont deux considérations différentes. Par rapport à votre projet, la fonctionnalité est importante, très importante ou incontournable pour avoir accès aux fonctionnalités. En ce qui concerne la réflexion, là, j'ai plus dans, dans l'axe, on va dire, horizontal; on peut avoir, à un moment donné, une fonctionnalité, si on n'a pas de retour d'expérience dessus, c'est bloquant, on ne peut pas

aller de l'avant avec.

Q. [231] O.K., donc pour vous, il y a une distinction à faire entre « incontournable » et « bloquant », c'est ça?

R. Oui.

Q. [232] O.K. Si les six éléments en question étaient réalisés, ou s'ils demeurent non réalisés, est-ce que ça pourrait, est-ce que ça augmente les risques du projet?

R. Comme je vous l'ai dit, selon moi, à part le quatre point deux (4,2), qui rentre dans cette catégorie-là, pour le reste, même le sept point un (7,1), il y a à souhaiter qu'il demeure dans la catégorie en cours de réalisation. Puis c'est ce que vous voulez, c'est pouvoir profiter des retours d'expériences du déploiement pour pouvoir continuer à tester, à faire évoluer votre solution, dans la perspective de mise en place de fonctionnalités futures. Donc la réponse, elle est non.

Me ÉRIC DAVID :

O.K. Je n'ai plus de questions, Monsieur le Régisseur.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Maître David. Alors c'est la FCEI et puis maître Turmel.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

Alors merci, Monsieur le Président. Bonjour aux membres du panel. André Turmel, pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Bonjour, Monsieur Lafeytaud. J'ai consulté ce matin votre c.v. et j'avais peut-être quelques questions complémentaires, si vous le permettez, pour bien comprendre, là, votre expérience professionnelle.

Q. [233] Je vois que vous avez une formation en... comme en Management, ou en sciences de la gestion, c'est exact?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. C'est exact, oui.

Q. [234] Avez-vous... êtes-vous, par ailleurs, ingénieur, avez-vous une formation de base comme ingénieur?

R. Non.

Q. [235] Non, d'accord, O.K. Êtes-vous membre d'un ordre professionnel au Québec?

R. Non plus.

Q. [236] Non plus. Alors maintenant, allons dans le rapport, votre rapport d'Accenture, mon confrère qui m'a précédé a déjà fait un bout de chemin, alors j'essaierai de ne pas me répéter. Mais je ne peux m'empêcher quand même d'aller donc à la page

1, à la notice « Note légale ». Je ne vous demanderai pas d'opinion juridique d'interprétation mais comme vous êtes porteur du rapport, j'avais deux... quelques questions à vous poser à cet égard. Donc c'est la page, c'est la deuxième page, sauf erreur. Vous l'avez?

R. Oui.

Q. [237] Dans les documents que vous préparez pour vos clients, il peut y avoir différents types de rapports, ici, au paragraphe 2, vous parlez, vous indiquez :

> Prenez note que le rapport est un document d'affaires, et non un document juridique.

Pourriez-vous m'expliquer ce qu'est un document d'affaires, dans votre perspective Accenture?

R. Comme je vous l'ai dit, ma profession n'est pas avocat...

Q. [238] D'accord.

R. ... c'est une note légale rédigée par des avocats qui, je pense, ont une certaine, un certain objectif avec ça. Pour moi, un document d'affaires est le fruit de la, on va dire, un livrable qui est issu des mandats que l'on fait pour nos clients, un rapport, une évaluation, un balisage, une note.

13 h 54

Q. [239] Quand vous dites c'est le fruit d'un livrable en relation avec un mandat, je comprends qu'on doit comprendre ce document-là en lien avec les deux autres mandats que vous avez effectués ou que vous effectuez actuellement, c'est exact?

R. Bien c'est un raccourci, parce que typiquement ce mandat-là est pas en lien avec le balisage de deux mille neuf (2009).

Q. [240] D'accord. Et quant à l'accompagnement?

R. Bien dans le sens où l'accompagnement permet de donner un contexte, oui.

Q. [241] D'accord. Au troisième paragraphe il est mentionné et je cite la première phrase :

> Dans la mesure où nos commentaires ou opinions dans ce document se fondent sur l'information ne provenant pas d'Accenture, et bien qu'Accenture n'ait pas de raison de croire que ces informations sont inexactes ou incomplètes

etc., etc.

> Accenture n'est pas responsable de l'inexactitude.

Ma première question c'est, puis je veux clarifier

avec vous, parce que j'avais interrogé votre collègue, madame Viens, sur l'autre panel. Je ne veux pas vous prendre par surprise. On lui avait demandé, elle nous avait dit qu'il s'agissait d'une opinion.

Vous avez vu ce matin notre discussion qu'on a eue avec vos avocats, ils ont rabaissé le niveau du document, je comprends, en le présentant comme un rapport d'analyse. Alors donc est-ce que, quand je vous pose la question à vous, c'est un rapport d'analyse que vous nous avez déposé à la Régie?

R. Ce qui a été fait dans le cadre de ce rapport c'est de s'assurer que le projet IMA, LAD, mettait en place les bonnes pratiques issues de l'expérience de l'industrie quant à ce même type de projet. Je ne sais pas si vous êtes accompagné d'un expert, mais si tel est le cas, il aurait pu témoigner auprès de vous que ce sont des projets souvent complexes qui nécessitent beaucoup d'argent et quand on regarde ce qui s'est passé.

Notamment en Amérique du Nord, on peut constater qu'un certain nombre d'utilités ont commis, ont fait de mauvais choix qui leur ont coûté très cher. L'objectif ici c'était de

s'assurer qu'Hydro-Québec notamment à travers nous avait pu profiter, quand je dis nous c'est l'équipe d'accompagnement avait pu profiter de ces retours d'expérience là et avait pris des décisions de nature à éviter, on va dire, un certain nombre de pièges assez classiques dans l'industrie quant à ce type de projet.

Quand on dit ici qu'on se fonde sur l'information. Ce que je veux dire par là c'est que quand le rapport a été fait par les spécialistes, donc souvent de langue anglaise, qui sont venus pour faire le rapport, on a demandé à voir les pièces. O.K.

Par exemple, les rapports des projets pilotes, le fameux sondage dont on parlait tout à l'heure, on a demandé à avoir accès à ces pièces-là pour pouvoir les consulter, comprendre quelle avait été l'approche, etc.

En aucun cas, nous avons nous-même conduit un sondage ou nous-même refait un échantillonnage sur le terrain pour valider les chiffres de ces rapports-là, c'est ça qu'on veut dire par là.

Q. [242] O.K. Donc on pourra y revenir, mais je comprends que vous n'avez vous-même ou vos employés effectué aucune manipulation de chiffres, vous avez

utilisé les données que le client vous a servi. Si on le résume comme ça, est-ce que c'est exact de dire cela?

R. Pour les pièces qu'on a demandées effectivement on a utilisé les pièces qui nous avaient été fournies.

Q. [243] D'accord. D'accord. Et en ce sens le rapport qui s'intitule « Rapport d'évaluation » est en ce sens un peu une continuité logique du rapport d'accompagnement, du mandat d'accompagnement que vous effectuez toujours aujourd'hui, dont vous êtes responsable, c'est exact?

R. Bien en fait, non, justement. Je n'appellerai pas ça une continuité logique, j'appellerais ça une rupture. C'est dans le processus d'assurance qualité que l'on fait. On prend un temps, généralement d'ailleurs on le fait à peu près à tous les trois mois où on fait venir des gens de l'externe pour pouvoir juger de la qualité du travail qui a été fait.

Donc je ne parlerais pas de continuité ici, je parlerais plutôt d'une rupture qui est un temps de réflexion sur, pour pouvoir juger de la qualité du travail qui a été, qui a été accompli à travers le regard de personnes qui généralement sont des spécialistes de ce type de sujets de l'industrie,

mais qui viennent de l'extérieur et qui n'ont aucun autre intérêt dans leur examen que de s'assurer que le travail qui a été fait, a été fait de la bonne façon.

Q. [244] O.K. Mais donc j'ai compris que les quatre, ce que vous dites c'est que les quatre, appelons-les les personnes américaines d'Accenture, qui sont les gens de l'extérieur, ce sont eux qui ont procédé à l'analyse, c'est exact?

R. À l'évaluation, c'est exact.

Q. [245] À l'évaluation. Et donc ce sont eux qui ont rédigé le rapport?

R. Vous noterez que le rapport est en français. Donc...

Q. [246] Oui?

R. ... ils ont rédigé leurs conclusions, leurs recommandations, etc., il a ensuite été élaboré en français par les personnes du mandat. Il a été ensuite traduit dans les deux langues de façon à ce qu'ils puissent valider que ce qui était inclus dans la version française supportait bien leurs conclusions. Et j'ai relu les deux rapports à cette fin également.

Q. [247] O.K. Ce que vous me dites c'est que finalement les spécialistes américains d'Accenture

ont produit un rapport en langue anglaise et je comprends qu'ultimement il sera traduit. Et ce rapport qui a été préparé en langue anglaise il est, il est quoi quatre-vingt-dix, quatre-vingt-quinze pour cent (90-95 %) du rapport que l'on voit aujourd'hui en langue française?

R. Ce n'est pas exactement ça, ils ont, ils ont produit une évaluation. Donc vous voyez que dans le, l'ordre, l'agenda du rapport il y a certaines sections qui font, qui sont spécifiques à l'évaluation du contexte LAD.

Donc typiquement ça ça fait partie de parties qui ont été rédigées sur base de leurs notes. Le 1, le 2, le 3, même le 6 sont des parties qui ont été rédigées par l'équipe locale.

14 h 00

Q. [248] D'accord. Alors simplement aux fins de, à moins que vous ayez d'autres informations, Monsieur le président, je vais demander un engagement, à moins que vous êtes capable de répondre maintenant, Monsieur Lafeytaud. Donc un engagement de nous indiquer, au moins par les sections, là, les portions du rapport qui ont été rédigées... rédigées par l'équipe américaine et les sections du rapport qui ont été rédigées par l'équipe

montréalaise. Si vous êtes capable de le faire maintenant, allez-y.

R. Je viens de vous le dire, puis... mais la... ça n'a pas été rédigé par l'équipe américaine, l'équipe américaine a fait son évaluation, elle nous a fait part de ses notes, de ses commentaires, de façon à ce qu'on puisse ensuite rédiger cette partie-là. Une fois que le rapport a été rédigé dans son exhaustivité en langue française, il a été traduit en langue anglaise pour que les personnes en question puissent relire et s'assurer que leurs points de vue n'avaient pas été dénaturés, ou ce que vous voulez. Ça a été également mon rôle que de m'assurer qu'il y avait une cohérence entre leurs conclusions et ce qu'on avait écrit.

Q. [249] Attendez, je veux m'assurer que j'ai bien compris. J'avais cru comprendre tout à l'heure que la... que les experts américains d'Accenture avaient rédigé le rapport en langue anglaise, qu'ils vous... là, vous venez de nous dire un peu le contraire, juste bien qu'on se comprenne pour les faits.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Vous aviez juste mal compris tantôt.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K., donc...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça fait deux fois qu'il dit la même chose.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [250] Donc vous avez, à Montréal, rédigé le rapport en langue française, c'est exact?

R. C'est exact. C'est ce que j'ai dit.

Q. [251] Et donc, et vous avez fait traduire le rapport pour que vos collègues vous comprennent, c'est exact?

R. Pour que les personnes qui avaient donc émis leur évaluation et leur avis puissent s'assurer que leur évaluation et leur avis étaient correctement reflétés dans le rapport final.

Q. [252] Bon. Et où sont, où apparaissent leur... peut-être vous l'avez dit tout à l'heure, où apparaît l'avis de vos collègues américains en termes de section, si on peut passer le rapport rapidement?

R. Bien donc, si je prends la table des matières...

Q. [253] Oui.

R. ... introduction, présentation d'Accenture, objectif du rapport, méthodologie utilisée, ça, il n'y a pas forcément besoin d'un avis externe pour y

arriver.

Q. [254] Donc, excusez-moi, prenons... prenons le temps, donc c'est fait à Montréal?

R. Exact.

Q. [255] Rédigé par les gens de Montréal?

R. Exact.

Q. [256] O.K. Mise en texte et IMA et « Smart Grid », section 2?

R. De la même façon.

Q. [257] C'est-à-dire, rédigé à Montréal?

R. Oui.

Q. [258] O.K.

R. Mais tout a été rédigé à Montréal, soyons clairs.

Q. [259] O.K., bon. Mais à l'intérieur de la table des matières, pouvez-vous m'indiquer où apparaissent les recommandations ou les... les avis des experts américains?

R. Aux sections « Évaluation », « Conclusions et recommandations ».

Q. [260] Complètement?

R. Bien oui.

Q. [261] O.K., donc 4, 5 et 6 a été rédigé complètement par les gens, les...

R. Bien, 4, 5; le 6, en l'occurrence, je ne pense pas puisqu'il s'agit de points de vue, il s'agit, en

fait, je pense, d'une référence à des... à des points de vue et à un glossaire. Donc je dirais 4 et 5.

Q. [262] Donc parfait, on s'entend.

R. Ce sont les 4 et 5 qui intègrent l'opinion des quatre spécialistes impliqués dans le rapport.

Q. [263] Très bien, merci. Revenons donc au document, si vous voulez bien, à la page 3. À l'égard du groupe Accenture, il est mentionné au paragraphe 1.1.1, je suis à la fin du dernier paragraphe, toujours dans la pièce HQD-3, Document 3, il est indiqué que :

> ... Accenture aide ses clients - entreprises et administrations - à renforcer leur performance.

Vous l'avez, Monsieur Lafeytaud?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On ne l'a pas, Maître Turmel, pouvez-vous nous aider?

Q. [264] Oui, c'est à la page 3.

R. Oui.

Q. [265] Donc du rapport... du rapport d'Accenture.

R. Oui.

Q. [266] Premier paragraphe. Le premier paragraphe, dernière ligne.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Effectivement.

Q. [267] Oui, alors donc, quand vous dites « renforcer leur performance », donc, de manière générale, Accenture est une société importante, qui aide les grandes sociétés comme... dans le secteur des utilités, pour améliorer les performances d'Hydro-Québec, c'est exact?

R. Règle générale, Accenture offre des services dans toutes les industries à travers le monde de façon à livrer des initiatives qui, dans la plupart du temps, visent à améliorer la performance des entreprises en question, oui.

Q. [268] Et quand vous dites, un paragraphe plus loin, que Accenture, donc à la dernière ligne du deuxième paragraphe :

> ... Accenture est le plus important intégrateur indépendant.

De quoi parle-t-on quand on parle d'« intégrateur indépendant », intégrateur de solutions technologiques?

R. C'est exact.

Q. [269] Intégrateur de solutions technologiques. Tout à l'heure, vous avez mentionné, à une réponse de mon confrère d'OC, que ce n'était pas un rapport

sur la technologie, mais un rapport sur les façons de faire, est-ce que j'ai bien compris?

R. C'est exact.

Q. [270] Quelle est la différence entre un rapport sur les façons de faire et un rapport pour intégrer la technologie?

R. Ce sont...

Q. [271] S'il y en a une?

R. Oui, oui, ce sont des natures de mandat assez, assez différentes. L'intégration technologique implique de parler du développement, de la solution notamment du, on parlera ici du MDMS ou du « Head end », et caetera. La portée de notre rapport est plus sur la gestion globale du projet, les choix stratégiques qui ont été faits. On n'est pas, on n'est pas allés faire un, si vous voulez, une sorte de... d'audit des façons d'intégrer les technologies au niveau des autres prestataires qui avaient été mandatés là-dessus.

Q. [272] Vous avez dit le mot que, sur lequel je m'en venais : un « audit ». Est-ce que, dans ce milieu-là, il y a parfois des audits technologiques...

14 h 06

R. Il y en a, oui, ça peut arriver, notamment à des fins de certification par exemple.

Q. [273] Est-ce que, pardon, oui, excusez?

R. Allez-y.

Q. [274] Est-ce qu'Accenture offre ce service d'audit technologique?

R. Ça arrive sur des, notamment plus sur des éléments d'infrastructure, pas tellement sur des éléments d'intégration de système.

Q. [275] D'accord. Alors maintenant passons donc plus rapidement dans le texte, à la page 6, la remarque tout à l'heure dont on en a parlé à l'effet que, à la fin de la page 6 :

> Accenture

et je cite :

> ne se positionne pas, dans le présent rapport, sur l'analyse coûts / bénéfices du projet ainsi que sur tout autre élément financier s'y rapportant.

Vous avez répondu à la question, je pense clairement. Ce n'était pas votre mandat. Mais je veux simplement mettre cette phrase en opposition avec la page 9.

À la page 9, et corrigez-moi si je me trompe, le sixième paragraphe à mi-page qui commence par notons, je cite. Il est indiqué à la

page 9 :

> Notons enfin que le potentiel de gains sur les activités de relève est important chez Hydro-Québec Distribution. En effet, de récents balisages montrent que la compagnie se classe dans le troisième quartile en terme de coûts par client du processus relève parmi toutes les entreprises balisées de services publics (cette information est issue de la preuve d'Hydro-Québec Distribution).

Alors je comprends qu'il y a bel et bien une réserve comme quoi l'information vient, mais ce paragraphe-là, est-ce qu'il est, est-ce qu'il est une citation, est-ce que c'est, est-ce qu'ici on paraphrase ce qu'Hydro-Québec vous a dit ou c'est une évaluation que vous faites? J'ai de la difficulté à déterminer dans le texte ce qui est votre analyse, vos commentaires et ce qu'Hydro-Québec vous a dit comme approche actuelle.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. C'est parce que vous avez cité deux paragraphes là, là vous dites ce paragraphe-là, juste pour être précis.

Q. [276] Oui, c'est celui de la page 9.

R. Page 9, O.K.

Q. [277] Le sixième paragraphe qui débute par « notons », « notons enfin ».

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Il y a deux éléments dans ma réponse. Le premier est que je pense que la référence au troisième quartile est en fait, de plus ça fait partie de la preuve principale, si je ne me trompe pas. C'est une information qui a déjà été publiée.

Mon deuxième point là-dessus, c'est que même si on n'a pas accès pour des raisons, on va dire de confidentialité, si on n'a pas eu accès au cas d'affaire, la configuration même de la situation de la relève chez Hydro-Québec fait qu'il est évident que la situation est un gisement même d'efficience.

Compte tenu du nombre de compteurs à relever, compte tenu que la pratique étant majoritairement une relève manuelle, alors que la plupart des distributeurs ont déjà automatisé la relève pour avoir accès à ces gains d'efficience. Il est évident que dans ce cas-ci la base de départ offre à Hydro-Québec le potentiel d'aller chercher des gains d'efficience importants. Quand on le

recroise avec l'analyse qui a été faite et qui a été déposée donc selon laquelle la productivité de la relève les positionne dans le troisième quartile, ce qui est une analyse généralement de nature quantitative.

Un regard qualitatif tente à confirmer l'information puisqu'il est assez évident que s'il n'y a aucune technologie pour automatiser la relève les coûts de relève sont donc probablement très supérieurs au reste de l'industrie.

Q. [278] O.K. Deux choses, vous parlez de gisement d'efficience et les coûts de relève probablement. Parlons des gisements d'efficience, parce que simplement savoir ce que votre rapport, votre mandat, vous dites à la page 5 exclure nommément toute analyse de coûts, bénéfices et là,vous me dites, mais ceci étant dit j'achète finalement peut-être est-ce par votre expérience qu'il y aura nécessairement ou probablement un gisement d'efficience.

Mais je ne comprends qui vous n'avez pas validé quelque information que ce soit à l'égard d'Hydro-Québec sur cette question?

R. Alors un, il est vrai que l'on n'a pas porté de jugement sur le cas d'affaire, puisqu'on n'y a

jamais eu accès. Donc on n'est pas en mesure de porter un jugement dessus.

Deux, un regard d'industrie, il est évident que la situation d'Hydro-Québec aujourd'hui quant à ses pratiques de relève leur offre un potentiel d'automatisation qui est très important.

Q. [279] O.K. Donc vous dites c'est un. O.K. Finalement vous dites que c'est le potentiel qui apparaît intéressant sans vraiment qu'on ait, qu'on ait creusé la question. C'est comme ça qu'il faut le comprendre?

R. Oui, puis si vous reportez au balisage qu'on avait offert en deux mille neuf (2009) vous verrez que généralement l'automatisation de relève apporte d'un point de vue balisage des gains qui sont généralement très élevés par compteur.

Q. [280] D'où le lient avec le mandat sur le balisage, c'est intéressant qu'on fasse les liens entre ce que vous avez fait depuis deux mille neuf (2009), que ce que vous faites dans le mandat d'accompagnement et ce mandat-ci?

R. Je ne sais pas pourquoi c'est intéressant de faire le lien entre ce qu'on a fait.

Q. [281] Bien c'est parce que tout à l'heure vous disiez au début d'entrée de jeu qu'il n'y avait pas

de lien entre le mandat de balisage et ce mandat-ci. Là, vous en faites un, tout simplement pour comprendre?

R. Non, c'est vous qui le faites. Moi ce que je vous dis c'est qu'il est évident que quand vous regardez les conclusions de l'industrie, automatiser la relève est généralement une fonctionnalité qui apporte un maximum de bénéfices.

Compte tenu que la relève n'est pas automatisée chez Hydro-Québec il y a donc, comme je le disais tout à l'heure, un gisement ou un potentiel d'efficience qui est très important.

14 h 11

Q. [282] D'accord. Allez à la page 38 si vous le voulez, 38, donc du rapport toujours. À la fin, donc au bas de page de la page 38, nous sommes ici dans le... pour bien qu'on se comprenne, là. Dans l'analyse spécifique pour chacune des... des catégories requises, on est dans l'évolution du système puis la preuve de concept. À la fin de la page 38, il est mentionné que :

> Durant ces pilotes, Hydro-Québec Distribution a souhaité également validé l'analyse de l'opportunité de la fonctionnalité avancée de détection

de la subtilisation. Une preuve de concept sur les lignes de moyenne tension a été récemment mise en place et les résultats sont très positifs à date. Des compteurs dédiés à la détection de la subtilisation ont été placé sur les lignes de moyenne tension. Ils sont actuellement lus par le réseau IMA Grid Stream.

Par ailleurs, des tests de mise à jour du protocole Zigbee vers la version 2.0 ont également été réalisés avec succès ainsi que la lecture de la tension moyenne aux compteurs réalisée aux 15 minutes.

Je ne sais pas si vous étiez là cette semaine, et je vous réfère aux... pour vos collègues aux notes sténographiques à la page 99, question 164 du vingt et un (21) mars. Les ingénieurs d'Hydro-Québec, monsieur... un des trois spécialistes d'Hydro a mentionné, a dit qu'il y avait ici une erreur sur l'affirmation. Peut-être on vous a déjà mis au courant, et on a dit que dans les faits, et je cite. Je suis à la page donc 99 du vingt et un (21) mars. La question qu'on posait c'est question 164 :

Messieurs les Ingénieurs, sur le Zigbee est-ce que vous avez fait des tests?

Et monsieur Parent nous répond :

Sur Zigbee, on a fait des tests sur la fonctionnalité de la carte au niveau laboratoire. On n'a pas fait de mise à jour de Zigbee 2.0, il n'existe pas. Ça fait que je vais tout de suite amener la correction, il doit y avoir une coquille.

Alors je comprends que vous corrigez votre rapport à cet égard?

R. Oui, je peux même vous apporter un complément d'information.

Q. [283] Bien sûr.

R. La version 2.0 de Zigbee n'est effectivement toujours pas livrée. Il y a deux choses qui ont été faites et qui apportent un peu confusion dans la façon dont c'est rédigé. Je suis d'accord avec vous sur le fait que c'est probablement erroné.

Il y a deux choses qui sont importantes. La première est de s'assurer que la carte Zigbee, dans sa capacité de mémoire, sera en mesure de porter les fonctionnalités qui sont aujourd'hui étudiées à

travers Zigbee 2.0. Ça c'est une première étape qui a été réalisée en collaboration avec le fabricant qui était de s'assurer que la capacité mémoire de la puce Zigbee serait de nature à porter les fonctionnalités futures du standard de la version 2.0 de Zigbee.

La deuxième chose qui était importante et qui a été réalisée c'était de s'assurer qu'on pouvait faire des mises à jour du contenu de la carte Zigbee. Donc, ça ce qui a été fait par les équipes techniques d'Hydro-Québec, notamment en validant qu'on était capable de faire à distance une mise à jour de version de la carte Zigbee. Notamment, je pense que ce qui a été fait c'était de 6.11 à 6.17.

Donc, autrement dit, on est capable physiquement de faire la mise à jour à distance de la carte Zigbee. Derrière, pour arriver au standard 2.0 quand on voudra y aller, encore faudra-t-il vouloir y aller, mais il y a des fonctionnalités intéressantes. On parlait notamment de la voiture électrique tout à l'heure. On s'est assuré que la capacité de mise à jour technique serait réalisable.

Q. [284] O.K. Mais un peu plus loin à la page 39, il y

a une conclusion qui dit :

> À la lumière des pilotes réalisés et des résultats obtenus à ce jour, le lancement du déploiement massif peut avoir lieu dès maintenant.

Le fait que... que l'on... que l'on convienne ensemble que les... que les tests concrets n'ont pas été faits, vous me donnez des explications sur la... la valeur potentielle, mais est-ce que cela change... ma question est simple, cela change la conclusion ou peut affecter la conclusion que vous... à laquelle vous arrivez à la page 39?

R. Bien non, il n'y a pas de confusion de notre part. Mais...

Q. [285] Non, je vous demande est-ce que ça change la conclusion?

R. Non, non.

Q. [286] Parce que...

R. Votre préambule c'était de dire qu'il y avait une confusion. Mais il n'y a pas de confusion.

Mais la... le fait de ne pas... de ne pas avoir fait le test sur le 2.0, qui n'existe pas, ne change en rien notre conclusion puisqu'on s'est assuré de deux choses, que la puce avait la capacité et qu'on pouvait faire la mise à jour à

distance dans le champ.

Q. [287] O.K. J'arrive vers la fin. Excusez-moi, juste m'assurer.

Monsieur Lafeytaud, je vais vous remettre un document qui émane du site... site d'Internet, site Internet d'Accenture qui est le « Code de conduite des affaires et d'éthique ». J'aimerais vous poser quelques questions. Madame la Greffière, ça sera la pièce?

LA GREFFIÈRE :

FCEI-0022.

Me ANDRÉ TURMEL :

FCEI-0022.

LA GREFFIÈRE :

Oui.

Me ANDRÉ TURMEL :

Il s'agit du « Code de conduite des affaires et d'éthique : nos valeurs fondamentales comme principes d'action ». Je m'excuse pour les... J'en ai fait dix (10) copies, là. C'est sur le site Internet Accenture.

C-FCEI-0022 : Document intitulé « Code de conduite des affaires et d'éthique : nos valeurs

fondamentales comme principes d'action ».

Et simplement aussi pour qu'on comprenne où est-ce que j'ai pris ça, voici un deuxième document qui est un peu le... le chemin ou l'arbre sur lequel on voit l'information apparaître. Madame la Greffière, c'est donc information détaillée Internet Accenture que je vous remets également pour qu'on comprenne où est-ce que j'ai pris l'information. 23. Alors donc, ce dernier élément le document page Web est FCEI-23.

C-FCEI-0023 : Document fournissant l'information détaillée Internet Accenture.

14 h 19

Q. [288] Alors, simplement donc, Monsieur Lafeytaud, Accenture, on voit sur le document Internet où on explique « About Accenture », le deuxième document là plus général, on comprend que c'est une société qui a plus de deux cent quarante-six mille (246 000) employés dans cent vingt (120) pays, c'est exact? Ça vous apparaît exact?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Tout à fait.

Q. [289] Tout à fait. Et quand on clique sur Accenture, on voit le document sur la Corporate Governance, en haut à gauche. C'est un peu cela que j'ai... sur cela que j'ai cliqué pour aller au Governance Principles pour les « board of directors », et caetera. Et là on voit que cela va nous mener aux codes en question. Alors, je voulais simplement vous donner là comment nous étions arrivés. Alors, dans ce cas de conduite, Monsieur Lafeytaud... Est-ce que vous connaissez ce document?

R. Oui.

Q. [290] À la page 21, ce document fait part de principes auxquels souscrit Accenture, et à la page 21, il y a des principes relatifs aux conflits d'intérêt, et je vais vous en lire quelques-uns. Je suis à la page 21 et nous sommes dans le volet Intégrité intitulé « Vivre le cas de l'intégrité en action ». À la page 20, on dit :

> Restez inflexible éthiquement et honnête et instaurez un climat de confiance exposant notre vision en respectant les objectifs fixés et en

étant responsable de nos actes.

Et là il y a plusieurs paragraphes. Au point 5, on indique et je cite :

Nous...

étant Accenture

... nous évitons les conflits d'intérêt et nous nous assurons que les relations et les activités personnelles ne comprennent pas l'objectivité ou la réputation d'Accenture.

Et là il y a des sous-détails, on nous dit :

Nous évitons les tentations [...]

Bon.

Nous ne compromettons pas l'objectivité [...]

et caetera, et caetera. Je pense que... Et vous comprendrez, tout ce qu'on voit habituellement sur les conflits d'intérêt.

Dans la mesure, Monsieur Lafeytaud, où vous, comme directeur associé du bureau de Montréal qui êtes à la fois responsable du mandat, à l'époque, balisage, mais qui est terminé, je comprends, dans le mandat actuel d'accompagnement. Et en même temps, vous défendez aujourd'hui le

rapport d'évaluation.

N'y a-t-il pas là quelques difficultés à l'égard de votre Code de déontologie? De votre Code - comment qu'on l'appelle - le Code de conduite des affaires?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je fais une objection, ce sera à vous de décider s'il y a un problème quelconque au niveau d'un conflit d'intérêt. À moins que vous puissiez pointer des choses particulières et lui poser des questions sur les faits, je pense que ce sera ensuite à vous de faire l'argumentation que vous voudrez, et au Régisseur de décider ce qu'il...

Me ANDRÉ TURMEL :

Je m'excuse, non. Je ne suis pas d'accord avec ma consoeur. Il y a là un document d'Accenture qui livre... qui fait des mandats successifs, à répétition, avec Hydro-Québec Distribution, pour des honoraires, c'est en preuve. Hydro-Québec dépose un rapport volumineux, en fin de parcours, où, de l'avis... en tout cas, de ceux qui suivent les débats, Accenture l'explique qu'il l'accompagne dans un mandat et qu'il s'auto-évalue. La question que je pose à un employé d'Accenture, responsable des deux mandats, l'accompagnement et l'évaluation,

si à l'égard de son propre Code de conduite, il le respecte. Je suis dans les faits là. Monsieur... s'il me le dit « je le respecte » ou « j'ai un Code, mais je ne le suis pas » ou « j'ai un Code », mais je pense qu'on est... on n'est pas couvert, je veux seulement comprendre là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est-à-dire que j'ai très bien compris l'implication variée là d'Accenture dans le dossier. Alors, ça aiderait si vous posiez la question à savoir à quel... ces faits-là là, ce qu'on sait déjà là...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... ça contreviendrait... Vous voulez savoir du témoin : est-ce que ça respecte tel et tel libellé du Code là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Mettez donc le doigt sur...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, oui, oui. D'accord, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Mettons donc le doigt sur la disposition qui, selon vous, n'irait pas...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... irait à l'encontre de ce qui a été fait là, ça va m'aider.

Me ANDRÉ TURMEL :

D'accord. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Ça va m'aider d'ailleurs.

Me ANDRÉ TURMEL :

Page 21, donc au paragraphe intitulé 5, il est dit simplement :

> Accenture évite les conflits d'intérêt.

Et le deuxième paragraphe qui commence par :

> Nous ne compromettons pas l'objectivité [...]

je m'arrête là. Ma question, c'est : est-ce que vous savez ce qu'est un conflit d'intérêt, Monsieur Lafeytaud?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. J'ai ma propre définition, mais si vous avez la

vôtre...

Q. [291] Quelle est-elle? Quelle est votre définition?

R. Typiquement, elle est déclinée ici à travers différents exemples.

Q. [292] Donnez-nous votre explication, si vous l'avez là, un conflit d'intérêt.

R. Je me mets dans une situation qui... où j'ai une relation personnelle qui me permet d'avoir accès à, j'imagine, à un profit, un mandat, et caetera.

Q. [293] O.K. Et le fait d'avoir deux mandats rémunérés par le même client et, dans ce cas-ci, un mandat d'accompagnement et un mandat où le rapport d'évaluation vient évaluer... Soyons clair. Le fait d'analyser un travail qui... pour lequel vous accompagnez Hydro-Québec, du point de vue d'Accenture, je comprends que ça ne pose pas de problème. Est-ce que c'est ce que je dois comprendre?

R. Déjà, on va essayer d'être précis là. Quand on parle de mandat, on ne parle pas de contrat. O.K. J'ai un seul contrat qui a été acquis par... suite à un appel de propositions pour accompagner Hydro-Québec dans le cadre du projet IMA.

14 h 25

Dans le cadre de ce contrat-là nous avons

différentes assignations, la veille, la vigie, sur l'industrie, l'accompagnement sur les décisions de gestion, de la réingénierie de processus, et cetera, bon.

Dans le cadre de ce contrat-là on nous demande en décembre de produire, basé sur, notamment, nos démarches qu'on a mises en place à plusieurs reprises, notre démarche d'assurance-qualité que je vous ai décrite tout à l'heure, un rapport d'évaluation sur l'état de santé du projet, pas que l'on fait nous, sur est-ce que le projet, tel qu'il a été exercé par Hydro-Québec, avec son autonomie de décision, s'appuie ou reflète les bonnes pratiques de l'industrie ou, au contraire, est-ce qu'il laisse transpirer un certain nombre de risques pour le projet.

Q. [294] Et ça c'est en décembre deux mille onze (2011), hein! vous venez de dire...

R. Mais c'est exact.

Q. [295] ... au moment où vous recevez le mandat, là.

R. Oui.

Q. [296] C'est ça, O.K.

R. Donc, je veux dire, il n'y a pas de... il n'y a pas de conflit, je n'ai pas... on ne m'a pas donné un nouveau contrat pour aller chercher... pour émettre

ce rapport en évaluation de mon autre rapport. Ce n'est pas mon... ce n'est pas mon mandat que l'on a évalué c'est le projet qu'on a évalué.

Et justement pour éviter tout conflit d'intérêt, puisque c'est ce que vous cherchez, j'ai essayé d'appliquer la démarche... bien, j'ai essayé... nous avons appliqué la démarche d'assurance-qualité qui nécessite d'impliquer des associés d'autres bureaux à travers le monde qui possèdent la même expertise de façon à ce qu'ils puissent émettre, eux, un jugement indépendant, objectif. Ce n'est pas mon opinion qui a été reflété dans le... dans le rapport, c'est l'opinion de quatre spécialistes de l'industrie qui sont d'ailleurs très bien connus dans l'industrie.

Q. [297] Et quand on a bien indiqué que madame Viens, qui est ingénieur, qui a participé au mandat d'accompagnement est également nommée dans le contrat comme une... comme une rédactrice... pas du contrat, mais du rapport, pardon, madame Viens qui est... qui est ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs, des avocats, fait le mandat d'accompagnement comme ingénieur et fait également le mandat... signe un rapport. Vous est-il passé par l'idée qu'elle peut avoir des obligations

déontologiques, madame Viens?

R. Non, d'abord ça fait deux fois que vous dites qu'elle a signé le rapport...

Q. [298] Bien, son nom... son nom...

R. ... elle n'a pas... oui, non, son nom est sur le rapport, elle a relu le rapport et elle vous l'a dit elle-même, elle a relu le rapport et elle a elle-même émis la structure du rapport. Maintenant, elle n'a pas signé le rapport, et je pense que c'est assez transparent. On a mis le nom de personnes qui ont justement font partie du mandat d'accompagnement dans le rapport lui-même en toute transparence pour montrer qui avait contribué à ce rapport-là, et la seule personne qui a approuvé finalement le rapport finalement c'est moi, c'était de ma responsabilité.

Q. [299] Et dans les faits a-t-on signé le rapport, quelqu'un a-t-il signé le rapport, je dirais, là, physiquement?

R. Pourquoi aurait-il fallu le faire?

Q. [300] Bien, je vous pose la question.

R. Moi aussi.

Q. [301] Donc je vous pose la question, Monsieur Lafeytaud...

R. Non, bien non, pourquoi...

Q. [302] ... avez-vous signé le rapport?

R. Non.

Q. [303] Non?

R. Bien, pourquoi aurait-il...

Q. [304] Je vous pose la question, je...

R. J'ai approuvé le rapport.

Q. [305] Oui.

R. J'ai relu le rapport et j'ai dit que j'avais approuvé le rapport.

Q. [306] Bon, vous l'avez approuvé mais personne ne l'a signé, ni les... nos amis américains d'Accenture ni madame Viens ni vous-même?

R. Je ne vois pas où est l'obligation de signer physiquement le document.

Q. [307] Je vous parle de faits.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

REgardez-le et...

R. Non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

...puis il n'y a pas de signature, on peut demander pendant cinq minutes, là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Non, c'est parce que monsieur Lafeytaud a parlé de signer le rapport alors je voulais m'assurer que...

R. C'est vous, c'est vous qui avez indiqué que

Nathalie Viens avait signé le rapport. Je vous ai dit qu'elle n'avait pas signé le rapport.

Q. [308] Et personne ne signe le rapport, on s'entend.

R. Exact.

Q. [309] Je pense que c'est clair, O.K., parfait. Dernière question, les deux autres, non pas signataires, mais noms francophones qui apparaissent sur le rapport, messieurs, excusez-moi, là, j'ai le nom ici, monsieur Christophe Bouchet et madame Geneviève Chartrand, sont-ils ingénieurs? Quelle est leur formation, si vous l'avez?

R. À ma connaissance ils ne sont pas ingénieurs. Geneviève est diplômée d'HEC Montréal, Christophe est... a une formation similaire à la mienne.

Q. [310] D'accord. Je pense avoir terminé. Donnez-mois... Ça va, je vous remercie, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Alors nous en sommes au RN... RNCREQ.

Me ANDRÉ TURMEL :

Elle n'est pas là.

LE PRÉSIDENT :

Elle n'est pas là? Ah! je pensais que c'était maître Sicard qui allait poser des questions pour

le RNCREQ.

Me HÉLÈNE SICARD :

Pour le panel 3... Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs. Pour le panel 3 je vous ai indiqué ce matin, et comme maître Gariépy vous l'avait exprimé vendredi, le RNCREQ comme tel n'aura pas de questions. Nous nous étions rencontrés la semaine dernière et nous avions amalgamé, UC va poser toutes les questions, ce qui devrait... ça nous a permis d'ailleurs d'en éliminer qui se dédoublaient. Pour le panel... ah! non, pour le 4. Pour le panel 3 nous aurons un contre-interrogatoire individuel. Nous sommes dans le panel 4, là, je perds l'ordre moi aussi, voilà.

LE PRÉSIDENT :

Alors nous sommes rendus au ROEÉ, Maître Ledoux.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHE LEDOUX

Procureur du ROEÉ

Q. [311] Alors bonjour, Maître Lassonde, bonjour aux membres du panel, je suis Jacynthe Ledoux pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie, donc le ROEÉ. Alors pouvez-vous nous expliquer d'abord quand ce rapport a été écrit et plus précisément à quel moment vous avez d'abord reçu le mandat, on va y aller par étape.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. J'imagine que la question est pour moi. Alors de mémoire la demande a été faite soit fin novembre, soit début décembre deux mille onze (2011).

Q. [312] Et à quel moment est-ce que vous avez écrit le rapport?

R. Entre Noël et le premier (1er) de l'an.

Q. [313] Donc vous avez observé la situation d'Hydro-Québec à ce moment-là, c'est ça?

R. Oui, tout à fait.

Q. [314] On se retrouve donc, pour fins de précision, après le dépôt de la preuve d'expert des intervenants, c'est bien ça?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Pouvez-vous nous rappeler la date du dépôt de la preuve des intervenants?

Me JACYNTHE LEDOUX :

C'était le douze (12) décembre deux mille onze (2011), Maître Hébert.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Merci.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [315] D'un point vue comparatif d'abord, toujours à Monsieur Lafeytaud, est-ce que vous diriez que l'installation de trois point huit millions

(3 800 000) de compteurs est un projet de petite, moyenne ou grande envergure dans le marché nord-américain des compteurs intelligents?

R. Oui, plutôt de grande envergure dans le marché nord-américain.

Q. [316] De grande envergure, merci. Je me demande, toujours à partir de votre expérience en Amérique du Nord, quel est le rôle des distributeurs relativement à l'intérieur des domiciles des clients, c'est-à-dire quel est le rôle au-delà de la simple installation des compteurs une fois qu'on arrive à l'intérieur des maisons?

R. Je ne sais pas trop ce que vous voulez dire par là, vous pouvez préciser votre question?

Q. [317] Alors ça ne vous apparaît pas précis? Je vais essayer de la reformuler. À partir du moment où le compteur est installé et où on s'intéresse à l'activation de certaines fonctionnalités qui opèrent à l'intérieur de la maison, alors on pourrait, par exemple, imaginer... parler du HAN ou du « in home display », quel est le rôle des distributeurs, quelle est leur fonction à ce moment-là, une fois à l'intérieur de la maison des clients?

R. Donc, vous êtes d'accord que ces fonctionnalités-là

ne sont pas prévues dans le présent projet. Généralement, ce que l'on va voir c'est dans les cas les plus courants c'est essentiellement informatif, O.K., c'est-à-dire c'est donner de l'information aux clients sur leur consommation de façon à faire évoluer leurs habitudes de consommation.

Dans quelques cas il peut y avoir des services qui sont... qui ont été, on va dire, testé dans certains pilotes où le consommateur va déléguer sa décision d'activation de certaines applications à l'utilité, au distributeur toujours à des fins de gestion de la demande. Ça reste assez minoritaire et les retours n'ont pas toujours été très positifs.

Q. [318] Merci. Maintenant je vais vous référer à la page 38 de votre rapport. On a posé plusieurs questions au panel 2 sur le dernier paragraphe de cette page où, finalement, il y avait une erreur, là, quant à... au test de mise à jour du protocole Zigbee vers la version 2.0.

Alors juste pour être sûre de bien... de bien comprendre ce que vous avez voulu dire par là une fois l'erreur corrigée, est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que vous entendez par Zigbee 2.0?

Parce qu'apparemment, d'un point de vue technique cette formule Zigbee 2.0 est plutôt imprécise, c'est un peu flou.

Alors je remarque que dans le rapport d'expert de monsieur Bertsch, à la page 30 de la pièce cotée C-ROEÉ-28, il utilise cette abréviation, Zigbee 2.0, toutefois en référant, en note de bas de page, au « Smart Energy Profile 2.0 » pour venir préciser cette forme d'abréviation finalement imprécise d'un point de vue technique.

Alors quand vous reprenez tout à coup la même abréviation dans votre rapport... dans votre rapport ici est-ce que vous voulez vous aussi dire comme monsieur Bertsch le « Smart Energy Profile 2.0 »?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Est-ce que vous nous laissez le temps de consulter...

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui, oui, oui.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

... monsieur Bertsch et en nous rappelant la cote s'il vous plaît?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Absolument.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

On va aller à la page, on va le regarder.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui, vous pouvez y aller.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

On ne veut surtout pas vous induire en erreur.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Donc c'est... je parle de C-ROEÉ-28 et je suis à la page 30.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

À quelle note êtes-vous de bas de page, s'il vous plaît, Maître?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Me laissez-vous un instant, je vais vérifier?

LE PRÉSIDENT :

On pourrait peut-être prendre une... la pause de l'après-midi, là, ça fait quand même une heure et demie que ça... qu'on procède. On va reprendre à à peu près, disons à trois heures (3 h), on va reprendre à trois heures moins cinq (2 h 55), ça va donner le temps de retrouver les documents, là.

PAUSE

14 h 55

LE PRÉSIDENT :

Oui, Maître Hogue.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bon. Alors, j'ai tenté de m'entretenir avec, je pense, presque tous les avocats, mais pas tous et chacun là, il en manque quelques-uns. Il y a un point sur lequel il y a une mésentente pour qu'on puisse vous faire une proposition commune. Plusieurs seraient d'accord avec ce que je vais proposer. Manifestement, il y a un problème au niveau de l'horaire. En vérifiant avec les avocats, plusieurs des avocats représentant des intervenants, tout comme moi d'ailleurs, je ne m'en cache pas, ont des contraintes à compter de la semaine prochaine et les semaines qui suivent là, notamment des vacations à la cour où c'est très difficile de reporter ça.

Moi, je suggérerais, si ça peut convenir à tout le monde à la Régie, je pense qu'il n'y a pas de procureur qui aurait d'objection à continuer l'après-midi jusqu'à seize heures (16 h 00) pour nous permettre de gagner un peu de temps. On pourrait également, les journées de la semaine prochaine qui avaient été ajoutées à l'horaire pour l'argumentation qui étaient mardi et mercredi, on pourrait compléter la preuve à cette occasion-là. Si nécessaire, il pourrait peut-être y avoir une

journée jeudi, pour vraiment terminer toute la preuve, et par la suite, ce que j'aurais suggéré, c'est qu'on plaide par écrit. La plupart des intervenants sont aussi... les procureurs des intervenants sont aussi d'accord. Quelques-uns, il y en a deux qui m'ont signifié qu'ils n'étaient pas d'accord avec ça.

Et ce que je suggérerais, c'est dans la mesure où vous auriez des questions à l'une ou l'autre des parties, suite à la réception des argumentations écrites, à ce moment-là il pourrait y avoir une journée de fixée pour vous permettre de poser les questions, si vous en aviez. Et je pense que ce serait d'autant plus approprié que c'est souvent des dossiers, les dossiers d'investissement, qui se font sur dossier. Il y a des aspects techniques importants. Alors, il me semble que c'est la façon de faire en sorte qu'on rentre dans notre temps parce que sans ça, il y a déjà des procureurs qui me disaient qu'ils ne sont pas disponibles avant la mi-mai. Là on me disait qu'à la mi-mai, il y a une conférence de quelques jours à Québec auxquels participent presque tout le monde. Ça nous amène à la fin mai probablement. Alors, ça n'a pas de sens si on n'adopte pas une

approche comme celle-là.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Je pense que ça va. Je pense qu'il y a une autre contrainte au début de la semaine prochaine. C'est le lundi, je pense, le douze (12)! Le deux (2), lundi le deux (2) dans l'avant-midi, je pense, la salle ici est déjà prise pour... Donc, ça veut dire que le lundi deux (2), on ne pourrait pas commencer avant une heure. Donc, il faut...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est ça. C'est pour ça que je disais on peut ajouter le jeudi à ce moment-là. Je pense, tout le monde avait prévu le mardi et le mercredi parce que c'était dans le calendrier qu'on avait reçu.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On pourrait, si nécessaire, ajouter le jeudi. Et je pense honnêtement, ça va être beaucoup plus rapide au niveau de la preuve des intervenants. Et on pourrait finir la preuve - moi, je suis très optimiste - la semaine prochaine, dans une situation comme celle-là, dans un cas de figure comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Ça va. Ça va. Et puis... Maître Neuman, avez-vous quelque chose à ajouter?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, c'est ça. J'ai vérifié et nous n'avons pas d'objection à siéger jusqu'à seize heures (16 h 00) tous les jours qui restent. J'informe cependant le tribunal que j'ai un conflit d'horaire le trois (3) parce que j'ai une audience devant un autre tribunal. Et initialement, ça n'aurait pas été grave, mais maintenant ça commence à ressembler au jour où nous serions peut-être susceptibles de passer en preuve. Mais, il reste le quatre (4) et le cinq (5), donc nous serions disponibles là puisque le trois (3), je dois vraiment être dans une autre audience.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Moi, j'offre même à ce moment-là, on va les faire... la preuve pourra être faite vendredi. On va avoir terminé au niveau de la preuve certainement d'Hydro-Québec. Alors, on pourrait convenir que l'AQLPA fait entendre son expert vendredi.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, mais je garde à l'esprit que le GRAME avait un

expert qui, lui, partait dans... ailleurs là, donc... En tout cas, on s'arrangera avec le GRAME là.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, vous nous reviendrez...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

... selon le déroulement là. O.K. Merci. Alors, Maître Ledoux, vous pouvez poursuivre votre contre-interrogatoire.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [319] Est-ce que vous préférez que je répète la question ou nous en étions plutôt que de référer directement au passage ou bien...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien, vous pouvez peut-être... On a pris connaissance du passage, peut-être simplement répéter votre question, s'il vous plaît, Maître.

Q. [320] Alors, voilà! Ma question était : pouvez-vous m'expliquer ce que vous entendez par Zigbee 2.0, on est toujours à la page 38 de votre rapport d'Accenture, parce qu'apparemment, d'un point de vue technique, comme je vous expliquais, c'est un concept qui est un peu flou, donc il n'est pas très

précis. Et je remarque que dans le rapport d'experts de monsieur Bertsch à la page 30 de C-ROEÉ-28, je suis donc au deuxième paragraphe où il est mentionné Zigbee 2.0. Et à la note de bas de page 98, on réfère à la demande de renseignements du ROEÉ, ainsi qu'à C-ROEÉ-11 qui est la réponse aux commentaires du Distributeur à la page 4 de 6, on voit la question 5.6 qui mentionne précisément la carte Zigbee incluant son numéro de version, c'est-à-dire la version non disponible Smart Energy Profil 2.0 ou celle disponible, mais non compatible Smart Energy Profil 1.1. Alors, à quel modèle référez-vous précisément quand vous dites Zigbee 2.0 à la page 38 du rapport d'Accenture?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. On parle du 2.0, c'est-à-dire la version qui est encore non disponible.

Q. [321] Vous parlez donc de Smart Energy Profil 2.0, c'est bien ça?

R. Exact.

Q. [322] Merci. Donc, le Smart Energy Profil 2.0 peut opérer avec le protocole de niveau inférieur Zigbee. En passant, si ça peut aider les gens qui ont un profil technique dans la salle, quand je parle de protocole de niveau inférieur Zigbee, je

me réfère au 802.15.4, donc pour ceux que ça aide, mais aussi donc ce Smart Energy Profil 2.0 peut opérer, donc non seulement avec ce niveau inférieur Zigbee, mais aussi avec un Wi-Fi et une ligne de tension, est-ce que c'est bien ça, Monsieur Lafeytaud?

15 h 03

R. Je suis désolé, je n'ai pas cette expertise-là pour pouvoir le confirmer mais ce dont je vous parle c'est du protocole qui n'est pas encore disponible.

Q. [323] Est-ce que vous savez si Hydro-Québec a effectué des tests quant à cet aspect technique de leur projet LAD?

R. Bien, non, je pense qu'il aurait fallu poser la question au panel 2.

Q. [324] On l'a posée, on essaie d'aller un peu plus loin avec vous puisque c'est mentionné dans votre rapport ici.

R. Bien, ce que l'on dit dans le... ce que l'on dit dans le rapport c'est simple, c'est que pour l'instant le protocole Zigbee 2.0 n'existe pas. Les fonctionnalités qui vont avec sont, en revanche, intéressantes pour Hydro-Québec. Il était donc d'intérêt pour Hydro-Québec de s'assurer en termes d'évolutivité de son système qui permettrait

d'aller au prochain... au prochain standard, si vous voulez.

Pour ce faire, comme je le disais tout à l'heure, deux choses ont été faites. La première, qui était de s'assurer de la capacité à faire une mise à niveau de la puce Zigbee dans le compteur, ce qui a été... ce qui a été réalisé à distance et avec succès.

La deuxième qui était, en fait, une discussion avec le manufacturier, de façon à s'assurer que la capacité de la puce en place dans le compteur tel qu'il est livré actuellement permettrait de recevoir, on parle ici de capacité mémoire, permettrait de recevoir les futurs fonctionnalités si jamais on souhaitait les mettre en oeuvre.

Q. [325] Alors pour tenter de mieux comprendre de quoi on parle, est-ce qu'on peut s'entendre pour dire que la carte Zigbee, donc cette carte de communication dont on parle depuis bientôt une semaine, contient à la fois le « Smart Energy Profile » et le protocole de niveau inférieur Zigbee? J'imagine que ça ne fait pas partie de vos compétences techniques, donc ce n'est pas une réponse que je vais avoir...

R. Vous imaginez bien.

Q. [326] Oui, d'accord.

R. Puis je vous ferais remarquer que, encore une fois, la puce en tant que telle n'est pas utilisée dans la première version du programme.

Q. [327] Oui. Ensuite vous nous... vous venez juste de nous dire que vous avez vérifié, en fait, Hydro-Québec a vérifié si des mises à jour de versions pouvaient se faire à distance. Donc dans les projets-pilotes, à votre connaissance, est-ce qu'Hydro-Québec a testé le téléchargement du « Smart Energy Profile »?

R. On a donc testé effectivement la mise à niveau de la version de 6.11 à la 6.17 à distance.

Q. [328] Et toujours d'après votre connaissance, est-ce que vous pouvez nous décrire ce qui pourrait arriver dans, par exemple, cinq ans, je pense que dans le « road map » qui a été fourni par Hydro-Québec aux pages 15 et 16 de HQD-6, document 1 on nous parle de l'activation de cette carte-là pour deux mille quinze (2015), deux mille dix-sept (2017).

Donc pourriez-vous nous décrire ce qui pourrait arriver si dans environ cinq ans, là, comme c'est indiqué, quand Hydro-Québec décidera de

télécharger une nouvelle version du protocole dans la carte Zigbee, et ce pour les trois point sept millions (3 700 000) de compteurs, est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y a des risques particuliers, est-ce que vous pourriez nous éclairer là-dessus?

R. En matière informatique il y a toujours des risques mais en l'occurrence tout ce qui pouvait être fait à ce stade-ci pour s'assurer qu'il n'y en aurait pas a été fait, à savoir valider la capacité de faire une mise à jour de la version logicielle dans le... au niveau de la carte Zigbee, donc ça c'est ce qui a été... ce qui a été réalisé. La deuxième était de s'assurer que la carte elle-même permettrait cette mise à jour.

Q. [329] Je vais essayer d'être un peu plus précise. Qu'est-ce qui pourrait arriver, qu'est-ce qui risque d'arriver si l'opération s'arrête, par exemple, en cours de processus de téléchargement?

R. Vous voulez dire l'opération de téléchargement?

Q. [330] Oui.

R. Mais donc le téléchargement est incomplet.

Q. [331] Merci.

R. Rien ne vous empêche de le reprendre.

Q. [332] Est-ce que vous pouvez nous donner une idée, là, toujours en vous basant sur vos expériences

internationales, de quel pourcentage de personnes devrait, bon, en théorie, se prévaloir du « home area network » ou « in home display », en général, à l'échelle internationale est-ce qu'il y a un pourcentage un peu type de gens qui se prévalent de cette fonction-là?

R. Vous voulez dire le taux d'adoption?

Q. [333] Oui.

R. Bien, je ne le connais pas comme ça par coeur mais on pourrait le vérifier. Je pense que c'était dans les... dans le balisage, la donnée étant à ce moment-là de deux mille neuf (2009), je pense c'était des informations qui avaient été fournies à ce moment-ci.

Q. [334] Est-ce que vous pourriez prendre un engagement pour vérifier cette information-là?

R. Oui.

Q. [335] Alors ce serait l'engagement numéro 33 qui serait le taux d'adoption... le pourcentage, oui, voilà, le taux d'adoption de la fonction HAN, « in home display » en Amérique du Nord.

E-33 (HQD) : Fournir le taux d'adoption de la fonction HAN, « in home display » en Amérique du Nord (Demandé par le ROEÉ)

Alors la prochaine question, toujours avec vous, Monsieur Lafeytaud, quels sont les avantages liés au « in home display » et pouvez-vous précisément nous parler des bénéfices environnementaux qui y sont associés?

15 h 09

R. En règle générale, il y a plusieurs types d'application. D'abord il y a différentes technologies mais on va dire qu'il y a plusieurs types d'application. Une première qui est de nature informative qui est d'informer, on va dire, le niveau de base qui est d'informer le client sur son profil de consommation, à savoir s'il consomme au moment des pointes ou pas. Et en informer le client selon la constitution du parc de production. C'est donc une configuration qui change d'un territoire à l'autre, de voir s'il a un intérêt à déplacer des consommations plus tard.

Là, aussi il faut faire très attention parce que, dans le cadre du Québec où la chauffe se fait beaucoup par... à l'électricité, c'est difficile de déplacer certaines consommations, mais on peut penser au plus classique. On a vu depuis longtemps, par exemple, en Europe, le lave-linge, la laveuse, lave-vaisselle, et caetera, qui sont

des biens qui consomment beaucoup et qui peuvent être déplacés à n'importe quel moment dans la journée au-delà de la pointe.

Après, on va retrouver des... au-delà du profil de consommation, des informations, par exemple, encore une fois, selon la configuration du marché, des informations sur le coût réel de la consommation. À un moment donné dire à la personne « l'énergie que vous consommez à ce moment-ci est une énergie qui vous coûte cher ou qui coûte cher à votre société parce que, de facto, elle oblige votre fournisseur à aller acquérir une électricité qui est très chère, voire chère en émission, c'est-à-dire une information pour des rétentions à ce moment-ci, vous consommez une électricité dont les sources sont relativement polluantes ».

Troisième niveau, ce dont je faisais état tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on peut voir des délégations d'actions qui sont permis par notamment le « in home display » qui vont jusqu'à dire que l'« utilities » ou un acteur externe, d'ailleurs ce n'est pas nécessairement le Distributeur, va contrôler et aider le consommateur à contrôler sa consommation d'énergie à certaines périodes en bloquant certaines applications. Est-ce que ça

répond à votre question?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [336] Oui, oui, tout à fait, tout à fait. Donc, finalement, si j'ai bien compris, c'est une façon d'aider les gens à consommer de façon plus responsable pour arriver à une meilleure efficience énergétique et éventuellement à mieux contrôler les moments de pointe, est-ce que c'est bien ça?

R. Oui, dans la majorité des cas, c'est ça.

Q. [337] Bon. Maintenant, je vous réfère à la page 23 de votre rapport d'évaluation, donc on est au deuxième paragraphe. Vous mentionnez l'étude de Chartwell qui a été réalisée en deux mille dix (2010) auprès de cent trente-huit (138) distributeurs électriques. Est-ce qu'il est exact que depuis la rédaction de cette étude en deux mille dix (2010), il y a eu des développements technologiques relativement à la carte Zigbee, évidemment?

R. Est-ce que vous pouvez faire référence, s'il vous plaît, au passage exactement?

Q. [338] Oui. Je fais référence donc à la phrase, la première phrase du deuxième paragraphe :

> De la même manière, Hydro-Québec Distribution a demandé à ce que tous

les compteurs intègrent une carte de communication Zigbee (qui est, selon une étude menée par Chartwell en 2010 auprès de 138 distributeurs électriques, le protocole de communication HAN - « Home Area Network » - le plus populaire) pour permettre l'évolution du réseau IMA dans le futur.

Alors, la question était : est-ce qu'il y a eu des développements technologiques depuis la rédaction de cette étude en deux mille dix (2010)?

R. Oui. Oui. Oui.

Q. [339] Oui. L'étude de Chartwell mentionnée a été effectuée en utilisant, selon votre connaissance, le Smart Energy Profil 2.0 ou une version antérieure?

R. Il faudrait vérifier, mais selon mon opinion, en deux mille dix (2010), c'était associé à une version antérieure.

Q. [340] Voilà! Vous me devancez avec la prochaine question. Est-ce qu'il est exact donc que le Smart Energy Profil 2.0 n'existait pas encore au moment de rédiger cette étude?

R. Oui, tout à fait.

Q. [341] Donc, en termes technologiques, on peut dire que cette étude-là ne date pas vraiment d'hier là, elle a un certain âge déjà. En tant que représentant d'Accenture, quels sont vos conseils ou vos observations relativement au Smart Energy Profil 1.1 ou 2.0? Est-ce que vous pouvez nous parler peut-être d'une perspective comparative, soit à l'échelle de l'Amérique du Nord ou de l'Europe, par exemple? Qu'est-ce qui se passé précisément en Europe avec ces deux modèles de carte.

15 h 13

R. Est-ce que vous me demandez de faire un commentaire sur les différences de modèles entre le... la version 2.0 et la version précédente?

Q. [342] Je vous demande plutôt dans une perspective vraiment comparative. Parce que vous avez fait, je pense, plusieurs balisage et vous avez une expertise auprès de différents distributeurs un peu partout dans le monde, si j'ai bien compris, donc en Europe, en Amérique du Nord. Est-ce que vous avez des observations ou des conseils? Quelle est votre prise de position chez Accenture quant à la version 1.1 versus la version 2.0?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, je vais faire une objection, là, je pense qu'on sort beaucoup beaucoup beaucoup du dossier. Puis de demander à monsieur Lafeytaud, qui n'a pas fait ce travail-là de quelque façon que ce soit dans le cadre de ce rapport-là, de procéder à une analyse comparative des... des deux versions qui peuvent exister, là, ça me semble excessif et ne servir à aucune fin utile ici.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Bon, le rapport d'Accenture ici se prononce de façon assez pointue sur des enjeux technologiques importants qui sont identifiés. On n'a pas eu non plus de... de ronde de demande de renseignements sur cette preuve-là qui a été déposée en janvier. Alors je pense que c'est une demande de précision qui est... qui est pertinente. Et de voir aussi ce qui se passe ailleurs, je pense qu'Accenture se décrit comme un expert, notamment en analyse technologique et surtout, fort de son expérience internationale, est en mesure de nous donner une opinion grosso modo sur ces questions-là. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que vous voulez savoir, vous voulez savoir au juste si c'est prudent d'aller de l'avant

avec le projet alors que la carte Zigbee peut être modifiée ultérieurement? Elle l'a déjà été de ce qu'on peut voir. C'est ça que vous voulez savoir?

Me JACYNTHE LEDOUX :

J'essaie vraiment de clarifier un risque technologique qui existe avec la... la version Smart Energy Profile 2.0 et qui... qui est toujours en version de brouillon. Et, comme Hydro-Québec s'apprête à ajouter cette carte de communication-là dans le compteur, j'essaie de voir le degré de préparation et de connaissance face à cet enjeu-là avant qu'on... qu'on installe cette pièce-là dans trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

LE PRÉSIDENT :

Bien, il me semble qu'il y a beaucoup beaucoup de preuve à date sur la carte, sur le fait qu'elle puisse être améliorée ou que les contrats prévoient des mises à jour, et caetera. Mais est-ce qu'il y a quelque chose d'un peu plus particulier, là, qui vous préoccupe?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Bien, je pourrais peut-être préciser ma question.

LE PRÉSIDENT :

Parce que demander à monsieur Lafeytaud, qui n'est pas un ingénieur dans ce genre de technologie-là,

de faire la différence entre la version, l'ancienne version puis la nouvelle version puis la future version. Je ne le sais pas, là, je ne suis pas sûre que vous vous adressez d'abord au bon témoin puis qu'est-ce que... J'essaie de voir. Essayez de cibler c'est quoi votre préoccupation, là.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Est-ce que je peux tenter à ce moment-là de préciser ma question?

Q. [343] Qu'est-ce qui se passe en Europe avec ces deux versions de protocole?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Là, aussi, je ne pourrai pas répondre à cette question, mais je vais répondre partiellement à la précédente. Nous, ce qui nous importe quand on fait une recommandation c'est s'assurer que la technologie qui est choisie va servir le cas d'affaires ou l'objectif d'affaires de la « utility » en question.

On est tout à fait conscient que la 2.0 est à l'état de brouillon, elle est en discussion à travers de nombreux groupes de travail. Pour autant, il n'est pas nécessaire qu'Hydro-Québec arrête son projet en s'interrogeant perpétuellement sur ce que va être la version finale de ce 2.0.

Sinon ils n'avancent pas parce que probablement qu'après la 2.0, fort probable qu'il y ait une 3.0, et caetera.

Donc, il y avait deux choses en matière de gestion de risque dans ce projet qui étaient importantes. La première, encore une fois, était la capacité à travers le réseau de pouvoir faire une montée de version de la version de la carte Zigbee. Et la deuxième était de s'assurer avec le manufacturier que la carte, telle qu'elle était aujourd'hui inscrite dans le compteur, permettrait de porter les fonctionnalités, qui sont assez intéressantes, qui sont telles que définies actuellement, telles qu'on peut les comprendre, dans le 2.0.

Q. [344] Merci. On va passer maintenant à un autre sujet. Je vous réfère donc à la page 17 de votre rapport. Vous écrivez, et je vous cite :

> Le périmètre du projet LAD d'Hydro-Québec Distribution comporte le socle fonctionnel de base d'un système IMA.

Qu'est-ce que vous entendez par « socle fonctionnel de base »?

15 h 19

R. Généralement on désigne par ça la fonction de

relève automatique et le branchement-débranchement.

Q. [345] Et est-ce qu'il est exact de dire que le « Smart Grid » devra être développé en construisant sur ce socle fonctionnel de base?

R. C'est aventureux de le dire. On pourra dire que certaines fonctions du « Smart Grid » pourront être construites sur base de ce socle-là, notamment quand on pense à certaines applications qu'on assimile au « Smart Grid », telles que la gestion de la demande, quelques applications de, par exemple, également d'identification des pannes. Mais quand on regarde la vision... la définition exhaustive du « Smart Grid », il est faux de penser qu'elle peut s'appuyer exclusivement sur un réseau de nature IMA.

Q. [346] Maintenant je vous rapport à la page 18 de votre rapport. On est... on est donc, je pense, au deuxième paragraphe après les petits points. Vous écrivez :

> Les initiatives IMA doivent certes s'inscrire dans un plan de route « Smart Grid » plus large afin de faire, dès à présent, des choix technologiques qui ne compromettent pas le développement de

fonctionnalités futures.

Est-ce que vous pourriez nous expliquer dans cette phrase ce que vous entendez par « choix technologiques qui ne compromettent pas le développement de fonctionnalités futures »?

R. Typiquement, le choix du compteur et de la version de l'ensemble des fonctionnalités, le cahier des charges, si vous voulez, du compteur tel qu'il est sélectionné, doit comprendre un certain nombre de fonctionnalités dans le compteur de façon à ce que si on souhaite activer plus tard une fonctionnalité, on a parlé de gestion de demande, de véhicule électrique, et caetera, on puisse le faire sans nécessairement avoir besoin de retirer les compteurs.

On a pu observer dans l'industrie un certain nombre de cas d'utilités qui avaient probablement d'ailleurs, pour de bonnes raisons et peut-être pour des raisons économiques, choisi un compteur moins évolué et qui, par la suite, en réétudiant leur cas d'affaires ont dû désinstaller les compteurs pour les remplacer par des compteurs de nouvelle génération.

Dans ce cas-ci ce que l'on sait c'est que les compteurs tels qu'installés incluent l'ensemble

de ce potentiel-là, ce qui n'a pas été développé et qui ne fait pas partie du projet ici, c'est l'ensemble des développements soit de réseau d'ailleurs ou informatiques qui permettent d'accéder complètement à la fonctionnalité que l'on chercherait.

Q. [347] Et vous avez indiqué au tout début que le projet LAD en est un de grande envergure et nous savons qu'Hydro-Québec a, par exemple, dans le cas de l'option de retrait, donné à ses fournisseurs plusieurs indications précises quant aux compteurs « opt out » qu'ils voulaient. D'après votre expérience, est-ce que vous pourriez nous indiquer si un distributeur de la taille d'Hydro-Québec est en mesure de formuler des exigences techniques précises à ses fournisseurs?

R. Je suis désolé, j'ai un peu de mal à comprendre votre question.

Q. [348] Je vais revenir à l'exemple du compteur, appelons-le le compteur option de retrait, là. En fait, Hydro-Québec a, par ses demandes, réussi à avoir une offre qui correspond précisément à la demande précise qui a été formulée. Est-ce que vous pensez que... on peut imaginer, par exemple, qu'un distributeur qui serait vraiment de petite taille

et vraiment soumis à l'offre qui lui est... qui lui est... bien, offerte, là, excusez la phrase, mais par ses fournisseurs.

Par contre, un distributeur qui a une taille importante, avec un projet d'envergure de trois point huit millions (3 800 000) de compteurs, est-ce qu'il peut se permettre de... d'avoir des demandes très particulières et que le fournisseur s'adapte à ces demandes-là pour que ce soit mieux conçu en fonction de ses besoins? Est-ce que vous pensez que c'est envisageable, d'après votre expérience?

R. Encore une fois j'ai un peu de mal à comprendre, mais si votre question est de dire qu'un distributeur de grande taille a plus de capacité de pouvoir de négociation sur ses fournisseurs, il semble assez... ça semble assez évident. Quant à la question de savoir sur la spécificité du compteur, encore une fois je n'ai pas été impliqué dans ce dossier-là. Ce que j'ai compris c'est qu'on retirait simplement la carte d'émission pour le rendre non communicant.

Q. [349] Oui, c'était seulement à titre d'exemple que j'utilisais le compteur de l'option de retrait. Maintenant je vous réfère à la page 20 de votre

rapport toujours, évidemment. On est donc au point 4.3.3 « Stratégie d'acquisition ». Vous mentionnez la préparation d'un plan d'acquisition et une architecture intégrée. Est-ce que vous avez trouvé le passage? Oui. Alors juste pour clarifier, je pense qu'il y a une question d'accord ici, est-ce que vous parlez d'un plan d'acquisition et d'une architecture intégrée ou est-ce qu'on parle plutôt d'un plan architectural intégré? Vous voyez ce que je veux dire? Est-ce que le mot « plan » s'accorde avec le reste?

15 h 24

R. Non, je pense que, ce à quoi fait référence, font référence les deux, les deux termes, le plan d'acquisition je pense que ça vous a été présenté, on vous a dit qu'il y avait eu toute une série d'appels de propositions qui étaient ordonnancés d'une façon très précise de façon à, on va dire, bloquer certaines décisions.

Donc ils sont d'abord allés chercher le choix de la technologie MDMS, ensuite ils sont allés chercher les compteurs, ensuite le fournisseur de services de dépendance. C'est ça le plan, le plan d'acquisitions.

Quant à l'architecture intégrée,

effectivement ça ça fait référence à la technologie, puis une architecture intégrée de cette technologie-là.

Q. [350] Donc si j'ai bien compris, il ne s'agit pas d'un plan architectural intégré que vous avez trouvé ici que vous mentionnez, là?

R. Non.

Q. [351] Non?

R. Ce n'est pas à ça qu'on fait référence en tout cas.

Q. [352] D'accord. Mais est-ce que vous avez trouvé un plan architectural intégré, parmi, dans votre mandat d'accompagnement ou d'évaluation, est-ce que c'est quelque chose que vous avez trouvé qui était présent, est-ce que c'était quelque chose qui était là?

R. Si vous pouviez me donner votre définition de plan d'architecture intégré, je pourrais vous le dire.

Q. [353] Je vais continuer, je pense que ça va se préciser...

R. O.K.

Q. [354] ... avec les prochaines questions. À la page 19 de votre rapport, vous donnez plusieurs exemples de comité, de groupe de travail, par exemple, les sous-comités d'évaluation pour les appels de

propositions. Bon vous en... Un groupe de travail sur l'intégration et le déploiement.

Par contre, on ne trouve aucun groupe qui travaille sur un plan de route, un plan de route global. C'est à ça que je fais référence quand je parle d'un design architectural intégré, je parle vraiment d'un plan de route global.

Par contre, c'est ça, on peut se demander comme vous avez trouvé cette architecture intégrée, est-ce qu'on ne peut pas présumer qu'un groupe de travail particulier existait à cet effet puis voilà?

R. Quand vous parlez d'un plan de route global, est-ce que vous désignez, par exemple, un plan de route de « Smart Grid » sur l'ensemble d'Hydro-Québec, c'est à ça que vous faites allusion?

Q. [355] Oui?

R. Alors il n'est pas de la responsabilité du projet IMA de porter l'ensemble du plan de route « Smart Grid », il existe, puis c'est un commentaire externe que je vous fais donc je n'irai pas plus loin dans le détail, il existe chez Hydro-Québec effectivement un groupe de réflexion de nature « Smart Grid » qui implique à ma connaissance différents acteurs du projet IMA, de façon à ce que

l'ensemble du plan qui est fait soit intégré, inclus les caractéristiques du projet IMA.

Q. [356] Donc je dois comprendre de votre réponse que vous n'avez trouvé aucun groupe de travail qui a fait un design architectural intégré ou un plan de route global avant l'appel d'offres?

R. Ce n'est pas ce que je vous dis.

Q. [357] Ah?

R. Je vous dis que ce n'est pas de la responsabilité du projet de le porter et donc ce plan de route ou ce design global que vous mentionnez n'est pas dans la direction du projet IMA, il se situe à l'extérieur. Le projet IMA étant un acteur, assez actif d'ailleurs de ce groupe de travail là.

Q. [358] Mais si vous aviez à répondre seulement par oui ou non, est-ce qu'il y a un tel plan de route global existe actuellement chez Hydro-Québec pour supporter l'ensemble, pour prévoir l'ensemble des futures fonctionnalités?

R. À ma connaissance, il existe et d'ailleurs ses conclusions ont été présentées dans différentes conférences publiques.

Q. [359] Donc il existe, est-ce qu'il ressemble à ce qui nous est présenté aux pages 15 et 16 de HQD-6, Document 1, donc la présentation?

R. En fait ce que vous avez là, ce n'est pas le plan global, ce sont les contributions de projet IMA au plan global.

Q. [360] À quoi ressemble ce plan global dont vous avez pris connaissance?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Écoutez, vraiment on est, je me répète, mais on est vraiment complètement à l'extérieur, ça ne fait pas partie de ce qui est devant vous, ça ne fait pas partie du projet qui est présenté. On demande ça à un témoin d'Accenture qui lui a eu comme rôle de faire une évaluation du projet qui est présenté devant la Régie.

On allonge, on allonge, on allonge et je n'en vois aucune utilité. Ces questions-là auraient pu être posées à quelqu'un d'Hydro-Québec. Là, de lui demander de décrire ce qu'il a vu ailleurs que dans le cadre de l'exécution du mandat qui nous intéresse ici. Je pense qu'on se perd, là. Je le dis avec beaucoup de respect pour Maître Ledoux.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [361] Alors en guise de réponse, je pense qu'on a essayé de passer par ces questions-là lors du panel 2, on n'a pas eu beaucoup de réponses. Alors on est devant les gens d'Accenture qui ont effectué une

évaluation du projet LAD.

15 h 29

Je vous soumets que les questions qu'on vous pose qui traitent du design architectural intégré ou du plan de route global font partie intégrante du projet qui est devant nous, c'est même un des aspects fondamentaux pour nous permettre d'évaluer le risque technologique dans lequel on risque de s'embarquer.

LE PRÉSIDENT :

Ce qu'on vous a répondu, là, c'est qu'aux pages 15 et 16 là, c'est marqué : « Contribution de l'IMA d'Hydro-Québec Distribution ». Ces différentes étapes-là s'inscriraient dans le cadre d'un plan plus global.

Q. [362] Mais est-ce qu'un membre du panel peut nous éclairer ou éclairer maître Ledoux là, sur, est-ce que oui ou non, il y a un plan global même si... C'est sûr que ce qu'elle veut savoir c'est est-ce que ce projet-là a été élaboré à la pièce ou dans une vision plus d'ensemble. Alors c'est ça. Alors il me semble que vous pouvez faire une tentative de répondre à cette question-là, là.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Je vais... Je vais vous donner certains éléments de

la réponse, là. Monsieur Richard, lors du panel 1, est venu. Et j'y vais par un exemple, là, qui démontre que tout ça est intégré dans le fond. On a parlé, par exemple, de la fonctionnalité, en fait du projet à la page... et là, je vous ramène à la page 14 de la présentation, du projet CATVAR. Et on a fait un lien avec... Et vous verrez à la page... la page 16 plutôt qu'il y a une des contributions de LAD pour deux mille treize, deux mille quatorze (2013-2014) c'est l'efficacité énergétique, réduction des pertes par le biais de CATVAR.

Alors il y a un lien que monsieur Richard vous a expliqué entre tous les projets qui sont sur la planche à dessin ou qui sont déjà intégrés ou en voie de l'être chez Hydro-Québec.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Bien, je vais reprendre certains éléments de ma réponse pour répondre à votre inquiétude. Un projet « Smart Grid » dépasse le périmètre d'un projet IMA. On parle d'autres applications qui vont au-delà et qui s'appuient sur d'autres technologies.

Après, on peut reprendre la question à l'inverse qui est de dire quelle est la contribution que l'initiative IMA peut apporter à « Smart Grid » dans son ensemble. Une fois qu'on

s'est posé cette question-là, la deuxième question qu'on doit se poser c'est est-ce que les technologies qu'on est en train de déployer sont suffisamment évoluées de façon à porter toutes ces évolutions demain et ne pas constituer une contrainte le jour où on souhaitera accéder à une nouvelle fonctionnalité-là. Ça, ça fait partie des éléments de vérifications qui ont été faits. Les technologies, telles qu'elles sont déployées, permettent d'aller chercher demain de nouvelles applications sans pour autant dire qu'elles vont porter l'ensemble des besoins d'un « Smart Grid ». Et, oui, elles s'inscrivent dans un plan global de déploiement « Smart Grid » chez Hydro-Québec.

Je n'ai pas eu accès, et ça c'est normal d'ailleurs, à l'ensemble du détail de ce plan global. Ce qui est sûr c'est que le groupe de travail qui existe et auquel participent les représentants du projet IMA dedans sont là pour s'assurer de l'arrimage du projet, de leurs réflexions avec le plan de route global « Smart Grid », au réseau intelligent, pardon.

LE PRÉSIDENT :

Maître Ledoux, vous vous souviendrez aussi que monsieur Richard a souvent utilisé l'expression,

là, c'est on a fait un périmètre du projet qui sollicite des fonctionnalités assez fondamentales. Et qu'il a répété plusieurs fois qu'il y avait des choses qui n'étaient pas dans ses cartons, notamment peut-être la tarification en temps réel, et caetera. Semble-t-il que le Distributeur n'est pas rendu là.

Ça, un distributeur qui aurait tout ça déjà prévu, planifié pour les cinq ou dix (10) prochaines années aurait un plan peut-être un peu plus détaillé. Mais il me semble qu'il est ressorti assez clairement qu'il y a des choses qui ne sont pas dans les cartons d'Hydro-Québec pour l'instant.

Me JACYNTHE LEDOUX :

Oui, merci. Merci, Maître Lassonde. C'est quelque chose qu'on avait bien compris. Merci de le rappeler quand même.

Q. [363] Vous avez mentionné, Monsieur Lafeytaud, qu'un groupe de travail existe puis vous avez référé aux membres de l'équipe technique qui sont ici présents dans la salle. Et à ce moment-là peut-être que monsieur Robichaud pourrait peut-être nous aider aussi. Je vois ici que vous êtes ingénieur et vous avez été chargé, notamment, de l'évaluation des technologies, des tests fonctionnels.

Alors ce groupe de travail était composé de combien de personnes environ, un ordre de grandeur?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Vous parlez du groupe de travail en réseau intelligent?

Q. [364] Je parle du groupe de travail qui a travaillé sur le plan de route global.

M. FRANÇOIS ROBICHAUD :

R. Moi, j'ai travaillé sur le projet IMA. Donc, sur la planification à plus haut niveau, là, il y a d'autres personnes qui ont travaillé là-dessus. Peut-être que le panel 2 aurait pu répondre à cette question-là, peut-être monsieur Richard même. Mais en ce qui concerne les activités du projet IMA, je peux vous en parler.

15 h 37

Mais, pour ce qui est du prix global là, il faudrait s'adresser à ceux qui ont fait la planification.

Q. [365] O.K. Merci. Alors, je vais passer à une autre liste de questions. D'abord, à la page 39 du rapport d'Accenture, je vous rappelle un peu la fameuse discussion là - peut-être que vous étiez là à ce moment-là - entourant le « last gasp » que vous mentionnez ici donc à la toute fin du premier

paragraphe.

Vous vous souvenez sûrement de la photo avec la pièce « super cap » qu'on a pointée et... Bon. Donc, on a montré ça de façon visuelle. Et ça permet à Hydro-Québec, ce petit... cette petite pièce-là, le « super cap » ça permet donc à Hydro-Québec de voir finalement sur leur écran l'endroit où les pannes ont lieu. Alors, de façon très très simplifiée là, c'est le lien qu'on voulait faire, donc entre la pièce et la fonctionnalité une fois qu'elle est en place.

Juste pour les fins de cette audience, je pense que ce serait nécessaire, même si je sais que ce ne sera pas précis d'un point de vue technique, mais j'aimerais, à des fins pratiques, qu'on appelle la catégorie de fonctionnalités similaires à celle qui est utilisée avec le « last gasp », on pourrait les appeler, par exemple, les « fonctionnalités reliées aux hardware du compteur ». Alors, je pense qu'on pourra y référer comme ça, seulement pour les identifier. Donc, c'est cette catégorie de fonctionnalités qui ont besoin d'une pièce matérielle dans le compteur pour pouvoir se déployer plus tard.

Donc, de votre expérience, Monsieur

Lafeytaud, de votre expérience, est-ce que vous êtes d'accord pour dire que le travail de design à accomplir pour ce type de fonctionnalités reliées au hardware du compteur requiert un degré de précision plus poussé avant le déploiement des trois point huit millions (3,8 M) de compteurs?

R. N'importe quel déploiement exige une planification, mais c'est une pièce qui fait partie du compteur qu'on a commandé.

Q. [366] Je ne réfère pas nécessairement... je prenais, en fait, cette pièce-là à titre d'exemple, donc je réfère donc à un type de fonctionnalités. Est-ce que vous êtes d'accord que pour ce type de fonctionnalités - je vois que vous l'avez déjà fait pour le « last gasp » puis très bien - est-ce que vous êtes d'accord que ça demande un niveau de prévisions plus détaillé pour ce type de fonctionnalités en particulier?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Pouvez-vous être plus précise dans votre question? Par « ce type de fonctionnalités » là, on parle de quoi là? Ici, on parle du « last gasp ».

Q. [367] Oui, je réfère au type de fonctionnalités que je viens tout juste de décrire, Maître Hébert. Donc, il s'agit de fonctionnalités, et là je

disais, par exemple, le « last gasp », qui ont besoin d'une pièce matérielle dans le compteur pour pouvoir fonctionner par la suite quand on décide de les activer. Donc, on peut les appeler les fonctionnalités reliées au hardware du compteur. Il y a des fonctionnalités qu'on peut télécharger tout simplement, d'autres qui sont... qui ont plus d'impact sur le matériel qui est dans le compteur.

R. Je pense que le panel 2 qui est spécialisé là dans ces questions-là, vous l'avez vu là, on a déplacé ici quatre ou cinq personnes là...

Q. [368] Oui.

R. ... aurait été le bon panel pour répondre précisément à votre question.

Q. [369] Ça a déjà été posé d'ailleurs au panel 2. Je me demandais si, d'après l'expérience d'Accenture, on pouvait avoir une perspective un peu plus générale sur ces questions-là.

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Si je comprends votre question, c'est un souci plus du côté du manufacturier là. Je veux dire, on n'a pas d'opinion là-dedans. À partir du moment où la fonctionnalité existe, c'est notre seule exigence. Après, comment est-ce qu'elle est designée dans le compteur, ce n'est pas notre niveau de réflexion.

Q. [370] Ça ne fait pas partie des choses que vous évaluez, c'est bien ça?

R. À fortiori, dans le cadre de ce mandat ici.

Q. [371] Et toujours d'après votre expérience, si on s'attarde à l'aspect communication entre Hydro-Québec et les compteurs, jusqu'à quel point est-ce que, d'après vous, les technologies de Landis+Gyr et Elster sont compatibles? Est-ce que, d'après les expériences internationales dont vous avez connaissance, il pourrait y avoir des problèmes de compatibilité potentiels entre ces deux technologies-là dans l'aspect de communication entre Hydro-Québec et les compteurs?

R. Vous parlez de la compatibilité entre Landis+Gyr et Elster?

Q. [372] Absolument, c'est bien ça.

15 h 40

R. Dans le cadre du... Je réfère à la démarche qui a été prise par Hydro-Québec. Dans le cadre de la démarche, il était demandé à ce que les fournisseurs s'engagent à être... à être compatibles. Cet engagement a été pris.

Q. [373] Et c'est ma dernière question qui s'en vient. D'après votre connaissance du projet LAD toujours, est-ce que vous pensez qu'un « In home display »,

disons par exemple de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique ou d'une autre juridiction, pourrait fonctionner ici au Québec avec les technologies qu'on s'apprête à mettre en place? Est-ce que c'est interchangeable?

R. Encore une fois, l'interopérabilité de ces... de ces technologies-là n'est même pas une question dans le mesure où, un, le... le HAN ou le « In home display » ne sont pas des fonctionnalités qui font partie de la portée du projet. Et si elles devaient le devenir, à ce moment-là il y aurait, j'imagine, un appel d'offres pour aller chercher des technologies qui seraient compatibles avec la technologie utilisée ici au Québec.

Donc, la question telle qu'elle est formulée en fait ne fait pas de sens dans la démarche du projet.

Q. [374] Alors voilà. Merci beaucoup, Messieurs. C'était ma dernière question.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Maître Ledoux. Stratégies énergétiques, AQLPA, Maître Neuman. Alors, Maître Neuman, on va aller jusqu'à quatre heures (16 h).

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, merci. Alors bonjour, Monsieur le Régisseur.

Q. [375] Bonjour, Messieurs. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

Mes premières questions seront pour monsieur Lafeytaud. Et j'essaie de parler suffisamment fort. S'il y a quelqu'un en arrière qui ne m'entend pas, qu'on me le signale.

Donc, j'ai compris des réponses qui ont été données à mes... à mes collègues aujourd'hui que le rapport, le rapport B-0088, donc votre rapport d'évaluation, vous avez reçu mandat de l'effectuer vers la fin novembre ou le début décembre, et il a été effectué durant la semaine entre Noël et le Jour de l'An de deux mille onze (2011). C'est bien cela?

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Alors oui, pour la date de début il a été effectué entre le moment où on nous l'a demandé et on va dire la fin du mois de décembre, début du mois de janvier. On a mis un peu plus d'une semaine à le faire.

Q. [376] D'accord. Je vais revenir sur le rôle des... des quatre premiers... premières personnes qui sont identifiées aux pages 4 et 5 de ce rapport. Je n'avais pas donné la cote tout à l'heure, c'est

HQD-1, Document 3.1. Donc, madame Sharon Allan, Casey Wells, Wade Malcolm et Eric Rasmussen. Est-ce que je comprends que ces personnes sont venues... sont venues au Québec pour vous rencontrer et vous leur avez soumis ce que vous aviez comme information et ils ont examiné ça avec vous? Est-ce que c'est comme ça que ça s'est passé?

R. Soit ils sont venus physiquement dans certains cas, soit les échanges ont pu être complétés à distance par téléconférence.

Q. [377] O.K. Mais est-ce que vous leur avez... est-ce que vous avez eu à préparer une sorte de... de rapport informatif pour... pour les mettre au courant de ce qui se passait dans ce projet avant qu'ils puissent vous formuler leur... leur opinion? Puisqu'ils ne sont pas localisés ici, vous avez dû leur soumettre quelque chose?

R. Oui, oui. On a plutôt répondu à leurs questions. On leur a soumis la trame de la... du rapport que l'on souhaitait rendre et ensuite on a répondu à leurs questions. On leur a envoyé un certain nombre d'éléments, on leur a montré, pardon, un certain nombre d'éléments de preuve selon les questions qu'ils nous ont posées.

Q. [378] Est-ce que le rôle à ces quatre personnes que

j'ai nommées, ces quatre personnes des États-Unis, est-ce qu'il visait à assurer, je ne sais pas comment dire, une certaine cohérence de votre... votre rapport qui était en cours, en cours de création, de rédaction, par rapport à ce qu'Accenture fait de façon générale par rapport au discours usuel d'Accenture pour l'ensemble de ses activités, pas seulement au Québec mais ailleurs également? Est-ce qu'il y avait... Est-ce que c'était un peu ça le rôle d'assurer une cohérence, une uniformité entre votre rapport et ce qu'Accenture... et le type de discours qu'Accenture tient dans ses rapports généralement?

15 h 46

R. Je ne sais pas ce que vous appelez le discours tenu par Accenture mais, en tout cas, l'idée n'était pas de...

Q. [379] Leur philosophie, je ne sais pas, en tout cas, leur approche.

R. À part stoïcien, je ne vois pas trop ce que serait notre philosophie mais, l'objectif n'était pas d'assurer une cohérence, l'objectif, comme je disais tout à l'heure, c'était plutôt de marquer un temps de rupture de façon à avoir un regard externe au projet de la part de personnes qui, chez

Accenture, sont reconnues comme étant des spécialistes à la fois de l'industrie et de cette nature de projet-là, et de pouvoir émettre un avis sur : est-ce que, oui ou non, comparé à l'expérience que l'on a acquise de ce type de projet, on est en mesure de constater que Hydro-Québec applique les bonnes pratiques qui viennent de ce retour d'expérience ou/et est-ce que l'on perçoit, dans le projet dans l'état dans lequel il est au mois de décembre deux mille onze (2011), un certain nombre de manquements, de risques, et si tel est le cas, à ce moment-là, d'émettre un certain nombre de recommandations de façon à assister la direction, la gestion du projet à répondre, à mitiger ces risques en question.

Q. [380] Un peu plus tôt aujourd'hui, en réponse à mon collège de la FCEI, vous avez... vous avez dit que madame Viens, dans votre équipe, avait, je vous cite ce que j'ai entendu et je vais vous demander de m'expliquer ce que vous aviez en tête, « madame Viens a émis la structure du rapport », qu'est-ce que vous vouliez dire exactement?

R. Ce faisant, je ne faisais que reprendre un des propos qu'elle a eu elle-même pour expliquer quel avait été son rôle dans le rapport. Le rapport suit

un plan, Nathalie a contribué à l'élaboration de ce plan de façon à ce qu'on puisse comprendre et mettre en contexte les observations et les recommandations des quatre personnes qui étaient venues ici pour faire l'évaluation. Est-ce que ça répond à votre question?

Q. [381] Oui, bien je comprends mieux, oui.

R. O.K.

Q. [382] Oui. À la page 35 de votre rapport, vous traitez de l'enjeu des radiofréquences, et j'ai compris de votre réponse précédente à l'ACEF de Québec que, sur ce thème, sur la question des radiofréquences, qui couvre seulement une partie de la page 35, que vous n'avez fait que relater ce qui vous avait été dit par d'autres personnes d'Hydro-Québec, que vous n'avez rien vérifié vous-même.

Ma question, c'est, étant donné qu'il s'agissait d'un rapport d'évaluation, est-ce qu'il n'était pas justement de votre rôle de vérifier ce que vous énonciez dans votre rapport; ma question, en fait, est double, d'une part, j'essaie de voir quelle est la... quelle est la plus-value que vous apportez dans votre rapport en relatant ce que votre client vous a dit sans le vérifier, et la deuxième question, c'est, est-ce que, justement,

vous n'auriez pas dû apporter une plus-value en faisant vous-mêmes des vérifications?

R. La chose dont on voulait s'assurer à cet égard-là, c'était que des mesures avaient été prises et que, selon les résultats de ces mesures-là, elles étaient en ligne avec la réglementation qui s'appliquait au projet. Il n'est pas dans la nature de nos services, en tout cas, il n'était certainement pas dans notre intention de pratiquer nous-mêmes ces prélèvements-là, je pense qu'il y a un certain nombre d'acteurs qui s'y sont... qui s'y sont soumis.

Q. [383] Et vous dites vérifier si c'était en lien avec la réglementation, est-ce que vous avez vous-même vérifié la conformité des données en question avec les différentes normes réglementaires qui devaient être respectées, et si oui, énumérez-moi lesquelles vous avez vérifiées?

R. Je pense qu'on le... on le mentionne à la même page que vous pointez du doigt, on fait référence notamment aux normes établies par Santé Canada.

Q. [384] Est-ce que vous avez vérifié si les limites maximales requises pour être exempt de licence étaient respectées?

R. Excusez-moi, vous pouvez répéter votre question?

Q. [385] Est-ce que vous avez vérifié si les limites d'émission... les limites de densité de puissance maximale pour que les compteurs soient exemptés de licence, si ces limites étaient respectées?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. De quelle licence parlez-vous, Maître Neuman?

Q. [386] De licences en vertu de la Loi sur les radiocommunications. Et ma question... ma question s'adresse au témoin d'Accenture.

R. Oui mais c'était une question de précision, là, je voulais savoir de quoi on parlait, pour ne pas vous induire en erreur dans notre réponse.

15 h 50

M. BRUNO LAFEYTAUD :

R. Les examens que l'on a faits sont indiqués à ce paragraphe-là et se limitent à cela.

Q. [387] Est-ce que vous avez vérifié si les distances minimales prescrites par le fabricant étaient respectées?

R. Quand vous dites qu'elles avaient été respectées, c'est-à-dire, respectées dans l'implantation?

Q. [388] Les distances maximales entre l'antenne du compteur et les personnes qui peuvent se trouver à... à proximité.

R. Ça a été fait par le projet, ça n'a pas été fait

par nous. Je vous l'ai dit, on n'a pas fait de validation sur le terrain.

Q. [389] Et est-ce qu'on vous a soumis cette information-là pour que vous puissiez vérifier que cette distance était respectée?

R. Lorsqu'on a fait les demandes de preuve pour pouvoir valider qu'un certain nombre de vérifications avaient été faites, les documents nous ont été effectivement soumis systématiquement.

Q. [390] O.K., mais est-ce que vous pouvez répondre à mes questions : sur ce sujet-là de la distance minimale, est-ce qu'on vous a soumis de l'information, est-ce que vous avez pu vérifier que cette information vous était bel et bien soumise?

R. À ma connaissance, ce n'est pas une question qu'on a posée.

Q. [391] Est-ce que vous pourriez élaborer, c'est un sujet qui... qui transparaît dans votre rapport, la question de l'acceptabilité sociale, comment est-ce que vous voyez le rôle que joue l'acceptabilité sociale dans le succès d'un projet de cette nature-là?

R. Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire que, un projet de cette nature-là est un projet qui revêt un certain nombre de complexités, notamment

de par le fait qu'il ne se fait pas en vase clos, il se confronte à la réalité. Donc les compteurs sont implantés dans des bâtiments, dans des habitations, il y a donc, on va dire, une intrusion dans ces propriétés-là, il faut s'assurer qu'il y a une compréhension puis une acceptation de ce fait-là, il y a un risque. Et comme n'importe quel risque, c'est un risque qui doit être observé, mesuré et éventuellement adressé.

Q. [392] Avez-vous été mis au courant de difficultés d'acceptabilité sociale lors du déploiement dans les trois projets pilotes?

R. Vous faites référence à quoi?

Q. [393] Je vous pose la question : est-ce que, dans les trois projets pilotes que vous avez, qui... qui étaient en train d'avoir lieu en deux mille onze (2011) et qui... et l'un d'entre eux se poursuivait en deux mille douze (2012), est-ce que vous avez été mis au courant qu'il y avait quelques difficultés d'acceptation sociale du projet de déploiement des compteurs dans ces... dans ces trois zones?

R. Encore une fois, je... je ne sais pas à quoi vous faites référence quand vous parlez des problèmes d'acceptation sociale...

Q. [394] Bien, c'est à...

R. ... je n'ai pas eu d'informations qui me sont venues sous ce libellé-là donc...

Q. [395] ... c'est à vous à me le dire si vous avez reçu de l'information, si on ne vous a pas signalé quelque problème que ce soit, bon, vous me dites qu'on ne vous a pas signalé; s'il y en a eu, vous me dites quelle est la chose qui vous a été signalée.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce qu'il vous dit, Maître Neuman, c'est qu'il faudrait spécifier ce que vous entrez sous le vocable de « problèmes d'acceptabilité sociale », parce que ça ne lui a pas été communiqué sous ce vocable-là. Alors pour s'assurer que vous parlez la même langue, simplement lui mentionner à quoi vous faites référence.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [396] Que des gens, dans ces trois zones, exprimaient des réticences à avoir de tels compteurs.

R. Exact.

Q. [397] Et quelle est votre appréciation de cette... de cette situation?

R. Mon appréciation, elle se met au regard de ce qui

s'est passé dans l'industrie. Donc on parle, comme je disais tout à l'heure, on parle d'un déploiement de radio... pardon, de compteurs communicants. On est aujourd'hui sur le territoire nord-américain avec la moitié du parc qui aujourd'hui est constitué de compteurs communicants. Il y a, à travers les États-Unis et le Canada, des réticences, pour autant qu'on regarde concrètement dans les faits, rapportées, au volume de compteurs déployés, ça reste une minorité. Notre jugement reste le même.

Q. [398] Et votre jugement étant?

R. Que la réticence exprimée constitue, dans l'industrie, une minorité comparé au parc de radios communicantes déployées en Amérique du Nord, soit à peu près soixante-dix millions sur cent quarante millions (70/140 M).

15 h 55

Q. [399] Est-ce que cette connaissance que vous aviez de cette situation, est-ce que ça vous a amené à faire des recommandations spécifiques? Et je ne parle pas seulement de l'option de retrait. Est-ce que ça vous a amené à faire des recommandations spécifiques sur le déploiement, sur le déploiement du projet là, « at large » et je ne parle pas

seulement de l'option de retrait?

R. Tout à fait notamment en matière de communication où globalement on a, mais d'ailleurs je pense que c'est dans le rapport, recommandé à Hydro-Québec de s'assurer qu'il y avait une communication suffisante sur le déploiement de ce projet-là, sur les bénéfices attendus du projet, sur répondre aux questions, répondre aux inquiétudes qui pouvaient être soulevées.

Comme je le disais un peu plus tôt aussi, s'assurer qu'à travers l'organisation, le projet avait accès aux communications qui étaient adressées à Hydro-Québec de façon à mieux comprendre les inquiétudes qui pouvaient être adressées et s'assurer que les communications qui étaient émises par la suite adressaient ces inquiétudes-là.

Q. [400] Selon votre compréhension est-ce que cette recommandation a été appliquée?

R. À ma connaissance en ce qui concerne la collecte des informations ou des communications, je pense que c'est le cas, c'est-à-dire que le projet IMA a formé des différentes communications qui rentrent au sein de l'organisation relativement au projet.

Après je pense qu'en ce qui concerne le

plan de communication, son adoption, je n'ai pas eu le détail de ce plan-là.

Q. [401] Je parle spécifiquement de la question que j'ai nommé acceptation sociale, mais qui a été décrite il y a quelques instants sur cet aspect-là. Est-ce que selon vous votre recommandation a été appliquée?

R. Alors je ne comprends pas votre question.

Q. [402] Votre recommandation concernant la communication sur cet aspect-là est-ce que ça a été appliqué selon vous?

R. En matière de communication, la recommandation qui visait notamment à l'intégration de la collecte de l'information, ce que je vous ai dit oui. Sur l'adoption du plan de communication en tant que tel, je n'ai pas eu accès au plan de communication puis j'imagine que ça va dépendre du lancement du projet de façon à ce qu'un plan de communication puisse être lancé.

Q. [403] Au moment d'écrire votre rapport le projet pilote n'était pas terminé dans Villeray puisque votre rapport a été écrit en décembre alors que le projet, le projet pilote n'était pas terminé il devait se terminer en mai deux mille douze (2012), il a été terminé fin janvier deux mille douze

(2012).

J'aimerais revenir sur un aspect sur lequel mon collègue d'Option consommateurs vous a posé une question tout à l'heure. Dans votre rapport vous parlez, vous anticipiez déjà vingt-cinq mille (25 000) compteurs, enfin vous en parliez même au passé, comme si c'était chose faite.

Alors que d'une part, il n'était pas fait et d'autre part, ils n'ont pas été faits puisqu'après votre rapport le déploiement du projet pilote dans Villeray a été interrompu.

Est-ce que vous pouvez expliquer comment est-ce que, c'est-à-dire est-ce que, est-ce que je dois comprendre que vous avez écrit différentes choses dans votre rapport en anticipation d'un projet pilote dont, dont le rapport n'existait pas encore puisque le projet pilote n'était pas terminé?

R. Je ne retiendrai pas la dernière partie de votre assertion, dans la mesure où il n'est correct de penser qu'il n'y avait pas de rapport sur les projets pilotes. Les rapports étaient émis sur une base fréquente et ce sont notamment ces rapports qui ont permis de dire qu'arrivés à un certain stade les pilotes étaient déjà concluants quant aux

hypothèses, je l'ai dit tout à l'heure, et aux questions auxquelles les pilotes devaient répondre.

Donc pour revenir sur la première partie de votre question, effectivement le vingt-cinq mille (25 000) compteurs étaient la cible qui était prévue dans le déploiement des pilotes au moment où on rédige le rapport, donc en décembre.

Les rapports qui viennent des pilotes nous permettent déjà de penser que le pilote en état est concluant. Et c'est j'imagine ce qui autorisera la direction du projet quelques temps après à arrêter le pilote en état.

À partir du moment où arrivé un total de dix-huit mille (18 000), dix-neuf mille (19 000) compteurs, je n'ai pas le détail, les conclusions étaient déjà positives quant à ce que le pilote nous avait permis de constater sur le terrain.

Q. [404] Ces rapports de projets pilotes qui existaient déjà et dont vous aviez, auxquels vous aviez accès, est-ce qu'ils traitaient de la question de l'acceptation sociale, de la réception auprès des, auprès des clients de ces zones-là?

16 h 00

R. On parle de documents, de documents différents, les rapports dont je parle sont les rapports plus de

nature technique. L'information à laquelle vous faites référence rentrait à travers d'autres canaux.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Neuman, il est quatre heures (16 h 00). C'est la fin de la journée. On va reprendre demain matin, neuf heures trente (9 h 30).

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

AJOURNEMENT

_____

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et CLAUDE MORIN, sténographes officiels dûment autorisés à pratiquer avec la méthode sténotypie et sténomasque certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et nous avons signé :

_____ _____

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel